

L.LX1)
18/m

Prof. Duhem, Montpellier
50 fr fr.
21 July '28

48148

SECOND MÉMOIRE SUR L'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE, ET HISTOIRE DU TRAITEMENT DE QUARANTE-DEUX MALADES

Entierement guéris, ou notablement soulagés par ce Remede.

PAR M. MASARS DE CAZELES, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Correspondant de la Société Royale de Médecine, de plusieurs Académies, & Médecin à Toulouse.

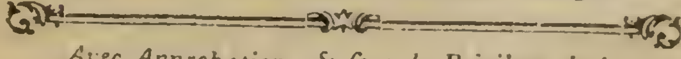


A PARIS,

Chez MEQUIGNON l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Et à Toulouse,

Chez DUPLEIX, Libraire, SACARAU & MOULAS, Libr. rue S. Rome. LAPORTE, Libraire, près les Changes.



Avec Approbation, & sous le Privilege de la Société Royale de Médecine. 1782.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY



SUITE D'OBSERVATIONS

Sur les effets de l'Electricité appliquée aux Maladies.

Non hypotesses condo, non opiniones vendito, quod video scribo. *Dissert. Prælim. in Ann. Medicos ant. Stork, & Jos. Collin.*

PREMIERE OBSERVATION.

LA Dame Cambon de Toulouse, Place St. Sernin, d'un tempérament gras & humoral, âgée de trente-huit ans, & hémiplégique depuis trois du côté droit, avoit fait nombre de

bons remedes par les ſages conſeils de M. ſon Médecin ordinaire.

Elle marchoit aſſez librement lorſqu'elle vint ſe préſenter à moi ; mais ſa main étoit encore très-foible & très-engourdie : elle ne pouvoit ni la fermer entierement, ni s'en ſervir pour porter aucun corps, quelque léger qu'il fût, ni pour prendre du tabac, ni pour tirer le mouchoir de ſa poche, &c.

Sa bouche étoit un peu tournée à gauche, & ſa langue étoit ſi épaiſſe & ſi peu flexible, qu'il y avoit de mots qu'elle ne pouvoit abſolument articuler.

Ceux qu'elle tiroit du patois, quoiqu'ils lui fuſſent plus familiers, étoient ſur-tout les mots qui lui coûtoient le plus à rendre ; & elle ne s'exprimoit jamais avec moins de peine, que lorſqu'elle parloit françois, contre ſon uſage.

Il fut déterminé avec M. ſon Médecin ordinaire, de la purger, & de la faire paſſer immédiatement après, à l'uſage de l'Électricité & à celui des bouillons faits avec les écréviſſes, la valérienne, la gentiane, la chicorée & le creſſon.

Cette combinaiſon de moyens amena des changemens ſi rapides, que dans quinze ſéances la Malade fut non-ſeulement en état de fermer ſa main, de prendre du tabac, de tirer le mouchoir de ſa poche, de nouer les cordons de ſes jupes, de mettre des épingles à ſa coëffe, &c. mais encore de porter avec cette main une bouteille de trois ucheaux (pinte & demi de Paris) pleine d'eau ou de vin, & de l'incliner auſſi ſouvent & auſſi long-temps qu'il le falloit pour s'en verſer à boire, & à une troupe de Convives.

A cette époque ſes évacuations pé-

riodiques, qu'elle n'attendoit pas encore, parurent, mais en plus grande quantité qu'elles ne l'avoient fait depuis ſa maladie, & avec dégoût, bouche mauvaiſe, &c. ce qui nous obligea à ſuſpendre l'Électricité & les bouillons, & à attendre qu'elles euſſent fini de couler pour purger la Malade.

La purgation produiſit tout l'effet que nous pouvions en attendre du côté des ſelles; mais le dégoût perſévérant encore, nous fîmes boire les eaux de Balaruc, comme purgatives.

Ces eaux rétablirent l'appetit; & quelques jours après nous revînmes à l'Électricité & aux bouillons ci-deſſus.

Cette répétition de moyens ne fut pas moins favorable que l'emploi que nous en avions fait antérieurement; car outre que le bien que nous en avions retiré du côté de la main ne fît que

s'accroître, la bouche cessa d'être tirée à gauche ; la Malade parla patois assez librement ; & nous serions vraisemblablement parvenus à effacer dans quelques jours toute impression de paralysie, si nous n'avions été arrêtés dans nos progrès par le retour des mois. Ils s'anticiperent de nouveau, & leur écoulement fut si abondant & si fougueux, que non-seulement il nous fallut suspendre l'Électricité, & les bouillons concomittans, mais encore changer le plan de ceux ci pour l'avenir, les rendre moins actifs, ou bien les supprimer.

Ce projet ne fut pas réalisé. La Malade se trouva si bien après que cet orage eut passé, sa langue fut si peu gênée, elle marcha si librement, & il y eut si peu de différence de l'usage qu'elle fit de sa main, à la maniere dont elle s'en servoit avant sa paraly-

ſie, qu'elle ſe jugea guérie, & que dans cette confiance, elle ſe décida à ne plus faire de remedes, malgré qu'il lui reſtât un peu de bégayement, & un petit ſentiment de foibleſſe dans tout le côté droit.

Cette cure date de dix-huit mois. Elle paroît aujourd'hui ſi ſolide, qu'ayant rencontré, il y a peu de jours, la Dame Cambon dans la rue, elle me frappa par l'air d'aiſance & de force avec lequel elle marchoit; par la facilité avec laquelle elle me parla patois, le peu de bégayement qui lui reſte, qu'elle me dit lui être naturel; par la façon dont elle prit du tabac, dont elle ſe moucha, enfin, par le teint fleuri que j'apperçus en elle & le ton de gaieté & d'aſſurance avec lequel elle me confirma ſa guériſon. Cependant elle convint qu'elle éprouvoit encore, par intervalles, quelque petit reſte de

foibleſſe dans les parties antérieurement paralyſées ; j'en pris occaſion de lui conſeiller de venir de temps en temps ſe faire électriſer. Elle me parut adopter cet avis ; mais je la trouvai ſi contente de ſa poſition actuelle, que je doute de ſon retour à l'Électricité.

DEUXIEME OBSERVATION.

M. de Mirmont, âgé de quarante ans, rue.... d'un tempérament ſec & bilieux, avoit eſſuyé depuis peu, à la ſuite d'une affection ſoporeuſe, une attaque imparfaite de paralyſie univerſelle.

Quelques ſaignées, un émétique, pluſieurs purgations, & des bouillons céphaliques amers avoient ſi fort changé ſon état, qu'ils avoient mis le Malade à même de marcher, pour peu qu'il fût ſoutenu, & de ſe ſervir de tous ſes membres, ce qu'il ne faiſoit cepen-

dant que d'une maniere très-gênée & très-difficile.

Il ajouta à ce détail, qu'il ne mastiquoit qu'avec peine ; qu'il avoit les mains si foibles, qu'il lui arrivoit par fois d'être obligé de se servir de toutes les deux pour porter son verre à la bouche ; qu'il étoit constamment obligé, s'il vouloit se mettre debout lorsqu'il étoit assis, de les appuyer fortement sur son siege, l'une à droite & l'autre à gauche, ou de les accrocher à quelque corps fixe voisin pour se hisser en haut ; que lorsque sa tête étoit ployée en avant, il ne pouvoit la redresser que par des efforts réitérés, & comme par secousses ; qu'il ne pouvoit marcher sans crainte de trébucher, si on ne le soutenoit ; & que la paupiere supérieure de l'œil gauche gênoit si singulierement la vision de cet œil, qu'il ne pouvoit discerner les objets sans le concours de

l'autre. Elle étoit, en effet, ſi pendante, que la pupile en étoit preſqu'entierement couverte, & que cette difformité ſe préſentoit au premier aſpect.

Je commençai à l'électriſer le 13 Juillet 1780. Je lui tirai nombre d'étincelles de cette paupiere ; du ſourcil du même côté, du front, de la racine du nez, de la nuque, des vertebres cervicales, des épaules, des bras, des mains, des cuiſſes, des jambes, &c.

Ces opérations furent ſuivies d'un tel ſuccès, que dès la premiere ſéance la paupiere ſe releva de près de deux lignes, & reſta telle tant que la ſéance dura ; que malgré qu'elle fût parvenue à ſon premier état de relâchement dans le temps qui s'écoula depuis la premiere ſéance juſques à la ſeconde, l'œil gauche parut auſſi ouvert que l'œil droit aux premieres exploſions des étincelles de la ſeconde ſéance, qu'il per-

févéra même dans cet état plusieurs heures après qu'elle fut finie ; que le Malade sua beaucoup lors de ces deux séances ; que les événemens de la troisieme furent les mêmes à tous égards que ceux de la deuxieme ; qu'au bout de sept à huit jours d'Électricité la mastication fut entierement libre ; que la paupiere eut acquis assez d'action pour obéir, sinon en entier, dumoins en partie, à la volonté du Malade ; qu'elle ne l'empêchoit de voir qu'autant qu'il se négligeoit sur l'attention qu'il falloit qu'il apportât à la tenir relevée ; enfin qu'il se levoit de sa chaise sans s'appuyer avec ses mains, & sans aucun secours ; qu'il portoit son verre à la bouche d'une main seule & avec assez d'aisance ; qu'il marchoit sans appui dans les rues, & qu'il fut en état de faire seul, sans se sentir fatigué, & dans un très-court espace de temps,

une promenade d'une de nos demi-lieues à pied.

Quant aux effets des séances subséquentes, ils parurent un peu trop agissans sur lui. Le bien qu'il avoit acquis, quoiqu'il persévérât, se trouvoit comme croisé, pour le moment, par l'agitation qu'il éprouvoit dans toutes ses parties lorsque je l'électrisois, & par beaucoup de disposition qu'il se sentoit à l'impatience. Il craignoit les étincelles; il répondoit avec humeur, contre son ordinaire, aux questions qu'on lui faisoit; il se tournoit, il se retournoit, il s'agitoit malgré lui sur l'isoloir, &c. Je supprimai les étincelles, je réduisis la séance électrique au bain, & je proposai le petit-lait en même-temps qu'il seroit électrisé de cette derniere maniere.

M. son Médecin ordinaire fut plus tranchant; il ne voulut d'aucune espe-

ce d'électrisation ; il retira son Malade, & le fit revenir aux bouillons dont il a été parlé plus haut.

Je ne statue rien sur cette préférence ; mais ce que je ne crains pas de dire, c'est que soit qu'elle fût bien ou mal vue, le Malade reprit ces bouillons avec un avantage si supérieur à celui qu'il en avoit retiré avant de se faire électriser, qu'il se crut entierement guéri, même avant de les avoir finis ; qu'il ne lui resta d'autre vestige de sa maladie, qu'un tant soit peu de relaxation à la paupiere, mais si léger, qu'il falloit le considérer avec attention pour s'en appercevoir, & que la vision n'en étoit pas gênée, quoiqu'il ne se donnât aucun soin particulier pour tenir l'œil ouvert.

Est-ce à la nature des bouillons ou aux changemens que l'Électricité avoit opérés dans les organes dont ces bouil-

lons ont enſuite ſi bien fini de procurer le rétabliſſement, qu'il faut attribuer ces derniers ſuccès? Les auroient-ils produits avec tant de célérité ?..... Ce ne ſauroit être un problême pour la franchiſe & la bonne foi.

Avant de mettre en ordre les matériaux de cette Obſervation, j'ai voulu conſulter M. de Mirmont, ainſi que j'en uſe à l'égard de tous ceux dont j'ai à parler; on m'a dit qu'il avoit joui pendant ſept mois d'un entier & parfait rétabliſſement; mais que par un abus conſtant de ſon retour à la ſanté, il s'étoit permis tant d'erreurs de conduite & de régime, qu'il étoit mort depuis peu, des ſuites d'une apoplexie combinée avec une nouvelle attaque de paralyſie univerſelle.

TROISIEME OBSERVATION.

M. La G.... Place des Péniteus

Blancs, Officier retiré, au Régiment de Chartres, âgé de quarante-ſix ans, hémiplégique du côté gauche à la ſuite d'une attaque d'apoplexie, avoit fait de remedes pendant neuf mois ſans beaucoup de fruit. Il venoit de paſſer une ſaiſon à Bareges lorſqu'il me fit l'honneur de s'adreſſer à moi; & il en avoit tiré ſi peu d'avantage, qu'il ne pouvoit abſolument fléchir la jambe lorſqu'il étoit debout; qu'il la traînoit ſi fort en marchant, qu'elle étoit arrêtée par le plus petit obſtacle, par le pavé le moins rabotteux; qu'il ne pouvoit la faire ſuivre que par un mouvement commun du tronc, & qu'en lui faiſant décrire un arc de cercle en dehors.

Les doigts, la main, l'avant-bras, & le bras du même côté, étoient entierement immobiles, & les parties ligamenteuſes, tendineuſes, aponévro-

tiques & charnues qui conſtituent la ſolidité de l'articulation du bras avec l'épaule étoient ſi lâches, qu'il s'en falloit de huit lignes que la tête de l'humérus touchât à la cavité glénoïdale de l'omeplate.

Toutes ces circonſtances défavorables ne m'empêcherent pas d'éprouver ſur cet Infirme les moyens pris de l'Éleƈtricité , comme l'unique reſſource qui lui reſtoit à tenter.

Les trois premieres ſéances ne produiſirent ni bien ni mal ; il n'en fut pas ainſi de la quatrieme. M...... trouva que lorſqu'il étoit debout il étoit plus ferme ſur ſes jambes, & que lorſqu'il marchoit, la jambe gauche n'étoit pas ſi lourde que de coutume, & qu'elle obéiſſoit avec moins de gêne & de lenteur aux impulſions du tronc.

Peu à peu ce mieux s'accrut. Le Malade fut en état, à la huitieme ſéan-

ce, de marcher ſans beaucoup de peine ſur le pavé très-pointu & très-inégal de nos rues; d'aller à pied, aidé ſeulement d'une canne, de la Place des Pénitens Blancs à la Place Royale; & après s'être repoſé, de revenir de la Place Royale à la Place des Pénitens Blancs, ce qu'il n'avoit pas fait depuis ſa maladie. Son bras, qui avoit été juſques-là ſans action, commença à montrer quelqu'apparence de mouvement.

Je ne ſais quelle erreur s'empara tout-à-coup de ſon eſprit; ſi la crainte de la nouveauté fit ſur lui plus d'impreſſion que le bien qu'il en retiroit; je lui propoſai de remedes à prendre en même-temps que je continuerois à l'électriſer; il montra beaucoup d'ardeur à exécuter ce projet : il étoit queſtion de bouillons toniques & inciſifs dont je devois lui remettre la formule le len-

demain. Je l'attendis vainement. Je ne l'ai plus vu.

Trois mois après j'allai demander de ſes nouvelles ; on me répondit qu'il n'avoit rien perdu de ce qu'il avoit gagné chez moi.

QUATRIEME OBSERVATION.

Domergue, âgé de cinquante ans, ou environ, Etameur - Fondeur en étain, & Fabricant d'ouvrages de ce métail, Fauxbourg St. Etienne, ſe plaignoit, depuis deux années, d'une très-grande foibleſſe des deux mains, particulierement des doigts, & il éprouvoit d'ailleurs une ſi grande roideur à ceux-ci, qu'avec la meilleure intention de ne pas être oiſif, il avoit été obligé d'abandonner ſon métier.

Il avoit fait un ſéjour de quatre mois aux eaux de Bagneres de Bigorre, & il n'avoit ceſſé d'uſer, pendant tout

ce temps-là, de ces eaux en bains, en douches & en boiſſon. Son état s'étoit amélioré ; mais il étoit ſi loin d'être guéri, ſes doigts étoient ſi peu flexibles, & ils étoient, ainſi que ſes mains, encore ſi foibles & ſi engourdis, qu'il ne pouvoit s'en ſervir à couper du pain, & que ce n'étoit qu'avec une peine infinie qu'il les employoit, tant bien que mal, à porter ſes alimens à ſa bouche, & à quelqu'autre petite fonction ſemblable & auſſi peu pénible.

Cet état me parut d'autant plus difficile à ſurmonter, que le Malade ne put m'en indiquer la cauſe ; que je crus devoir le conſidérer, non-ſeulement comme le produit des émanations du cuivre & du fer qu'il étoit obligé de racler juſqu'au vif, ou de dégraiſſer avec du ſable ou du machefer pour les diſpoſer à être étamés, mais encore comme celui des vapeurs qui s'exha-

loient de la fonte du mêlange d'étain & de plomb employé pour l'étamure ou pour les ouvrages qu'il fabriquoit, & de celles que répandoient pour lors les matieres arſénicales, mercurielles, &c. que renfermoit ce mêlange, & comme conſtituant cette eſpece de paralyſie dont il eſt parlé dans la *Noſologie* de Sauvages, ſous le nom de *Paralyſis Rachialgica*, *Pareſis Metallariorum*.

Rempli de cette opinion, & encouragé par les heureux ſuccès que M. de Haën avoit obtenus de l'Électricité dans ces ſortes de maladies métalliques, je me décidai à électriſer Domergue.

Les effets qui réſulterent de ce remede furent ſi prompts & ſi ſalutaires, que je crus pouvoir m'en repoſer ſur eux, à l'excluſion de tout autre moyen, pour la cure de la maladie.

Je n'ai pas eu à me repentir de ma

confiance ; vingt séances électriques, moitié bain & moitié étincelles, ont suffi pour faire acquérir aux mains & aux doigts de Domergue, toute la souplesse qui leur manquoit pour le mettre à même de reprendre, dans leur plus grande étendue, toutes les branches de son métier.

A cette époque il me quitta furtivement. Il n'est pas pauvre, & j'ai lieu de croire qu'il n'en usa ainsi que par la crainte d'être obligé, s'il prenoit congé de moi, de me remercier du service important que je venois de lui rendre.

On le dit moins bon Ouvrier & moins diligent qu'il ne l'étoit avant sa maladie ; je n'en suis pas surpris, & je le serois encore moins d'apprendre qu'il a récidivé. Je voulois l'électriser plus long-temps ; lui donner, avant de le renvoyer, les instructions nécef-

ſaires pour diminuer le péril des rechûtes, ſans diſcontinuer de vaquer à ſon métier; je le lui fis ſavoir; & pour applanir les difficultés, je lui fis dire en même-temps, que je lui faiſois cadeau des ſoins que je lui avois donnés, & de ceux que je pourrois lui donner encore; toutes ces conſidérations ne purent le rappeller; & ce n'eſt que d'autrui que je tiens (notamment des Potiers d'étain qui l'emploient) que malgré qu'il ne ceſſe de fondre, d'étamer, &c. il n'a pas ceſſé de jouir un inſtant de l'entiere liberté qu'il a recouvré chez moi depuis un an, de ſe ſervir de ſes doigts & de ſes mains.

Le feu électrique ſeroit-il le correctif de ces émanations malfaiſantes, métalliques, dont les Peintres, les Barboüilleurs, les Metteurs-en-Œuvre, les Doreurs, les Graveurs, les Plombiers, les Chauderonniers, &c.

ſont ſi ſouvent frappés ? Et ſous ce rapport, ne ſeroit-il pas plus utile de ſoumettre à l'Électricité les Malades attaqués de coliques *ſaturnines*, que de les accabler, d'après l'uſage le plus généralement adopté, démétiques, de purgatifs draſtiques, & autres violens remedes, qui ne garantiſſent pas toujours des paralyſies, par leſquelles ces coliques ſe terminent quelquefois?

Paſſons à l'incrédulité, & même ſi l'on veut, à la ſageſſe bien élcairée, le peu de foi qu'elle pourroit avoir en la ſeule Électricité dans des cas auſſi graves & auſſi urgens. Y auroit-il lieu de craindre que ce moyen fût deſtructif de ceux en qui cettte même incrédulité & cette même ſageſſe auroient mis toute leur eſpérance ? Qu'un Malade qui viendroit, par exemple, de prendre un bain électrique fût *rendu* par là inhabile à vomir, à être purgé,

&c. & *vice versâ* ? Ces doutes sont d'autant moins proposables, que les crises les plus fréquentes de l'Électricité, sont, ainsi que la plupart de celles que déterminent les émétiques & les purgatifs, les selles, la salivation, la transpiration, &c.

Mais en fût-il autrement, les causes qui produisent les coliques des Peintres, étant les mêmes que celles des autres maladies métalliques que l'Électricité guérit ; & ces maladies ne différant entre elles qu'à raison des différentes parties que ces causes vont attaquer, il ne paroît pas qu'il y ait de raison suffisante pour exclure les secours électriques du traitement accrédité contre la colique des Peintres (*).

(*) Je viens de lire dans un ouvrage très-ingénieux de M. l'Abbé Bertholon, sur *l'Électricité du corps humain*, &c. couronné à Lyon, que M. Gardane, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Pa-

CINQUIEME OBSERVATION.

Cortal, Cordonnier pour femme, rue des Pénitens Noirs, âgé de 52 ans, s'étoit plaint, il y avoit six mois, de douleurs atroces à l'épigastre, de maux d'estomac très-violens, de maux de cœur, de gêne dans la respiration, &c. qui redoubloient pour peu qu'il se remuât, & qu'il croyoit avoir été déterminés par un coup qu'il avoit reçu, depuis plusieurs années, sur la colonne vertébrale, immédiatement sous les omeplates.

Ces accidens avoient été suivis de vives douleurs aux doigts des pieds, particulierement aux gros orteils, de douleurs aux genoux, &c. & s'étoient

ris, établit dans une dissertation sur *l'Électricité Médicale*, qui n'est pas parvenue jusqu'à moi, que *l'Électricité est très-salutaire pour la* RACHIALGIE, *& sur-tout pour* LA COLIQUE DES PEINTRES.

terminés

terminés par un tel état de ſtupeur, d'engourdiſſement, & de foibleſſe des bras & des mains, qu'ils étoient agités de tremblemens pour peu qu'il les fît agir ; qu'il ne pouvoit ſe ſervir de ſes mains ni de ſes doigts pour ſaiſir l'argent qu'il avoit dans ſa bourſe, pour couper du pain, encore moins pour continuer à faire des ſouliers, & que ce n'étoit qu'avec beaucoup de peine qu'il les employoit à tirer ſon mouchoir de ſa poche, & à porter ſes alimens à ſa bouche ; même faloit-il, dans ce dernier cas, qu'il fît uſage de ſes deux mains à la fois, & qu'il baiſſât aſſez la tête, pour que l'eſpace que ſes mains avoient à parcourir de l'aſſiette à la bouche fût ſi court, qu'il ſe trouvât preſque réduit à rien.

Il avoit le petit doigt, l'annullaire & celui du milieu de chaque main, entierement pliés ; il ne pouvoit les étendre

par aucun effort de la volonté, & il étoit si foible des jambes, qu'il se sentoit excessivement fatigué après qu'il avoit fait quelques pas, sur-tout lorsqu'il venoit de descendre l'escalier. Il falloit qu'on l'habillât, qu'on le déshabillât, qu'on le boutonnât, qu'on lui mît ses bas, ses souliers, &c.

Les remedes que M. son Médecin ordinaire lui avoit prescrits, étoient en apparence les plus appropriés; mais il les avoit épuisés sans beaucoup de fruit.

Cette considération, jointe aux premiers symptomes de la maladie, à l'impossibilité où sont les Cordonniers pour femme de se dispenser de blanchir avec de la céreuse, de jaunir, de rougir, &c. les peaux qui couvrent les talons de leurs souliers, ou tout au moins de les manier, d'humer l'odeur des matieres nuisibles dont sont com-

poſées les couleurs dont on peint ces peaux ; de reſpirer journellement un air inficié des molecules qui s'en exhalent ; de réſiſter à la mauvaiſe habitude qu'ils ont de les tirer avec les dents après qu'ils les ont étendues ſur les talons, & de les mouiller à pluſieurs repriſes avec le bout de la langue ou des doigts chargés de ſalive, pour les mieux diſpoſer à être polies & luſtrées, &c. me firent préſumer qu'il pourroit bien avoir été d'abord queſtion chez Cortal d'une colique de Peintres, dont le réſultat fut la perſévérance des accidens, à raiſon deſquels M. ſon Médecin lui avoit conſeillé de s'adreſſer à moi.

Je l'électriſai avec d'autant plus de confiance, qu'elle m'étoit inſpirée par le ſuccès avec lequel j'avois employé ce moyen ſur Domergue. (Obſervation antérieure.)

Mais le motif qui me détermina à

en uſer pour Cortal, ne fût-il pas rigoureuſement vrai, il n'eſt pas moins certain, que quoiqu'il n'ait été électriſé que vingt fois, il étend ſes doigts à volonté; qu'il porte de l'une des deux mains à ſon choix, ſes alimens à ſa bouche ſans baiſſer la tête; qu'il n'a beſoin d'aucun ſecours pour s'habiller, pour ſe déshabiller; qu'il eſt beaucoup moins fatigué lorſqu'il marche & qu'il deſcend des eſcaliers; qu'il ne tremble preſque plus lorſqu'il ſe ſert de ſes mains & de ſes bras, & qu'il n'attend que d'y avoir acquis un peu plus de force pour reprendre ſon métier de Cordonnier (*).

(*) Il l'a repris depuis plus de deux mois. Il ne put d'abord travailler que pendant quelques heures : il parvint graduellement à travailler plus long-temps, & il y a déjà un mois qu'il gagne les trois quarts de la journée; qu'il fait quatre paires de ſouliers la ſemaine; qu'il deſcend les eſcaliers; qu'il fait des courſes aſſez longues ſans reſſentir aucune fatigue aux

SIXIEME OBSERVATION.

La Demoiſelle Madale, Fauxbourg St. Etienne, âgée de cinquante-huit ans, d'une conſtitution vigoureuſe, étoit hémiplégique du côté gauche, depuis pluſieurs années. Le bras n'étoit qu'un peu foible & engourdi; mais elle étoit ſi percluſe de la jambe, qu'elle ne pouvoit marcher qu'en la traînant beaucoup, avec une peine infinie, & par le moyen d'un gros bâton ſur lequel elle s'appuyoit des deux mains.

---

jambes, & qu'il n'éprouve ni foibleſſe ni tremblemens aux bras & aux mains, que lorſqu'il les emploie à des travaux trop rudes ou trop long-temps continués. C'eſt ce qu'il a déclaré à l'Académie des Sciences de cette Ville, à laquelle j'ai eu l'honneur de le préſenter dans ſa ſéance du 13 Février 1782, où je rendis compte devant lui de ſon état antérieur, de ſon traitement, & de ſon état actuel.

Depuis qu'il eſt rentré en boutique, il ne vient plus ſe faire électriſer que tous les huit, ou tous les quinze jours.

Note ajoutée après l'approbation.

Je l'électrisai. Il ne parut pas que les étincelles fissent beaucoup d'impression sur elle, & dix jours se passerent sans qu'il y eût le plus petit changement à son avantage. Je lui ordonnai des bouillons d'écrévisse, qu'elle refusa de prendre. Réduit à la nécessité de la renvoyer, ou de l'électriser sans employer d'autre moyen, j'insistai sur l'Électricité ; avec cette différence, que je fis tirer beaucoup plus d'étincelles du genou, de la jambe & du pied malades, que je ne suis dans l'usage de le faire.

Dix séances de cette espece produisirent un bien si marqué, qu'elle se sentit infiniment plus de force dans sa jambe ; que dans peu elle marcha en s'appuyant seulement d'une main sur son bâton, & que quelques jours après elle marcha sans ce secours dans sa chambre.

Contente de ce qu'elle avoit gagné,

elle voulut ſe retirer. Il n'y avoit pas tout-à-fait un mois que je l'électriſois. Je tâchai vainement de la retenir, elle me répondit qu'elle n'étoit venue chez moi que pour ſe procurer la poſſibilité de vaquer aux affaires de ſon ménage; qu'elle avoit eu le bonheur d'y parvenir par mes ſoins, qu'elle en étoit très-reconnoiſſante, & qu'elle ne formoit pas d'autres vœux.

SEPTIEME OBSERVATION.

Blanc, Domeſtique, rue du Vieux-Raiſin, âgé de cinquante-cinq ans, vint me demander conſeil ſur un état de foibleſſe de tout le côté gauche qui lui reſtoit des ſuites d'une hémiplégie imparfaite qu'il avoit eſſuyée depuis quelques mois.

Elle avoit été attaquée avec ſuccès par un émétique, des purgations, & la boiſſon des eaux de Balaruc qu'on

lui avoit fait continuer pendant un mois à titre d'altérantes.

Je l'électrisai. A la huitieme séance il se trouva plus fort, sa démarche étoit moins lente & moins gênée, & il peut servir à boire à son Maître en portant la bouteille de la main gauche, & sans que sa main, qui étoit agitée de tremblemens au plus petit exercice, en éprouvât aucun, ce qui ne lui étoit plus arrivé depuis sa maladie.

Ce gain se soutint & même s'accrut un peu jusques vers le seizieme jour, où le Malade me dit qu'il lui sembloit qu'il perdoit de ce qu'il avoit gagné. En effet, je crus m'appercevoir qu'il étoit moins leste, & qu'il avoit l'allure presqu'aussi engourdie que le premier jour qu'il étoit venu chez moi. Je lui proposai de se purger & de prendre, pendant quinze jours, des bouillons d'écrévisse. Il n'en fit rien, & il cessa de se faire électriser.

Ce Malade n'étoit rien moins qu'inſenſible aux plaiſirs de Bacchus, & il lui arrivoit aſſez ſouvent de s'y livrer plus que de raiſon. Le vin ſeroit-il l'ennemi du pouvoir électrique, & ne lui laiſſeroit-il prendre une apparence de ſuccès que pour le rendre enſuite nul avec plus d'avantage ? Cette idée ne va pas avec l'Obſervation XLIII, ci-après.

HUITIEME OBSERVATION.

Madame Galé, rue de St. Rome, âgée de cinquante-cinq ans, bien conſtituée, avoit lavé du linge dans une eau de puits extrêmement froide, le corps étant chaud.

Elle éprouva bientôt après un ſentiment de froid, de ſtupeur & d'engourdiſſement aux bras & aux mains ; il lui fut impoſſible de coudre, d'enſiler ſon aiguille, d'ouvrir ſa tabatiere, de pren-

dre du tabac avec ſes doigts, & de mettre ſes mains dans ſes poches autrement qu'en les traînant.

Ces accidens furent ſuivis dans peu de vertiges, d'un ſi grand embarras dans les mouvemens de la langue & des autres organes de la parole, qu'il y avoit des mots qu'elle ne prononçoit qu'avec peine, & d'autres qu'elle ne pouvoit abſolument articuler.

Tel étoit ſon état depuis cinq ſemaines, lorſqu'elle eut recours à l'Électricité.

Au bout de dix-neuf ſéances, elle a recouvré l'entiere liberté de parler, & de ſe ſervir de ſes bras & de ſes mains, ſans qu'il ait paru depuis ſix mois qu'il lui ſoit reſté le plus petit veſtige de ſes maux.

NEUVIEME OBSERVATION. *

M. B. . . . Avocat au Parlement,

(*) *Obſervation ajoutée après l'Approbation.*

âgé de vingt-cinq ans, ou environ, me fit l'honneur de me consulter sur l'état de sa main gauche.

Il l'a dès ses premieres années (si ce n'est depuis sa naissance) plus foible & plus petite que l'autre, ainsi que le bras.

Il a le tact moins bon à cette main qu'à l'autre.

S'il souleve un poids un peu lourd avec les deux mains, il sent une foiblesse depuis l'épaule gauche jusques aux doigts du même côté, qui oblige ceux-ci à céder & à s'ouvrir.

Il ne peut remuer ces doigts les uns après les autres.

Il ne peut coucher le pouce sur le doigt indice, ni celui-ci sur le doigt du milieu.

Il ne peut plier un doigt sans plier tous les autres en même-temps, à l'exception du pouce, qui reste droit, &

de l'indice dont la premiere phalange eſt immobile, & dont il ne peut plier que la ſeconde & la troiſieme phalanges.

Lorſqu'il tient la main ouverte, il ne peut, par aucun acte de la volonté, faire toucher le petit doigt à l'annulaire.

Il ne peut non plus, par aucun acte de la volonté, faire toucher les cinq doigts par leurs extrêmités; & s'il les y oblige avec l'autre main, ils s'écartent dès qu'ils ceſſent d'y être contraints.

Il ne peut les tenir long-temps dans la même ſituation, à moins qu'ils ne ſoient fermés, ou que la main ne porte ſur quelque choſe de fixe.

Il ne peut les employer ni à ſe boutonner, ni à ſe déboutonner, ni à placer une épingle, ni à ſe ſervir des cizeaux, ni à jouer d'aucun inſtrument

de muſique où il ſoit néceſſaire de faire uſage de ces doigts. Il peut cependant prendre & ſaiſir à pleine main.

Cette foule d'accidens me parut devoir être rapportée à de vicieuſes diſpoſitions organiques originelles, ou quaſi originelles, & conſtituer un genre de maladie dont on ne pouvoit ſe flatter de triompher. Je ne fus pourtant pas éloigné de faire l'eſſai des changemens qu'y pourroit apporter l'Électricité. Le Malade y conſentit. Je l'électriſai un mois & demi ſans qu'il en réſultât ni bien ni mal.

L'inutilité de l'épreuve nous détermina l'un & l'autre à l'abandonner.

DIXIEME OBSERVATION.

Drhue, Allemand, Ébéniſte, rue Toloſane, âgé de 26 ans, & attaqué d'hémiplégie au côté gauche, avoit paſſé pluſieurs mois aux eaux de Ba-

gneres de Bigorre. Le Médecin qui l'y dirigeoit lui conseilla de se faire électriser à son retour à Toulouse.

Il paroissoit si bien rétabli, qu'à la premiere vue je ne le crus pas malade; il se plaignoit cependant d'engourdissemens & de beaucoup de débilité à la jambe & au bras gauches, tantôt plus, tantôt moins marqués.

Il s'y joignoit par périodes irrégulieres, de bourrasques de douleurs vives à l'épaule, au bras ou à la jambe paralysés, qui, heureusement, ne duroient que quelques heures.

Il comparoit ces douleurs à celles qu'auroient fait ressentir des cordes d'inégale grosseur, avec lesquelles on auroit serré très-violemment ces parties.

Pour en éloigner les paroxismes, il étoit dans l'usage de prendre de temps en temps un vomitif; de se purger tous les mois, & quelquefois plus souvent,

avec une bouteille d'eau de Balaruc & deux onces de sel d'epsom.

Je n'eus besoin que d'être instruit du bien qu'il m'assura qu'il retiroit de ces évacuations & de celui qu'avoient produit les bains chauds qu'il avoit pris à Bagneres, notamment celui de la Reine, dont la chaleur est de 43 degrés au Thermometre de M. de Réaumer, & de savoir qu'il y restoit quelquefois si long-temps, contre l'avis de M. son Médecin, que les Baigneurs craignoient qu'il n'y pérît, pour m'induire à penser que sa maladie ne dépendoit que d'humeurs lentes & visqueuses qui tirailloient douloureusement la jambe, l'épaule ou le bras lorsqu'elles étoient parvenues à un certain degré de congestion, & les tenoient dans l'atonie lorsque la congestion étoit moindre, soit par une action immédiate sur les nerfs moteurs de ces parties, soit par toute

autre maniere d'empêcher l'action de ces mêmes nerfs.

Sous cet aspect je crus l'Électricité favorable. Douze séances se passerent, moitié bains & moitié étincelles, sans perte & sans avantage. Le Malade ne put se plaindre que de ce qu'elles ne l'avoient pas garanti d'une attaque de douleurs qu'il avoit éprouvée au bout de ce temps, ce qui l'affligea d'autant plus, qu'il croyoit qu'au premier abord l'Électricité devoit en être le préservatif.

Il avoit le pouls fort & plein, l'air athlétique, les membres charnus, vigoureusement dessinés, & il avoit habituellement le visage très-coloré. Je commençai à me douter que la pléthore n'entrât pour quelque chose dans la fréquence de ses accidens, ainsi qu'une disposition secondaire au spasme, déterminée peut-être par les *bains*

chauds qu'il avoit pris, & entretenue par les purgations ſtimulantes dont il uſoit ſi fréquemment.

Sous ce nouvel aſpect, je fis ſaigner le Malade, je lui conſeillai quelques bouillons antiſpaſmodiques; je proſcrivis les émétiques, les eaux de Balaruc & tous les autres purgatifs ſalins, & je réduiſis l'emploi de l'Electricité au bain & à très-peu d'étincelles. Il alla mieux pendant quelques jours. Ce mieux ne ſe ſoutint pas autant qu'il l'eſpéroit. Il crut s'appercevoir que ſa main s'engourdiſſoit plus ſouvent que de coutume. Il ceſſa de ſe faire électriſer. Il en étoit à ſa vingt-deuxieme ſéance.

J'ai ſu poſtérieurement, qu'il alloit bien; que ſa main le ſervoit au mieux; que depuis qu'il m'avoit quitté, il l'employoit aux ouvrages les plus délicats; que dans l'eſpace de trois mois il ne s'étoit purgé qu'une fois, & qu'il n'a-

voit éprouvé qu'une attaque de ſes douleurs.

Mais en fût-il autrement, devroit-on conclure qu'il faut renoncer à l'Electricité, parce qu'elle ne réuſſit pas dans tous les cas où elle paroît indiquée, même en ſuppoſant que ce défaut de ſuccès ne puiſſe être imputé ni à l'impatience des Malades qui l'auront abandonnée plutôt qu'il ne falloit, ni à leur indocilité pour les remedes auxiliaires qui leur auront été preſcrits, ni à la maniere dont elle aura été adminiſtrée par le Médecin qui en aura dirigé la marche ? (*)

(*) Je rencontrai, il y a quelque temps, Drhuc, que je n'avois pas vu depuis ſept mois. Il me confirma le mieux dont il jouiſſoit depuis qu'il s'étoit fait électriſer, & il me dit que pour donner plus de conſiſtance à ſa guériſon, il s'étoit rendu de nouveau aux eaux de Bagneres de Bigorre ; qu'il y avoit paſſé un mois ; que pendant tout ce temps-là, il avoit uſé des eaux en bains, en douches &

ONZIEME OBSERVATION.

Le Sr. . . . . âgé de trente-quatre ans, épuiſé par tout ce que le goût honteux de l'onaniſme & de la débauche avec les femmes a de moins excuſable, éprouva des vertiges, bientôt après des tremblemens de toutes les parties du corps, qui ne ceſſoient que lorſqu'elles étoient appuyées ; & une ſi grande foibleſſe des jambes, qu'il ne pouvoit marcher ni ſe tenir debout ſans être ſoutenu.

Il n'y avoit pas de remedes inconciliables par leſquels on ne l'eût fait paſſer. Emétiques, bouillons rafraîchiſſans. Poudres d'Ailhaud, petit-lait, Privation du vin, opiates ſtomachiques.

---

en boiſſon ; qu'il n'avoit fait uſage que des plus douces, & qu'il en étoit arrivé en auſſi bon état qu'il l'étoit avant ſa maladie.

Note ajoutée après l'Approbation.

Bains chauds, bains froids. Pédiluves dans le marc de la vendange, pédiluves dans la décoction de mauves. Eaux thermules de Balaruc, eaux de Capver acidules, &c., &c. Cet infortuné n'avoit qu'une apparence de vie lorſqu'il eut recours à moi. Le grand jour l'éblouiſſoit. Il ne diſtinguoit point les objets lorſqu'il étoit dans la rue. Il falloit qu'on l'habillât, qu'on lui mît dans la bouche les alimens dont il devoit être nourri, s'il ne les prenoit avec la main gauche, qui étoit la main la moins tremblante, &c.

Je le jugeai attaqué d'un tremblement ſemi-paralytique déterminé par un état d'épuiſement; il étoit d'ailleurs ſans fievre, il mangeoit de bon appetit, il digéroit bien ſes alimens, & il dormoit d'un bon ſommeil.

M. Mauduyt avoit eu la bonté de me prévenir qu'il n'y avoit rien à atten-

dre de l'Electricité dans ces ſortes de paralyſies. L'autorité de ce Savant étoit pour moi d'un très-grand poids. Je crus cependant qu'il étoit mieux de tenter ce moyen, dont l'effet, à Toulouſe, pourroit bien n'être pas le même qu'à Paris, que d'abandonner le Malade à ſon incurabilité.

En même-temps que je le pratiquois, je lui faiſois uſer de la décoction des fleurs d'*Arnica*. Après douze ſéances, il y eut une amélioration ſi ſenſible, que le Malade venoit ſeul de chez lui chez moi, qu'il s'en retournoit ſeul chez lui, qu'il montoit ſeul mon eſcalier, qu'il le deſcendoit ſans autre appui que ſa canne, & qu'il commençoit à porter ſes alimens à ſa bouche avec la main droite. Le temps s'étant mis au froid, il perdit, dans quelques jours, tout ce qu'il avoit gagné.

J'eus beau me retourner de tous les

bouts pour le ramener à cet état, je n'y employai que des ſoins ſuperflus. Il ſe retira après environ un mois & demi d'épreuves inutiles ; je ne cherchai point à le retenir, je me contentai de lui conſeiller un régime analeptique, & le lait coupé avec parties égales d'une forte décoction de quinquina.

DOUZIEME OBSERVATION (*).

M. P. . . . . de Bordeaux, âgé de 46 à 50 ans, d'un tempérament gras, vigoureux, plus humoral que ſanguin, cependant très-irritable ; ſujet à de longues bourraſques de goutte, tantôt fixe, tantôt vague, tantôt plus, tantôt moins répandue, avoit éprouvé les plus violentes affections de l'ame, & tout récemment, la révolution d'une nouvelle inopinée, très-importante & heureuſe, dont il fut ſaiſi au point,

(*) *Ajoutée après l'Approbation.*

que ſes idées & ſa raiſon parurent en ſouffrir, pendant pluſieurs jours, quelques éclipſes légeres.

Dans cet état, il fut frappé d'une attaque d'hémiplégie ſur le côté gauche. On lui fit, ſans beaucoup de fruit, tous les remedes qu'on eſt dans l'uſage de pratiquer en pareil cas.

Un an après, il me fit l'honneur de me conſulter à ſon paſſage à Toulouſe. Je lui trouvai l'extérieur d'un Malade qu'il étoit probable de mener à guériſon. Il revenoit des eaux de Balaruc, qui lui avoient été ordonnées.

Il paroiſſoit qu'elles ne lui avoient pas fait du bien. Il étoit cependant évident qu'elles ne lui avoient pas nui, dumoins à raiſon de ſa paralyſie, puiſqu'il exécutoit du bras & de la main des mouvemens qu'il n'avoit pas exécutés auparavant.

Sous ce rapport, je crus devoir lui

propoſer l'Électricité, n'importe qu'il eût ſouffert dans le courant d'un mois ou deux qu'il avoit ſéjourné après les eaux à Montpellier, pluſieurs retours de ſes douleurs de goutte, & qu'il en portât quelques reliquats obſcurs ſur la main & ſur le pied droits ; l'Électricité pouvoit en adoucir la véhémence, & en retarder les paroxiſmes, ſurtout ſi la goutte étoit produite par l'épaiſſiſſement de la ſinovie, ce que j'avois lieu de conjecturer de l'état non-inflammatoire des parties ſur leſquelles elle s'établiſſoit lorſqu'elle n'étoit plus errante.

Le Malade ſe livra d'autant plus volontiers à ces idées, qu'il étoit déjà déterminé à ſe faire électriſer ſur les conſeils qu'il avoit reçus de Paris, & ſur l'opinion du Médecin très-inſtruit qui le dirigeoit à Montpellier.

Je ne fus en différend avec ce Mé-

decin que ſur le temps où il falloit employer ce ſecours ; il eſtimoit que ce ne devoit être que quatre ou cinq mois après les eaux de Balaruc ; peut-être avoit-il raiſon. Je penſai, au contraire, qu'il ſuffiſoit d'un mois d'intervalle, entre l'un & l'autre remede, & qu'il ne falloit pas faire perdre en expectations, que je croyois peu néceſſaires, un temps précieux pour un Etranger que ſes affaires domeſtiques rappelloient dans ſa Patrie.

En conſéquence, je commençai à l'électriſer peu de jours après ſon arrivée à Toulouſe.

L'action des étincelles fut pour lui preſqu'auſſi intolérable que l'avoient été les douches *brûlantes*, qu'il me diſoit avoir reçues à Balaruc ; cependant, comme il aſſaiſonnoit de beaucoup de gaieté & de fines plaiſanteries l'hiſtoire des ſenſations *de feu* qu'il y

avoit éprouvées, & du ſouvenir qui lui en revenoit chez moi à l'exploſion de chaque étincelle, même lorſque je ne l'électriſois que par *friction*, je me prêtai ſans peine au déſir qu'il avoit d'être électriſé deux fois par jour, obſervant ſeulement d'y apporter toutes les modifications qu'exigeoient ſon extrême ſenſibilité, & un état nerveux, dont je le jugeai attaqué.

Dès les premieres ſéances, la démarche parut moins gênée, & la main plus libre; il montoit & il deſcendoit, de ſon aveu, mon eſcalier avec moins de peine, &c. Cependant la goutte, toujours peu ou prou exiſtante, vaguoit ſourdement d'une partie à l'autre. L'Électricité, qui n'en avoit pu encore enchaîner la marche, l'écartoit vraiſemblablement des lieux ſur leſquels je tirois les étincelles, & la forçoit de ſe cantonner vers le côté oppoſé, où elle

ſe déclara ouvertement bientôt après ſur la main & ſur le genou, avec inſomnie, mal-aiſe, inquiétude, &c.

Cet événement mit le Malade dans l'impoſſibilité de continuer à venir ſe faire électriſer, & m'obligea à avoir recours aux narcotiques pris intérieurement, & aux frictions avec la teinture des cantharides à l'extérieur. Les douleurs furent preſque tout de ſuite appaiſées. Le calme étant bien revenu, je purgeai le Malade, & je repris l'Électricité.

J'en combinai poſtérieurement l'uſage avec celui de l'infuſion des fleurs *d'arnica*, comme anti-paralitiques & antiſpaſ-modiques. Le premier jour elles ne produiſirent aucun effet ſenſible : j'en augmentai la doſe le lendemain : il en réſulta quelques cordialgies & un vomiſſement précédé de nauſées, qui alarmerent ſi fort le Malade, qu'il ne

voulut plus de remede concomittant, & qui ne revint à l'Électricité qu'après quelques jours de repos.

Ce troisieme essai fut suivi d'un flus hémorrhoïdal habituel, qui n'avoit pas paru depuis plusieurs mois; d'une transpiration générale aussi soutenue la nuit que le jour; d'une expectoration abondante de matieres visqueuses, & d'une très-copieuse évacuation d'urines de couleur & de consistance naturelles qui dura plusieurs jours.

Ces excrétions ne devoient être considérées, sans doute, que sous de bons auspices, quoique le flus d'urines ne pût être regardé comme critique que par son abondance. Mais comment apprécier le bien, l'inutilité ou le mal qu'elles pouvoient déterminer ? Il n'avoit pas été libre de faire de l'Électricité, qui les avoit procurées, un emploi méthodique & suivi. Le Malade, impa-

tienté d'une part par les impressions qui lui restoient de la goutte, & d'autre part par les ébranlemens que l'Électricité causoit dans des parties si fort endouloúries par les douches qu'il y avoit reçues, qu'il avoit fait regarder plus d'une fois si la peau n'en avoit pas été enlevée ; ce Malade, dis-je, ainsi vexé de tous côtés, ne se fit plus électriser qu'en mettant des fréquentes interruptions d'une séance à l'autre. Il ne s'arrêta qu'un mois à Toulouse ; & pendant tout ce temps-là, il ne fut peut-être pas électrisé six jours de suite, & en tout, au-delà de vingt fois.

S'il n'a pas pris du dégoût pour l'Électricité, & qu'il se dispose à y revenir par un usage d'assouplissans & d'anti-spasmodiques suffisant pour émousser la trop grande irritabilité de ses nerfs, je ne me croirai pas moins fondé à attendre de ce remede, autant

de soulagement du côté de la paralysie, que du côté de la goutte ; s'il est sur-tout administré avec la précaution de n'en étendre l'emploi au-delà du bain électrique, qu'autant que les circonstances le permettront.

Cette derniere opinion est fondée sur une Observation, que des circonstances particulieres ne me permettent pas de rendre publique dans ce moment.

Le Malade m'écrit du 10 Mars 1782, « qu'il jouit, relativement à
» l'individu, d'une assez bonne santé,
» un peu troublée, de temps à autre,
» par quelques ressentimens de goutte,
» dont il est plus tributaire dans les
» changemens des temps ; qu'il croit
» devoir les bons momens dont il
» jouit, à l'usage du petit lait que je
» lui avois conseillé » (qu'il a pris environ cinq mois) « au régime végétal,

» ainſi que la faculté de ſe promener à
» une centaine de pas » dont il étoit ſi
éloigné, à ſon arrivée à Toulouſe,
qu'il ne pouvoit marcher que dans ſa
chambre, appuyé ſur ſa canne, ou
ſoutenu ſous le bras : même avoit-il
plutôt l'air de ſe traîner que de marcher.

TREIZIEME OBSERVATION.

Mademoiſelle Berger, rue Ste. Claire, âgée de 41 ans, venoit d'eſſuyer une fievre ardente-maligne, qui lui avoit laiſſé de la bouffiſſure, une ſi grande foibleſſe & en même-temps une ſi grande ſenſibilité dans la jambe droite, qu'elle ne pouvoit faire un pas ſans beaucoup de peine & de ſouffrance. Elle ſe plaignoit auſſi de beaucoup d'angourdiſſement à la main droite, & d'impoſſibilité de faire exécuter aucune eſpece de mouvement

au petit doigt, & à l'annullaire de la même main.

Elle avoit pris, lors de sa convalescence, des bouillons d'écrevisse, des apozemes apéritifs, &c., &c., dont elle n'avoit retiré aucun soulagement.

Je l'électrisai. Dans peu la jambe fut désenflée; les douleurs s'évanouirent, & la Malade marcha avec une entiere facilité. La main ne gagna pas dans la même proportion : elle n'étoit libre qu'après que j'en avois tiré des étincelles, & qu'autant que la séance électrique duroit; une heure après, & quelquefois au bout d'un demi quart d'heure, même engourdissement, même impossibilité de remuer l'annullaire & le petit doigt.

Deux mois s'étant écoulés, sans avoir fait d'autres progrès, la Malade s'impatienta, & pour couvrir la retraite, qu'elle méditoit, elle supposa qu'elle

vouloit voir, ſi après quelque temps de repos, le remede agiroit plus efficacement. Je la laiſſai faire.

Il n'y avoit pas un mois qu'elle avoit ſuſpendu l'Électricité, que partie du plancher de ſa chambre s'étant entrouvert ſous ſes pieds, elle ſe précipita dans une cave ſur un tas de bois, & ſe meurtrit tout le corps. Je la fis ſaigner au bras, au pied; je lui conſeillai le repos, la diete la plus ſévere; je l'inondai d'infuſion théiformes de fleurs de ſureau & de coquelico, &c., &c.

Toutes ces précautions n'empêcherent pas qu'au bout de quelques jours, il ne ſe fît dans différentes parties du corps, principalement au cou & dans ſes alentours, une éruption de tumeurs de différentes groſſeurs, dures, de la couleur de la peau, très-ſenſibles quand on les touchoit, ac-

compagnées de douleurs dans toutes les articulations, ſur-tout dans la jambe droite. Celle-ci étoit devenue auſſi enflée, auſſi foible, & auſſi pareſſeuſe, qu'elle l'étoit avant l'Électricité.

J'ai fait uſer de quelques purgations, de bouillons adouciſſans & légerement inciſifs, au moyen de quoi les douleurs ſe ſont beaucoup calmées; pluſieurs tumeurs ſe ſont fondues, & toutes celles qui reſtent ont beaucoup diminué.

Je viens d'ordonner la décoction de *douce amere*; & comme les douleurs & les embarras de la jambe droite ont moins cédé que les accidens des autres parties; que la main droite reſte toujours très-engourdie; que l'annullaire & le petit doigt y ſont toujours comme corps étrangers, & n'y jouiſſent d'aucun mouvement qui leur ſoit

propre, j'ai eu d'autant moins de peine à décider la Malade, à faire au plutôt un nouvel essai de l'Électricité, que je l'ai prévenue du bien qu'elle en retireroit pour la résolution des tumeurs qui subsistent.

J'ignore si on l'en à détournée : je ne l'ai pas revue.

QUATORZIEME OBSERVATION.

Armand, rue des Carmes, fils d'une Laitiere, âgé de deux ans & demi, ne s'étoit jamais appuyé que sur la jambe droite lorsqu'on le mettoit debout, & se laissoit tomber par terre, s'il n'étoit soutenu des deux côtés.

Il pouvoit bien, lorsqu'il étoit assis, faire faire au pied gauche quelque petit mouvement d'extention & de flexion; mais il ne pouvoit lui en faire exécuter aucun de latéral, ni élever la jambe, ni la porter à gauche ni à droite.

Pour l'exciter à marcher, on le prenoit avec les mains ſous les aiſſeles ; on l'élevoit de maniere, que ſes pieds ne fiſſent que raſer le pavé ſans s'y repoſer, & qu'il vît à de petites diſtances, différens tas de joujou qu'il aimoit, & dont il n'étoit mis en poſſeſſion qu'autant qu'il alloit s'en ſaiſir.

Le pied droit s'avançoit avec beaucoup de vîteſſe par l'action de ſes propres muſcles, par celle des muſcles de la jambe & de la cuiſſe ; mais le gauche étoit ſi lâche, ſi peu diſpoſé à ſuivre, & toujours ſi arrieré de l'autre, qu'on l'auroit pris pour un pied poſtiche, dont toute la valeur étoit réduite à être entraîné, malgré ſa force d'inertie, par le corps auquel il étoit attaché.

On avoit employé, par les conſeils des gens de l'Art, ſur les parties débilitées, nombre d'applications corrobo-

rantes, ſpiritueuſes, aromatiques, &c.

Tout le fruit qu'on en avoit retiré, conſiſtoit à avoir fait diſparoître un état de ſtupeur du bras du même côté ; mais ſans aucune amélioration de l'extrêmité inférieure malade, d'une tendence vicieuſe de l'épaule à ſe baiſſer plus que l'autre, & d'une diſtorſion naiſſante de la colomne vertébrale qui s'écarte de la perpendiculaire en s'inclinant à gauche.

Les Médecins conſultés de nouveau, ſe réunirent à conſeiller les eaux de Bagneres de Bigorre. Le défaut d'argent, pour exécuter cette ordonnance, engagerent les parens à venir me trouver.

Je preſcrivis la ptiſane de garence, & j'électriſai l'enfant; le premier jour, par bain ; le ſecond, par aigrettes, & dans les ſuites par *friction*. Rarement

par étincelles, parce qu'il les craignoit. (J'expliquerai, dans l'Obſervation ſuivante, en quoi conſiſte l'Électricité par *friction.*)

Ving-trois ſéances ont ſuffi pour procurer au ſujet, la faculté de ſe tenir debout devant une chaiſe, en s'appuyant des mains ſeulement ſur le ſiege ; de jouer ſeul, par cet unique moyen, tout le long d'un eſpace occupé par cinq ou ſix chaiſes rangées de file ou en rond, très-près l'une de l'autre ; de les parcourir ſucceſſivement & avec aſſez de preſteſſe, quoique le pied gauche ſoit encore bien traînant.

On a perſuadé aux parens que l'Électricité n'entroit pour rien dans ces changemens ; qu'ils n'étoient dus qu'à l'accroiſſement de l'âge (comme s'il avoit ſuffi d'en augmenter la maſſe de 23 jours pour le rendre ſupérieur au

poids d'un ſi grand mal ;) enfin, on leur a dit, que puiſque les forces commençoient à ſe développer, l'enfant marcheroit dans peu ſans le ſecours d'aucun remede, & que s'ils continuoient à le faire électriſer, je pourrois bien finir par l'eſtropier. Ils l'ont retiré ſur la foi d'un pareil oracle.

C'eſt ainſi que ſous le dehors de la ſageſſe & du ſavoir, l'ignorance & la mauvaiſe foi ſe jouent de la crédulité de la multitude.

QUINZIEME OBSERVATION.

Charlevigne, âgé de trois ans, fils du Jardinier de ce nom, porte Matabiau, ſouffroit depuis aſſez long-temps de deux tumeurs de la couleur de la peau, d'un très-gros volume, qui approchoient par leur dureté de la nature du ſquirre, mais différentes de cette eſpece de tumeur, en ce qu'elles

étoient très-ſenſibles lorſqu'on y touchoit.

Une de ces tumeurs étoit ſituée ſur le genou gauche qu'elle embraſſoit dans toute ſa circonférence ; elle étoit ſi épaiſſe ſur la partie ſupérieure du genou, qu'elle déroboit la rotule à la vue & au tact, & qu'elle ne permettoit à l'enfant ni de marcher, ni de ſe tenir debout. L'autre occupoit toute l'articulation du bras droit avec l'avant-bras ; elle enveloppoit celui-ci dans toute la moitié de ſa longueur, & le privoit de toute eſpece de mouvement.

M. Moran, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Accadémie des Sciences, qui m'avoit fait l'honneur, à ſon paſſage à Toulouſe, de venir chez moi, avoit paru déſirer de s'aſſurer par lui même de l'état des Malades que je traitois, de

celui où ſe trouvoient ceux que j'avois guéris, de la poſition de ceux qui par ennui, par impatience ou par ſéduction, m'avoient quitté ſans m'en demander l'agrément, après avoir été plus ou moins ſoulagés.

Je fis de mon mieux pour le ſatiſfaire à tous ces égards, & je me félicitai d'avoir pour témoin un Médecin auſſi inſtruit, auſſi honnête & auſſi impartial. En lui préſentant le ſujet actuel, je ne peux lui faire voir la tumeur du genou, dont la mere de l'enfant lui aſſura l'exiſtence avant qu'il fût électriſé; elle étoit guérie, & rien ne le prouvoit mieux, que la maniere dont l'enfant marchoit en ſa préſence, & la certitude qu'ajoutoit à cette preuve, l'inſpection du genou, où il ne ſe trouvoit rien qui déposât pour la tumeur. Celle du bras fut donc la ſeule qui fixa notre attention; je le priai de l'examiner.

Il l'a tâtona, il en considéra le siege & l'étendue ; l'avant-bras étoit plié à demi, il ne lui fut pas possible de le plier davantage ni de l'étendre. Je lui demandai ce qu'il en pensoit ; il eut la bonté de me dire, qu'il ne doutoit pas que cette tumeur ne fût du nombre de ces tumeurs limphatiques, si souvent rebelles à l'Art, & qu'il n'y eût à craindre, par la maniere dont elle enguoit l'articulation, qu'elle ne finît par l'enchiloser. M. Begué, Chirurgien du Malade, les avoit rangées toutes les deux dans la classe des tumeurs froides anomales. On y avoit appliqué, & on y appliquoit encore tous les jours, différens topiques, sans aucune amélioration. Je les avois fait supprimer du moment où j'avois commencé d'électriser le Sujet.

Les premieres étincelles que je lui tirai sur le bras & sur le genou, lui si-

rent une ſi vive impreſſion, qu'il n'y eut pas d'effort qu'il ne fît pour ſe tirer de deſſus l'iſoloir, & qu'il ne ceſſa de pouſſer les hauts cris, que lorſqu'on l'en eut deſcendu.

Cet inconvénient n'ayant pas été ſuffiſamment diminué par l'uſage de la baguette à deux boules, enfermée dans ſon tube de verre, au moyen de laquelle je tirois des étincelles de la boule oppoſée à celle qui touchoit la partie malade, j'y ſubſtituai l'Électricité par aigrettes. Le Malade ne s'en plaignit pas, & j'y aurois inſiſté, ſi je n'avois craint que ce moyen ne fût inſuffiſant, ou qu'en rendant le traitement trop long, il n'augmentât l'impatience naturelle à mes Électriſés, de me quitter à moitié chemin de leur cure.

J'imaginai de faire mettre au Malade un bas de laine qui couvrît la tu-

meur du genou, d'envelopper la tumeur du coude d'une flanelle qui s'y plaquât exactement, & après toutes ces dispositions, de promener très-légerement sur ces tumeurs la boule de mon excitateur ordinaire, ou, ce qui feroit, peut-être plus utile (à raison de sa plus grande surface quand il porteroit à plat) l'anneau d'une baguette de communication dont je fis redresser l'extrêmité opposée pour la tenir par un manche de verre, &c. observant de faire tourner plus ou moins vîte le plateau, relativement au plus ou moins d'énergie que je voulois donner à l'opération.

Cette derniere maniere d'électriser, que je n'ai trouvé décrite nulle part, & que j'ai cru devoir appeller par *friction*, me parut réunir toutes les conditions que j'avois en vue.

Avant de l'éprouver sur mon jeune

Malade, j'en fis faire l'essai sur un adulte, qui me dit que lorsque le plateau alloit lentement, elle ne produisoit sur lui aucune autre sensation que celle qui résulteroit d'une flamme légere assez chaude, mais cependant douce & même agréable, dont la base proportionnée à l'anneau du nouvel excitateur auroit glissé en serpentant sur sa peau; du reste, qu'elle n'étoit douloureuse ou poignante, que quand l'anneau n'étoit pas bien en contact de la flanelle où du bas, ou qu'on tournoit trop vîte le platteau.

L'enfant s'en accommoda assez bien, quoiqu'il se plaignît par fois qu'il en étoit trop chaudement chatouillé; & cette maniere toute récente d'administrer l'Électricité, m'a non-seulement procuré l'avantage de résoudre dans moins d'un mois la tumeur du genou, de fondre celle du bras

dans l'eſpace d'un mois & demi, d'en dégager ſi bien l'articulation, qu'il n'y reſte pas même la plus petite apparence de levain d'anchiloſe, mais je lui dois encore la ſatisfaction d'avoir procuré à l'enfant la liberté de marcher, de courir, de ſaûter & de ſe ſervir de ſon bras avec autant d'aiſance que s'il n'avoit jamais été malade. Je n'ai employé d'autre remede auxiliaire qu'une purgation tous les huit jours, & la tiſanne d'eſquine, dont l'enfant uſa dans peu par goût, & dans les ſuites par préférence à toute autre boiſſon.

SEIZIEME OBSERVATION.

Jacques Raillac, fils du Portier du College de Pampelonne, âgé de ſeize ans, avoit été ſujet dans ſon enfance à des glandes au cou & à la tête dont les unes s'étoient ouvertes, & les autres avoient fini par ſe réſoudre, ce qui

ne l'avoit pas empêché de jouir (dumoins en apparenne) d'une bonne ſanté, juſqu'à l'âge de dix ans, qu'il fut attaqué de la petite vérole la plus orageuſe.

Cette maladie avoit été ſuivie d'un ſi grand dérangement dans le jeu des muſcles moteurs de la langue, que lorſqu'il vouloit articuler un ſon, il ne pouvoit s'empêcher de la faire ſortir hors de la bouche, ce qui gênoit ſi fort le mécaniſme de la parole, que ce n'étoit qu'avec effort & précipitation qu'il bredouilloit quelques mots, qu'on avoit toutes les peines du monde à comprendre.

La premiere fois qu'il me parla, il me fut impoſſible de les diſtinguer ; auſſi eût-il l'attention, lorſqu'il s'en apperçut, d'être fort laconique, & de ne répondre à mes queſtions que par des *oui* & par des *non*, qu'il ne pronon-

çoit même que d'une voix gutturale, entrecoupée, & comme ſtertoreuſe, malgré la vigilence qu'il apportoit à les bien exprimer, & à les exprimer lentement pour ſe faire entendre.

Il ſe plaignoit de beaucoup de foibleſſe au bras gauche, à l'avant-bras & à la main du même côté. Il ne les employoit que très-difficilement à mettre ſon chapeau ſur ſa tête, à l'en retirer, & il éprouvoit une peine infinie à faire exécuter au poignet le mouvement de ſupination & à l'y maintenir.

S'il lui prenoit envie d'ouvrir la main dans cet état, ſes doigts s'étendoient avec ſi peu de conſonance, le petit doigt s'élevoit fort au-deſſus des autres, il s'écartoit ſi loin & avec tant de célérité de l'annullaire, & celui-ci du doigt du milieu en ſens contraire, je veux dire en ſe baiſſant, qu'aucun acte de la volonté ne pouvoit

ralentir

ralentir les efforts & l'irrégularité de cette divergence.

L'Électricité me parut indiquée à beaucoup d'égards; mais je ne trouvai pas peu de difficulté à l'employer avec méthode. Les endroits que j'avois à électriser étoient composés de muscles, dont les uns agissoient trop, & les autres trop peu, & dont les fibres de quelques-uns de ceux-ci se trouvoient confondues avec les fibres des muscles antagonistes trop agissans.

Il étoit question en effet d'électriser d'une part, le bras, l'avant-bras & la main gauche; d'augmenter les forces des muscles *supinateurs* du poignet; de donner du ressort à *l'abducteur* du petit doigt, & de ne pas toucher à *l'extenseur* de celui-ci, dont les attaches fixes au condyle de l'humérus, & au ligament *interosseux*, se trouvoient à peu près au centre des par-

ties, dont il falloit rétablir le ton.

J'avois à augmenter d'autre part, celui des mufcles deftinés à porter la langue en arriere, obfervant que les *génioglossos*, dont l'ufage eft de la tirer en avant, peuvent auffi la ramener en dedans par leurs fibres antérieures & recourbées qui vont à fa pointe; & qu'en attaquant ces fibres par l'action des étincelles, je pouvois accroître l'action déjà trop vive des fibres de ce mufcle qui la pouffent en avant, & vont fe terminer tout le long de la partie inférieure de cet organe; à raifon de quoi les *bafiofloges*, dont la terminaifon eft la même, mais dont les effets font oppofés, puifqu'ils tirent la langue en arriere, n'étoient acceffibles à mes moyens que par leur attache à *l'os-hioïde*.

Toutes ces combinaifons faites & réfléchies, je purgeai le Malade; je

le mis à l'uſage de la ptiſane de racine d'eſquine, & je l'électriſai avec les précautions qu'exigeoient les circonſtances dont je viens de parler.

Ces remedes continués pendant un mois & demi, le Malade put répéter une phraſe entiere d'une maniere aſſez diſtincte, pour qu'il fût aiſé de le comprendre ; ſa langue ſortoit moins de la bouche lorſqu'il parloit ; ſon bras avoit repris toute ſa force & le ſervoit au mieux ; les mouvemens de ſupination n'étoient pas à beaucoup près ſi difficiles ; la main y perſéveroit avec moins de contrainte, & bien plus long-temps que par le paſſé, & s'il l'ouvroit dans cette poſition, ſes doigts ſe divariquoient beaucoup moins ; d'ailleurs il s'en ſervoit avec preſqu'autant de facilité, que de ceux de l'autre main pour ôter ſon chapeau de deſſus la tête & pour l'y replacer.

DIX-SEPTIEME OBSERVATION.

François Raillac, âgé de 12 ans, frere de celui dont je viens de parler, avoit marché librement, & avoit paru jouir d'une aſſez bonne ſanté juſqu'à l'âge de quatre années.

A peine y fut-il parvenu, que les os de la jambe gauche devinrent un peu arqués en dehors. Dans peu cette jambe & le pied de ce côté ſe tuméfierent ſans ſe décolorer, & ſe durcirent. Il s'y établit trois petites tumeurs un peu plus dures, dont deux ſe montrerent au-deſſous du gras de la jambe, & la troiſieme au milieu de la partie latérale externe du métatarſe.

Ces tumeurs, qui étoient indolentes dans le principe, & de la couleur de la peau, rougirent peu-à-peu; elles devinrent ſenſibles & finirent par s'abſcéder. La matiere qui en décou-

loit n'étoit pas du vrai pus, mais une ichorosité séreuse : en même-temps le pied s'enfla ultérieurement, & se couvrit d'une espece de tumeur platte, limphatique, & de consistance assez ferme sans être dure. Les mouvemens des orteils furent d'abord très-gênés, & ensuite abolis ; plusieurs de ces orteils se tuméfierent sans devenir douloureux.

Bientôt après, les os qui composent l'articulation du genou droit & du genou gauche se gonflerent ; la jambe & le pied droits participerent de l'état de la jambe & du pied gauches, mais avec un peu moins d'intensité : les cuisses s'atrophiérent ; le pied droit se tourna de côté en dedans ; il ne toucha au pavé que par sa partie latérale externe ; le gauche se tourna au contraire de côté en dehors, & ne portoit à terre que par sa partie latérale interne.

Dans un pareil état, il étoit impoſſible au Malade de marcher. Il y ſuppléoit au moyen de deux potences qu'il tenoit ſous les bras, & à la faveur deſquelles il ſe hiſſoit pour un inſtant au-deſſus du terrein. Il profitoit de cet inſtant d'élevation pour pouſſer en avant les deux cuiſſes, les deux jambes, & les deux pieds d'un mouvement commun avec le tronc; après quoi il ſe laiſſoit aller à terre, & ainſi de ſuite, alternativement, il parcouroit des deux pieds à la fois & comme par ſauts, l'eſpace qui le ſéparoit du lieu où il ſe propoſoit d'aller.

Il n'en étoit pas ainſi lorſqu'il rencontroit des eſcaliers; il faloit qu'il les montât à quatre pattes (des mains & des genoux) & il ne pouvoit les deſcendre qu'autant qu'on le portoit.

Je crus appercevoir en lui les effets d'un virus ſcrophuleux & rachitiques

prédominans, & un état paralytique ſecondaire déterminé par ces virus. *Paralyſis ſcrophuloſa* (*Noſologie* de Sauvages) où on lit, *curatur electriſatione*, *attenuantibus*, *martialibus antimonio tenuiſſime trito*, &c.

Je purgeai le Malade; je l'électriſai, & je le fis paſſer en même-temps à l'uſage de pilules compoſées de ſavon, d'antimoine diaphorétique, de racine de rubiatinctorum en poudre, d'extrait de grande ciguë, de panacée mercurielle, de camphre & de ſyrop de menthe.

Sa boiſſon étoit la ptiſane de rubiatinctorum. Il étoit purgé tous les huit jours.

Quant aux ulceres, je les fis couvrir d'un liniment fait avec le camphre, & le mucilage de gomme arabique.

Cette combinaiſon de moyens produiſit peu-à-peu des ſoulagemens ſi ſen-

ſibles, que dans un mois & demi le gonflement des genoux, des jambes & des pieds eut beaucoup diminué; que les ulceres furent fermés, à l'exception d'un ſeul qui touchoit au moment de l'être; que le Malade, à l'aide ſeulement de ſes potences, pouvoit marcher un pied l'un après l'autre, & les poſer à plat à terre; qu'il ne marchoit plus par ſauts, qu'autant qu'il y étoit entraîné par l'habitude, ou que ſes parens négligeoit de tenir l'œil à ce qu'il y réſiſtât; qu'il montoit ſeul, le corps étant droit, & ſans autre appui que ſes potences; les marches de mon eſcalier au nombre de 22, & celles de la maiſon qu'il habite, qu'il ne pouvoit monter auparavant qu'à quatre pattes, ainſi que je l'ai dit, & qu'il les deſcendoit également droit, ſans autre appui que ſes potences, tandis qu'il ne pouvoit les deſcendre lui-

même avant d'être électrisé par aucun moyen quelconque.

Des améliorations aussi considérables m'avoient rempli de plus grandes espérances, lorsque la mere de ces infortunés vint me remercier des soins que je m'étois donné pour eux, & me témoigner le regret qu'elle avoit de ne pouvoir fournir aux frais du Tourneur (quoiqu'ils fussent réduits à trois sols par séance pour chaque enfant) & encore moins à ceux des moyens accessoires que je faisois marcher de front avec l'Électricité.

Il fallut me résoudre à laisser mon ouvrage tel qu'il étoit, & à céder à la nécessité, encore plus puissante que le zele que je mettois à le mener à sa perfection.

DIX-HUITIEME OBSERVATION.

La Demoiselle Delon, de Toulou-

ſe, âgée de 44 ans, avoit ſouffert pendant ſix années, de douleurs univerſelles très-aigues. Elles s'étoient terminées au bout de ce temps par des gonflemens circulaires dans toutes les articulations des doigts, comme s'ils avoient été frappés de la goutte. Ceux-ci étoient devenus ſi inflexibles, qu'elle avoit été obligée d'abandonner ſon métier de Couturiere, dont elle avoit vécu juſqu'alors.

Réduite aux ſecours de la charité, elle émouvoit d'autant plus les perſonnes ſenſibles, qu'outre l'infirmité de ſes mains, elle avoit à produire deux tumeurs de la couleur de la peau, plattes, de conſiſtance aſſez ſolide, ſans être dures, dont l'une étoit ſituée à l'extrêmité extérieure, inférieure de l'avant bras droit, & s'étendoit juſques ſur le carpe; l'autre ſe préſentoit ſur la même portion de l'avant bras oppoſé, & couvroit le carpe &

partie du métacarpe, où la malade éprouvoit, au plus léger changement de temps, des douleurs pongitives & quelque fois lancinantes.

Huit jours d'électricité suffirent pour diminuer le volume de toutes ces tumeurs, pour les amolir, & pour faire jouir les doigts d'un commencement de flexibilité.

Encouragé par ces dispositions, je prescrivis, pour les favoriser & pour parer aux métastases qui pourroient survenir, s'il ne s'établissoit quelque évacuation critique par les urines, ou par la peau, &c. une purgation, & le lait coupé avec parties égales de décoction d'esquine & de salse pareille.

J'ignore si ce nouveau secours ne fut pas du goût de la malade, ou si elle ne préféra point le plaisir de jouir, sans travail, des dons qu'elle recevoit de la bienfaisance, à la perspective de

guérir des maux qui en étoient l'objet & le motif. Ce que je puis dire, c'est qu'elle ne se fut pas plutôt apperçue des biens que l'électricité commençoit à lui procurer, qu'au lieu de chercher à les accroître, elle se retira avec l'humeur qu'elle auroit pu y mettre, s'ils lui avoient été plus nuisibles qu'utiles.

DIX-NEUVIEME OBSERVATION.

M. D. . . L. . . Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, si estimable à tous égards, mais sur-tout par l'honnêteté, la vérité & la franchise de son caractere, se plaignoit depuis plusieurs années de douleurs si constantes & si cruelles aux bras & aux épaules, particulierement aux articulations des bras avec les omeplates, que ce n'étoit qu'avec une gêne infinie qu'il pouvoit exécuter quelques mouvemens de ses bras.

Cette fâcheuſe circonſtance ne lui avoit pas fait perdre le goût qu'il a pour la muſique, mais elle le privoit du plaiſir de jouer d'un inſtrument qu'il aime. Il lui étoit impoſſible de mettre ſon col, ſes ſouliers, ſes boucles, en un mot de s'habiller ſans ſouffrir, & ſans le ſecours de ſon laquais. Ses douleurs étoient quelquefois ſi vives, qu'elles l'empêchoient de dormir. Communément elles ne lui permettoient pas de changer de place, une fois qu'il en avoit pris une dans ſon lit. S'il lui arrivoit, après quelque temps de ſommeil, d'être éveillé par la néceſſité d'uriner, il ne pouvoit ſatisfaire à ce beſoin, qu'autant qu'il y étoit aidé, & qu'on lui tenoit ſon pot de chambre.

Il n'y avoit pas des bains où il n'eût été envoyé, & point de remede interne & externe dont il n'eût fait uſage pour ſe débarraſſer d'un mal auſſi in-

commode, ou tout au moins pour en adoucir la véhémence.

Impatient de voir que rien ne lui réuſſiſſoit, il imagina de ſe faire électriſer. Il me demanda mon avis ſur ce projet : je l'accueillis ; l'inſtant d'après il fallut ſe mettre en devoir de le réaliſer.

Au bout de quelques ſéances les douleurs diminuerent, les nuits furent tranquilles ; & ce qui étonna le plus le malade, c'eſt qu'un état vaporeux, très-inquiétant, dont il ne m'avoit rien dit à deſſein, & qui rendoit ſes autres maux encore plus inſupportables, n'en fut point aggravé, malgré l'opinion qu'il avoit du contraire.

Sur l'aveu qu'il m'en fit, je preſcrivis, pour l'heure du ſommeil, une friction ſur les épaules & ſur les bras, avec la teinture des cantharides. Je fis prendre, le matin à jeun, du lait,

tantôt coupé avec une égale quantité de ptisane de feuilles d'oranger, & tantôt avec une légere décoction de racine d'esquine.

Quant à l'électricité, quoiqu'il n'eût pas paru qu'elle eût augmenté l'irritabilité des nerfs, je crus devoir pourtant en réduire pour lui tout le systême pratique, à peu d'étincelles, au bain, & à l'électricité par *friction*.

Cette derniere maniere de la lui administrer, étoit celle qu'il préféroit, & dont il croyoit retirer le plus d'avantage. Il en parloit, comme d'un moyen qui portoit jusques dans les replis les plus reculés des parties souffrantes, une chaleur douce, fine, moëleuse, balzamique, qui s'y insinuoit avec un tel sentiment de calme & de volupté, que quand même il n'auroit pas eu besoin de ce remede, il en auroit usé, disoit-il, par plaisir.

Deux mois de ces opérations lui ont procuré un rétablissement si solide, que depuis onze mois qu'il a cessé de venir chez moi, il n'a ressenti aucun retour de ses douleurs. Quant à son état nerveux, il n'a ni augmenté ni diminué.

VINGTIEME OBSERVATION.

M. Beurré, âgé de 50 ans, rue St. Rome, souffroit des crampes si incommodes & si terribles, qu'elles lui faisoient éprouver quelquefois dans le jour les plus vives douleurs, & qu'elles l'empêchoient quelquefois tout-à-coup de marcher.

Le plus souvent elles le tourmentoient la nuit; elles le reveilloient s'il dormoit; le forçoient à quitter le lit, à s'étendre, partie sur le pavé, partie sur les sieges voisins, & lui occasionnoient des tiraillemens si intolérables

dans la cuiſſe & dans la jambe droites qui en étoient le ſiege, que ſans égard aux conditions d'une ame forte & ſouffrante dont il eſt doué, ils lui faiſoient jetter des cris aigus.

Ces tiraillemens finiſſoient pour l'ordinaire par ſe réunir en un ſeul point, vers la partie moyenne, latérale, externe du molet de la jambe. Dans ce cas il lui ſembloit que ce point du molet étoit tenaillé ou dévoré par des chiens.

Laſſé de ces ſouffrances qui datoient déjà d'aſſez loin, il vint me prier de l'éleƈtriſer. Sa confiance en ce remede venoit de ce qu'il l'avoit guéri antérieurement d'une douleur ciatique qui avoit réſiſté à tous les autres moyens. Je ne me prêtai à ſes déſirs qu'avec beaucoup de retenue ; je voyois un état convulſif que l'éleƈtricité pouvoit aggraver, s'il n'étoit produit par un épaiſſiſſement

d'humeurs, tel que celui qui avoit donné lieu à la ſciatique dont elle l'avoit débarraſſé, &c. . . . . La premiere ſéance fut courte, je n'employai que l'électricité par *friction*; les crampes furent beaucoup diminuées la nuit d'après. Ce ſuccès nous inſpira de la ſécurité. Je l'électriſai le lendemain plus long-temps, mais ſeulement par *friction*. Le mieux fit des progrès. Ils furent encore plus marqués le jour ſuivant. Bref, il ne fallut que douze ſéances pour ramener entierement le calme, & ce calme paroît ſi bien cimenté, qu'il y a un peu plus de deux mois qu'il n'a pas ſouffert la plus petite altération (*).

(*) M. Bonnel de la Bragereſſe, Docteur en l'Univerſité de Médecine de Montpellier, mon ancien Condiſciple, m'écrit de Mende en Gevaudan, où il exerce ſa profeſſion avec les plus brillans ſuccès, *qu'il n'eſt pas poſſible de trouver un ſecours plus prompt, plus ſûr & plus efficace contre les*

VINGT-UNIEME OBSERVATION.

Maubriſſon, d'un village appellé Auſonc, âgé de neuf ans, éprouva à

---

crampes, que l'électricité. « Le haſard » (je copie ſa lettre, elle eſt du 1 Février 1782.) « Le haſard me
» le fit découvrir il y a plus de trente ans. Une
» nourrice d'un de mes enfans, voyant un concours
» de monde venir chez moi par curioſité, pour
» l'électricité alors nouvelle, fut curieuſe elle-même
» de voir faire mes expériences; elle fut électriſée.
» Le lendemain elle vint me demander ſi ma ma-
» chine électrique guériſſoit la crampe dont elle
» avoit été entierement délivrée la nuit derniere &
» dont elle étoit régulierement tourmentée depuis plus
» de deux mois toutes les nuits; je l'électriſai en-
» core, & elle n'y fut plus ſujette. Depuis cette épo-
» que j'en ai guéri nombre d'autres. Parmi le nom-
» bre, je n'en citerai que deux. Une femme que la
» crampe tourmentoit nuit & jour depuis trois ans,
» me fut adreſſée par M. le Baron de Montialoux;
» trois jours ſuffirent pour l'en délivrer; elle fut
» électriſée deux fois le jour, & elle n'y a plus été
» ſujette. M. Rochevalier, célebre Médecin de Ma-
» ruejols, & mon ami, à qui je communiquai dans le
» temps cette obſervation, & qui avoit tenté ſans
» ſuccès bien des remedes ſur Madame ſon épouſe
» pour la guérir d'une crampe cruelle qui la dévo-

l'âge de trois ans, une maladie qui ſe termina par l'atrophie de l'épaule & du bras gauches. Cette atrophie eſt accompagnée d'un ſi grand relâchement des attaches de l'articulation de la cavité glenoïde avec la tête de l'humérus, que l'on pourroit placer le pouce dans le vide qui les ſépare, & qu'en conſidérant le peu de conſiſtance de cette articulation, on ſeroit tenté de croire qu'il ſuffiroit de la plus légere impulſion pour y déterminer telle luxation qu'on voudroit.

» roit depuis long temps, me l'emmena à Mende,
» où je l'électriſai deux fois par jour pendant une
» ſemaine entiere. L'effet en fut ſi heureux & ſi
» conſtant, qu'elle n'y a plus été ſujette pendant
» plus de vingt ans, qu'elle a ſurvécu à cette opéra-
» tion électrique. »

Si j'avois plutôt connu ces expériences, la vérité & la franchiſe de l'ami qui me le communique, m'auroit fait employer l'électricité avec plus de confiance ſur M. Beurré.

Note & Obſervation ajoutées après l'approbation.

L'acromium fait une ſaillie qui ne s'efface que lorſqu'on pouſſe perpendiculairement le bras en haut & qu'on l'y maintient. Tous les mouvemens de l'article ſont abolis ; le poignet eſt dans un état conſtant de pronation, cependant l'avant-bras & la main ſont auſſi pleins de chairs que ceux du côté oppoſé ; les doigts y jouiſſent de tous les mouvemens qui leur ſont propres & les exécutent avec force ; mais tout cela n'empêche pas que cette extrêmité ſupérieure gauche, ne ſoit auſſi parfaitement immobile, (à l'exception des doigts) auſſi flottante & auſſi pendante à côté du corps, que le ſeroit le bras d'une poupée qu'on y auroit attaché.

Cet enfant me fut préſenté par ſa mere, qui ne s'y décida que ſur le conſeil de M. ſon Curé, que je n'ai pas l'honneur de connoître. Il ne me fut

pas difficile de juger par tout ce qu'elle me dit, qu'elle étoit moins déterminée à cette démarche, par l'eſpoir de voir guérir ſon fils qu'elle croyoit incurable, que par reſpect & par docilité pour des avis auxquels elle étoit ſubordonnée.

L'enfant n'avoit été électriſé que ſix fois, & toutes les fois par bain, par *friction*, ou par étincelles, qu'il étoit déja parvenu dans ce court eſpace de temps, à porter l'avant-bras preſqu'à la hauteur de l'eſtomac, & à lui faire exécuter un demi mouvement de flexion ſur le bras.

Cet amendement inopiné fit une ſi grande impreſſion ſur l'eſprit de la mere, qu'elle ſe détermina à laiſſer ſon fils à Toulouſe, pour y continuer un remede dont elle penſa d'abord bien différemment de ce qu'elle en au-

guroit avant cette épreuve ; & ſur ce que je lui dis du temps que j'employerois vraiſemblablement à le mener à une entiere guériſon, ſi tant eſt qu'elle eût lieu, elle me dit qu'elle alloit le mettre en penſion pour quatre mois chez le ſieur Lafont, Marchand grenetier, rue de l'Inquiſition, ſe propoſant de l'y laiſſer quatre mois de plus ſi je le jugeois néceſſaire.

Il n'y a qu'un mois & demi que j'électriſe le Malade, & il commence déjà à porter le pain à ſa bouche avec la main gauche ; à ôter ſon chapeau de la tête & à l'y remettre avec la même main. La capſule articulaire eſt moins lâche ; le bras a mis des chairs ; il s'eſt accru d'un demi pouce de circonférence, & quoique la plûpart de ſes mouvemens ne ſe faſſent encore que par ſécouſſes, j'eſpere que le Malade

ſera guéri au terme où j'ai préſumé qu'il pourroit l'être (*).

VINGT-DEUXIEME OBSERVATION.

Le fils de M. de Santis, âgé de quatre ans & demi, eſt depuis l'âge de dix mois dans le même état où Maubriſſon eſt repréſenté, avec cette différence à ſon avantage, que le relâchement paralytique des ligamens & des muſcles de l'articulation eſt moins conſidérable; que les os ſont moins éloignés les uns des autres, & que l'amaigriſſement de l'épaule & du bras eſt moins marqué.

Cet enfant n'a encore été électriſé que ſix fois, & l'on apperçoit déjà de l'amélioration dans ſon état, quoique

(*) Au bout de deux mois d'Electricité, ſes parens l'ont ramené chez eux ſans m'en demander l'agrément. J'ai appris qu'on leur fait eſpérer que l'âge & la nature finiront de le rétablir, ſans qu'il ſoit beſoin d'inſiſter plus long-temps ſur l'Électricité.

ſon indocilité ne permette, le plus ſouvent, que de l'électriſer par *friction* (*).

VINGT-TROISIEME OBSERVATION.

Jeanne Claret, femme de Cugnau, Porteur de chaiſe, âgée de cinquante-

(*) On l'a retiré après vingt-une ſéances. Son corps s'étoit couvert de petites taches rouges, en maniere d'éruptions miliaires, très-prurigineuſes, qui finirent par faire écailler l'épiderme, ce qu'on attribua à l'Électricité; mais cette éruption familiere à tout plein d'autres enfans, même à nombre d'adultes qui n'étoient pas électriſés, & qui d'ailleurs ſe portoient bien, ne devoit-elle pas être plutôt attribuée à la longue ſécheresse du printems qui avoit précédé, & à l'été ſec & ardent, dont nous reſſentions pour lors encore les impreſſions?

Quoi qu'il en ſoit, le jeune Malade pouvoit, à l'époque de ſa retraite, élancer ſa main ſur une table à la hauteur de ſes épaules; y placer avec cette main les badinages qu'on lui donnoit pour jouer, les en retirer, & même, en s'élevant un peu ſur la pointe des pieds, les monter & les aller prendre ſur un livre de deux pouces d'épaiſſeur ſitué ſur la table. (*Ces Notes ont été ajoutées après l'Approbation*).

huit ans, étoit priſe depuis quatre mois d'un engourdiſſement très-douloureux, qui occupoit l'épaule, le bras, l'avant-bras, la main & les doigts du côté droit, avec impoſſibilité de faire aucun uſage de cette extrêmité ſupérieure.

On lui avoit fait pratiquer pendant tout ce temps-là pluſieurs remedes, tant internes qu'externes, dont elle n'avoit retiré que de foibles ſoulagemens.

Douze jours d'électricité, ſans aucun ſecours concomittant, ont ſuffi pour la guérir.

Cette cure date de ſept mois, & n'a ſouffert depuis ce temps aucune altération.

VINGT-QUATRIEME OBSERVATION.

Jacques Tregan, de Toulouſe, Paroiſſe Saint-Etienne, âgé de trente

ans, Matelot employé dans la Marine Royale, avoit été attaqué, il n'y avoit pas long-temps, à Breſt, de deux gonorrhées virulentes, très-près l'une de l'autre, dont il avoit été tant bien que mal traité.

A la ſuite de ces maladies, il fut ſaiſi tout-à-coup en dormant d'une douleur très-vive à la main & au poignet du côté droit, avec rougeur & tuméfaction énorme de ces parties; il fut ſaigné pluſieurs fois au bras, & on lui fit nombre d'applications dont il n'a pas ſu rendre compte.

La rougeur ayant diſparu au bout de quelques jours, & la douleur perſéverant toujours, ainſi que la tuméfaction, on pratiqua ſur la main & ſur le poignet des douches avec la leſſive des ſarmens. Ces douches continuées pendant un mois, la douleur ceſſa de ſe faire ſentir, & le gonflement ſe termina par

l'atrophie du poignet & de la main.

Elle étoit telle, lorsque je vis pour la premiere fois le Malade, qu'on auroit jugé que ces parties n'étoient plus qu'un composé d'os soudés ensemble, uniquement recouverts d'un parchemin brunâtre, dur, ridé, desseché, inorganisé.

Le Malade y éprouvoit une débilité excessive, & ne pouvoit en tirer aucune espece de mouvement, pas même de l'articulation du carpe avec l'avant-bras, quoique ce dernier ne participât que bien peu de l'atrophie. Ses doigts étoient dressés & d'une inflexibilité si absolue, qu'on auroit cru ne pouvoir les faire plier sans casser leurs tendons, leurs ligamens, leurs muscles, leurs enveloppes & leurs extrêmités articulées. Les ongles paroissoient prêts à s'en détacher; les chairs qui s'en étoient retirées en se fronçant,

les faiſoient paroître plus longs que ceux de l'autre main, cependant ils croiſſoient moins. Ils avoient contracté une couleur pâle cendrée, & un ſi grand dégré de fragilité, que quand on les rognoit, ils voloient en éclats, à l'inſtar d'une lame de verre qu'on auroit voulu couper avec des ciſeaux, & qu'ils préſentoient ſur leurs bords pendant quelques jours, des pointes & des apérités ſi incommodes, que le Malade en étoit quelquefois déchiré s'il y touchoit ſans précaution. Il ſe plaignoit en outre, d'un ſentiment conſtant de froid dans toutes ces parties.

Dans ces circonſtances, il fut congédié pour quatre mois; il ſe rendit à Toulouſe, où, après quelques remedes qu'on lui fit à l'Hôpital, il lui fut ordonné par un des Médecins de l'Hôtel-Dieu, d'aller aux eaux de Bagneres de Luchon pour y prendre les

bains & s'y faire doucher les parties malades.

Ce voyage n'ayant pas eu lieu, Tregan me fut adreſſé vers le milieu de Novembre 1780; il étoit depuis ſept mois dans l'état où je viens de le repréſenter.

Je ſoupçonnai d'abord que cette maladie ne fût déterminée par quelque reſte de virus vérolique, qui après avoir donné lieu au gonflement ſubit & phlegmoneux de la main & du poignet, avoit enſuite empêché la diſtribution du ſuc nourricier dans les vaiſſeaux névrolimphatiques des parties malades, épaiſſi les liqueurs deſtinées à lubrefier leurs articulations, à en faciliter le jeu, ou bouché les tuyaux ſecrétoires des glandes ſynoviales qui les fourniſſent, &c. D'où pouvoit réſulter concurremment avec l'action trop vive des douches de leſſive ſur les vaiſſeaux de

tout genre de ces parties, l'explication des phénomenes qui s'offroient à mes regards, & je me décidai à m'éclairer sur ce doute par l'essai de quelqu'antivénérien, combiné avec les bains de vapeur d'eau tiede & autres assouplissans externes, sauf à recourir à l'Électricité seule ou en concours avec ces moyens, s'ils n'étoient suivis d'aucun amendement.

Le Malade s'y refusa ; indépendamment de la confiance qu'il avoit en sa guérison des gonorrhées qu'il avoit antérieurement essuyées, il opposa à mon projet, l'impossibilité de se procurer ce dont il avoit besoin pour le réaliser, quelque mince qu'en fût la dépense, & je me vis presque forcé avant de faire aucune autre tentative, de céder à l'impatience qu'il montroit d'être électrisé, à la bonne opinion qu'il avoit de ce remede, & à l'éloignement qu'il

montroit pour tous les autres.

Je l'envoyai à M. Born, Commiſſaire de la Marine à Toulouſe, pour qu'il lui fît part de ſa détermination, de mon acquieſcement à cette épreuve, & qu'il obtînt de lui par écrit l'agrément de l'exécuter.

Dans le billet obligeant que ce M. me fit l'honneur de m'adreſſer le 21 Novembre 1780, il ne ſe borna pas à louer *les opérations dont ma charité & ma bienfaiſance*, me diſoit-il, *s'occupoient pour le ſoulagement de l'humanité, & la guériſon des hommes affectés au ſervice*, il me marquoit de plus, que *le Bureau des Claſſes de la Marine de Toulouſe, payeroit pour un ou deux mois, ſi la maladie de Tregan l'exigeoit, les peines & frais revenant aux hommes occupés à tourner chez moi le platteau, à raiſon de trois ſols par jour, ſur mon Certificat.*

Ce même jour Tregan commença à être électrisé ; il ne parut pas bien sensible à l'impression des étincelles, malgré les ébranlemens qu'elles causoient dans tout le trajet des muscles d'où je les faisois éclater.

A la huitieme séance, il les sentit telles qu'on les éprouve, & il s'appercut qu'il lui étoit libre de faire faire quelque petit mouvement au doigt indice & au pouce ; de ployer un peu le poignet ; de le relever, de le porter un peu à droite & à gauche ; mais il ne put lui faire exécuter aucun mouvement de circonduction.

Insensiblement le bien s'accrut, au point que le mouvement de flexion commença à renaître dans tous les doigts, que le Malade put faire agir assez le pouce & l'index pour les ployer, de façon qu'ils se touchassent par leurs extrêmités quand il le vouloit ;

qu'il put s'en ſervir pour prendre du tabac, pour ſe moucher, pour ſe boutonner, pour porter ſes alimens à ſa bouche, pour mettre ſon chapeau ſur ſa tête, pour ſe découvrir, &c., & qu'il fut aiſé de reconnoître que ſes ongles commençoient à prendre une couleur vermeille, que le carpe & la totalité de la main commençoient de même à ſe colorer, à ſe dérider, à ſe couvrir de chairs.

A la ſeizieme ſéance, la main & le poignet avoient repris preſque toute leur force; la nutrition s'y rétabliſſoit de la maniere la plus marquée, le ſentiment de froid en avoit totalement diſparu; les ongles ne ſe briſoient plus lorſqu'on les rognoit; ils croiſſoient moins lentement; leur couleur, ainſi que celle de la main & du poignet, étoit naturelle; la flexion du pouce & de l'indice ſe faiſoit avec une pleine

& entiere facilité ; celle des autres doigts, quoiqu'elle ne fût pas encore entiérement libre, gagnoit de jour en jour. En un mot, le mieux étoit si évident à tous égards, qu'on préjugea que dans peu Tregan seroit en état d'aller rejoindre.

Cette nouvelle l'affligea ; il vouloit bien guérir, mais il avoit perdu, sans doute, le goût de voyager sur l'eau, & il souhaitoit, qu'en lui continuant mes soins, je lui laissasse au moins une nuance d'incommodité assez sensible, pour qu'il pût se faire déclarer inhabile à servir. Je le lui promis ; mais d'un ton qui lui fit croire, vraisemblablement, que c'étoit moins pour lui tenir parole, que pour le mener, comme à son insu, à une cure finale. Aussi prit-il le parti de se retirer sans m'en prévenir, lorsqu'il s'apperçut des progrès rapides de sa guérison, & de la célé-

rité que je tâchois d'y mettre en prolongeant la durée des féances.

A cette époque, il avoit déjà pris le métier de Crocheteur, qu'il fait encore aujourd'hui. Sa main étoit fi vigoureufe, qu'il s'en fervoit pour porter, faifir, manier, traîner, foulever, déplacer toute forte de corps lourds ; pour les affujettir fur fa tête & fur fes épaules, &c. Les mouvemens du poignet, quoiqu'un peu gênés encore, n'avoient plus d'obftacle à furmonter, & ce qui reftoit à guérir étoit borné à rendre au doigt du milieu, à l'annulaire & au petit doigt, la faculté de fe ployer entiérement.

J'avois un regret infini que Tregan m'eût quitté avant que cet ouvrage fût mené à fa perfection ; j'avois beau lui envoyer des émiffaires pour l'engager à revenir & à continuer à fe faire électrifer, il me faifoit répondre qu'il étoit guéri.

Il y avoit trois mois que je ne l'avois vu, lorſque le haſard me le fit rencontrer. Je l'examinai, il n'avoit rien perdu des avantages que l'électricité lui avoit procurés.

Je tâchai vainement de le réconcilier avec un remede auquel il n'avoit à reprocher que le trop de bien qu'il craignoit qu'il lui fît ; il prétexta qu'il en avoit retiré tout celui qu'il déſiroit ; qu'il n'avoit jamais aſpiré qu'au bonheur de pouvoir gagner ſa vie par ſon travail ; qu'il ſe ſervoit ſuffiſamment de ſa main pour cela ; mais que quand il n'en ſeroit pas ainſi, il ne pouvoit avoir recours de nouveau à l'électricité, parce qu'il manquoit d'argent pour payer les tourneurs ; qu'il étoit engagé à aller travailler pendant deux mois à Bordeaux, où le métier de Crocheteur étoit plus lucratif qu'à Toulouſe ; qu'à ſon retour il profiteroit d'autant plus

volontiers de mes bontés, s'il y avoit lieu, qu'il auroit gagné, non-ſeulement de quoi vivre, mais encore de quoi ſuppléer au défaut de bienfaits du Bureau, qui avoit délibéré, à ce qu'il me dit, de ne plus rien faire en ſa faveur, attendu ſon *incurabilité.*

Le motif de cette Délibération eſt trop inconciliable avec la conviction priſe des changemens heureux qui le démentoit, pour y ajouter la plus petite foi. D'ailleurs le Bureau dont il s'agit, s'étoit obligé dans le billet dont j'ai rapporté plus haut la teneur, à fournir *trois ſols par jour pendant UN MOIS OU DEUX ſi la maladie de Tregan l'exigeoit.* Il avoit donc ſuppoſé que cette maladie pouvoit entraîner *un mois ou deux* de traitement : or à l'époque où l'on veut qu'il ait ſtatué de ne plus s'en occuper, Tregan n'avoit

été électrisé que vingt & une fois ; il ne se peut donc que Tregan ne se soit mépris, quand il a dit que le Bureau l'avoit déclaré *incurable* à cette époque, où que le Bureau n'ait eu d'autres raisons pour prononcer ainsi sur son sort, & pour n'avoir pas attendu l'échéance du temps qu'il avoit fixé à l'intérêt qu'il mettoit à sa guérison, dans la circonstance sur-tout où le Malade touchoit au moment de ne plus l'être, ou pour mieux dire, ne l'étoit plus (*).

Quoi qu'il en soit, la cure de Tregan, mérite, à mon avis, d'autant plus de considération, qu'il n'a fallu que vingt & une séances pour la mener au point où elle est ; qu'elle n'a occasionné qu'une dépense de 3 liv. 3 s. au Bureau de la Marine de Toulouse,

---

(*) Je passai chez M. Born pour lui demander l'explication de l'énigme ; il avoit quitté Toulouse, où je ne sache pas qu'il y soit revenu.

qui a bien voulu y concourir, (ce qui doit résulter des livres de dépense de ce Bureau) qu'on peut d'autant moins contester à l'Électricité la gloire de l'avoir opérée seule, qu'il n'y a été employé aucun autre secours, & que si la maladie a été l'effet d'un virus vérolique mal éteint, ou bien détruit quant à sa cause, à sa communication, à sa réproduction, mais non quant à ses suites, ce que je ne serois pas éloigné de penser, les inductions qu'on en pourroit tirer dans les différens cas de *reliquats*, de dégénération, de déguisement de ce virus, &c. si souvent supérieurs aux traitemens usités, ne seroient peut-être pas d'un prix indifférent aux yeux de la Médecine-Pratique.

Du reste, je ne tiens à cette idée que comme à un apperçu vague & indéterminé d'où l'on ne peut rien con-

clure qu'autant qu'un certain nombre de faits en aura fixé la valeur ; à quoi j'ajoute cependant, qu'une paraplegie (*) jugée vérolique, dont je ne désespere point d'avoir à parler dans un autre temps, fut si heureusement attaquée par l'Électricité, que le Malade qui ne jouissoit d'aucune espece de mouvement aux extrêmités inférieures, si on excepte celui de flexion & d'extension des pieds qui n'étoit pas même toujours aisé, fut en état à la cinquieme séance, de changer ses jambes & ses pieds de place, de les élever à la hauteur de huit à neuf pouces, & de les porter à droite & à gauche à la même distance.

On lui fit cesser ce traitement pour lui faire subir celui des frictions mercurieles. Il en a tiré si peu d'avantage,

(*) Par *paraplegie*, j'entends la paralysie des extrêmités inférieures.

qu'on lui a ordonné les bains de Balaruc. S'il n'eſt pas guéri après qu'il les aura pris , il ſe propoſe de revenir à l'Électricité.

Tout autre l'auroit fait depuis long-temps, ou pour mieux dire ne l'auroit pas abandonnée ; mais ce n'eſt pas la premiere fois que la tyrannie des préjugés pour les anciens uſages, a fait craindre le bien quand il étoit opéré par des moyens nouveaux (*).

(*) J'apprends par une Lettre, que le Malade a écrite à un de ſes amis à Toulouſe , qu'étant allé à Montpellier , les Médecins qu'il y avoit conſulté lui avoient dit que ſa paralyſie ne pouvoit être guérie par aucun moyen ; qu'il ne retireroit aucun avantage des eaux de Balaruc ; que cependant il s'y étoit rendu conformément à l'Ordonnance de Toulouſe ; qu'il y avoit pris les bains , les douches , &c. ce qui n'avoit produit effectivement aucun bien ; qu'en conſéquence de cet accompliſſement de partie du jugement porté à Montpellier ſur ſon état , il s'étoit retiré chez lui , déterminé de ne plus faire que quelques remedes ſubalternes qui lui avoient été conſeillés.

VINGT-CINQUIEME OBSERVATION.

Jean Fraiſſe, âgé de 48 ans, Laboureur au Village de Saint Caprais,

---

Quant à Tregan, il eſt venu ces jours derniers me prier de lui rendre la Conſultation du Médecin de l'Hôtel-Dieu qui lui avoit preſcrit les bains de Bagneres de Luchon, & de me joindre à ce Médecin pour atteſter *l'incurabilité* qu'il prétend avoir été prononcée ſur ſon compte par le Bureau des claſſes de la Marine de Toulouſe. Il eſt gras, fleuri, & il a l'air de la ſanté la plus athletique. J'ai examiné ſa main avec autant d'exactitude que de ſcrupule, je l'ai trouvée dans l'état où elle étoit lorſqu'il me quitta ; avec cette différence cependant, qu'il m'a paru qu'elle avoit un peu perdu du côté de la flexibilité des doigts. Mais en eſt-il réellement ainſi ? Et cette petite alure de roideur ſous laquelle Tregan les produit aujourd'hui, ne ſeroit-elle pas une feinte pour arracher de moi l'atteſtation qu'il ſollicite ?

Quoi qu'il en ſoit, la vérité ne m'ayant pas permis de la lui accorder, j'ai profité de l'occaſion qu'il m'a fournie de l'interroger ſur les différens uſages auxquels il fait ſervir actuellement cette main, & de prendre des renſeignemens ultérieurs ſur les maladies Vénériennes qui avoient précédé, dont il ne m'avoit auparavant parlé qu'avec myſtere, &

à demi-lieue de Toulouſe, ſe plaignoit depuis cinq ſemaines de douleurs vi-

---

comme s'il avoit eu intérêt à ne m'en apprendre qu'en partie le traitement & les particularités.

Il a répondu à ma premiere queſtion, *qu'il employoit cette main aux mêmes uſages que l'autre, ſans excluſion d'aucun ; qu'il y ſentoit la même force quoiqu'elle fût un peu moins ſouple ; que s'il pouvoit la fermer entiérement, il ſe regarderoit comme tout-à-fait guéri ; qu'il croyoit bien que l'Électricité ſuffiroit pour le mener à ce point ; mais qu'il avoit des raiſons pour ne pas ſe ſoucier d'y parvenir encore, & que quand il en ſeroit temps, il viendroit réclamer la continuation de mes ſoins.*

Quant à ma ſeconde queſtion, il a prétendu que c'étoit à Bordeaux & non à Breſt, ainſi qu'il me l'avoit dit par erreur, ſi je n'avois moi-même mal entendu, qu'il avoit eu à faire à des femmes ſuſpectes ; qu'il n'avoit eu qu'une gonorrhée ; que le lendemain de ſon dernier commerce avec celle qui la lui avoit donnée, il avoit été obligé de s'embarquer ſur le vaiſſeau L'INVINCIBLE ; qu'il y paſſa dix ou douze jours ſans ſe reconnoître malade ; que le premier ſymptôme dont il s'apperçut fut une ardeur d'urine avec un léger écoulement blanc ; que peu de jours après l'écoulement augmenta, qu'il devint jaune ; que les ardeurs d'urine ſe firent plus vivement ſentir, & qu'elles furent ſuivies d'un écou-

ves, lancinantes & continuelles au ge-
nou droit, avec état léger de phlogoſe

---

lement verdâtre des plus abondans ; que ce dernier écoulement s'étant ralenti, ſoit faute de régime, ſoit faute des remedes appropriés, le teſticule droit étoit devenu ſi gros & ſi douloureux, qu'il ne pouvoit réſiſter aux ſouffrances qu'il lui cauſoit ; qu'après quinze ou vingt jours de tourmens, il fut débarqué à Rochefort & conduit à l'Hôpital, où malgré les remedes qu'on lui fit, il ſe déclara à l'aine droite un bubon très-dur, très-lancinant, preſque auſſi gros qu'un œuf de poule ; que ce ne fut qu'après qu'il eut avalé onze cents trente dragées de Keiſer, que le bubon ſe termina par la réſolution, & qu'à cette époque le teſticule n'étant plus enflé, & l'écoulement ayant diſparu, il ne lui fut pas poſſible de douter qu'il ne fût bien guéri.

Il eſt encore ſi rempli de cette idée, & qu'il n'eſt point de maladie Vénérienne qui puiſſe réſiſter à une ſi grande quantité de dragées, que malgré la tumeur qui s'établit immédiatement après ſur la main, malgré qu'on n'en pût attribuer l'appartion à aucune autre cauſe manifeſte qu'à une métaſtaſe de la matiere vérolique qui avoit précédemment engorgé le teſticule, &c. malgré la foibleſſe, l'atrophie, l'anchiloſe de la main & du poignet qui ſuccederent à cette tumeur, je n'ai jamais pu lui faire entendre qu'il eût pu reſter chez lui une étincele de virus, &

à la peau ; tuméfaction énorme & assez dure de cette jointure ; senti-

---

que les phenomenes de la main en pussent être l'effet, même en le supposant détruit.

Tels sont les traits dont il m'a peint les cruelles vicissitudes par lesquels il a passé, & les motifs sur lesquels il fonde l'extinction de tout principe vénérien, avant la maladie de la main & du poignet.

Cependant à considérer les liaisons qui rapprochent les nuances qui séparent, en apparence, tous ces événemens, leur ensemble me paroît si peu propre à faire prendre l'échange sur la nature de la tumeur dont il s'agit, & sur la principale origine des révolutions subséquentes que la main éprouva, que je crois au contraire pouvoir en tirer avantage pour me confirmer dans l'opinion que j'en avois d'abord conçue ; pour persévérer dans l'attente des biens que l'Electricité promet dans les mêmes cas, soit qu'ils doivent leur existence aux restes agissans d'un virus mal éteint, soit que le virus détruit, ils ne soient que le résultat des ravages de ce virus.

Mais fût-il vrai que dans l'espece actuelle il y eût erreur à leur assigner la cause que je présume ; au moins y auroit-il lieu de ne plus se décourager à l'aspect de pareils accidens ; à les regarder comme insurmontables, ou à ne les attaquer par des moyens dispendieux, quelquefois au-dessus de la fortune des Malades, &c. qu'après que les secours électriques y auroient été opposés sans succès.

ment obſcur de fluctuation dans quelques uns de ſes points, particulierement dans ſes parties latérales, interne & externe; accroiſſement de douleur à la plus petite preſſion; impoſſibilité de tendre la jambe, de la tenir autrement que demi fléchie, de pouvoir la fléchir davantage; de marcher ſans boiter conſidérablement, & ſans augmenter les ſouffrances.

Elles s'aggravoient le ſoir, quoique le malade n'eût point ou preſque point marché de toute la journée, & elles devenoient ſi intolérables, lorſqu'il étoit au lit, qu'il y avoit un mois qu'il n'avoit pas dormi un quart d'heure de ſuite; qu'il étoit obligé, le plus ſouvent, de ſe lever après s'être couché, & de paſſer les nuits en ſe traînant, avec beaucoup de peine & de travail, d'une chaiſe ſur une autre, malgré l'uſage qu'il faiſoit des cataplaſmes, des linimens des

douches, des lotions & autres remedes externes qui lui avoient été conseillés. Il n'avoit pas la fievre, mais il étoit dégoûté, maigre, & il portoit un visage chagrin & entierement défait.

Il y avoit deux années qu'il avoit souffert pendant sept mois d'un rhumatisme universel, dont il éprouvoit encore de temps en temps les impressions dans différentes parties du corps.

Je considerai la maladie du genou comme le produit d'un reste de la matiere du rhumatisme, dont la combinaison, avec les liqueurs sinoviales, avoit altéré le caractere mucilagineux de ces liqueurs destinées à faciliter le jeu des os articulés, & les avoit rendu acrimonieuses & trop épaisses; d'où il avoit résulté des engorgemens dans les vaisseaux des parties ligamenteuses & tendineuses de l'articulation; des épanchemens

épanchemens d'humeurs limphatiques dans les interſtices de ces parties, & des tiraillemens douloureux qui étoient augmentés par la chaleur du lit, &c.

Je fis ſaigner le malade au bras, & je le fis purger le jour ſuivant.

Le lendemain je le mis à une ample boiſſon de ptiſane d'eſquine; j'électriſai le genou par *friction*, & je le fis couvrir enſuite de linges trempés dans la décoction chaude de feuilles de douce amere. La nuit fut moins mauvaiſe.

Le deuxieme jour de ces remedes, l'appétit commença à s'ouvrir, le malade dormit pendant trois heures ſans s'éveiller, & les douleurs furent moins fortes & moins lancinantes: ſucceſſivement le genou diminua de volume, la jambe commença de jouir de quelque mouvement de flexion & d'extenſion; & les accroiſſemens de ces amé-

liorations furent portés au point que le malade, qui jusqu'alors, n'avoit pu se rendre à Toulouse pour se faire électriser qu'à cheval, fut en état, au bout de dix séances, d'y venir à pied, presque sans souffrir & sans boiter, de s'en retourner de même ; & dans quinze séances, de reprendre ses exercices de laboureur, & de vaquer à tous les autres travaux de la terre.

A cette époque, il voulut absolument se retirer ; j'eus beau lui représenter qu'il n'étoit pas entierement guéri, que son genou n'étoit pas encore dans l'état naturel, qu'il ne suffisoit pas de l'avoir délivré des attaques d'une anchilose naissante pour abandonner l'électricité ; qu'il étoit essentiel de détruire jusqu'à la plus petite disposition de la jointure à cette maladie, &c. il en convint, mais il ne put se résoudre à perdre, en voyages à Toulouse, un temps

qu'il pouvoit employer à cultiver les champs, & qui contrarioit (à ce que j'ai appris dans les ſuites) l'uſage d'une emplâtre, avec laquelle un Capucin lui avoit promis de le mener dans peu de jours au retabliſſement le plus parfait.

J'ignore quels ſont les matériaux qui entrent dans la compoſition de cette emplâtre ; tout ce que je ſais, c'eſt qu'elle fut appliquée immédiatement après que le malade eut ceſſé de venir chez moi ; & que je tiens des gens de ſon Village & du malade lui-même, que depuis trois mois qu'il s'eſt retiré, il n'y a pas eu de jour de travail qu'il n'ait gagné ſa journée.

Eſt-ce à l'emplâtre du Capucin ou à l'électricité qu'il faut attribuer la guériſon du malade ? Cette queſtion ne paroît pas de nature à devoir être propoſée ſérieuſement.

VINGT-SIXIEME OBSERVATION.

Albert, âgé de 18 ans, Fauxbourg Saint Etienne, rue Saint Alby, porte depuis l'enfance ſous le genou droit, & dans la direction du tendon formé par la réunion des muſcles *biceps* & *faſcialata*, une cicatrice très-profonde, de deux pouces de longueur, qui paroît avoir intéreſſé le tendon.

Cette cicatrice n'a jamais cependant empêché le malade de marcher avec facilité, & n'a jamais gêné en rien, à ce qu'il dit, les mouvemens du genou.

A l'âge de 16 ans, il fit une chûte ſur cette partie, dont il ne ſe reſſentit d'abord que bien peu; mais ſept à huit mois après, le genou ſe tuméfia; il acquit en volume deux pouces de circonférence de plus que l'autre genon; il devint très-douloureux; la cuiſſe s'atrophia; le malade ne put

étendre la jambe au-delà de la demi flexion, ni la fléchir ultérieurement ; il ne put monter ni descendre les escaliers qu'avec le pied gauche ; enfin il ne put marcher sans boiter considérablement, sans souffrir beaucoup, & se tenir debout sans souffrir tout autant, & sans le secours d'un bâton.

Cet ensemble de fâcheux événemens l'obligea d'abandonner son métier de manœuvre-maçon, qui faisoit toute son existence. Ce métier consiste dans ce pays à être toujours debout, & à travailler ainsi des deux mains toute la journée à racler la brique, à la dresser, à l'équerrir, &c.

L'atrophie de la cuisse, la cicatrice profonde qui existe sous le genou, dont le malade ignore l'origine, mais qu'il croit avoir été déterminée par une tumeur spontanée qui avoit fini par s'abcéder ; le gonflement & la

douleur du genou, poſtérieurs de ſept à huit mois à la chûte, ne me permirent pas de rapporter uniquement à cette chûte la cauſe des accidens dont le malade ſe plaignoit, & je me crus d'autant plus fondé à les conſidérer, dumoins en partie, comme la ſuite d'un levain ſcrophuleux originel, dont la circonſtance de la chûte avoit déterminé le développement ſur le genou, que celui-ci ſans être dur ne gardoit pas les impreſſions des corps qui y touchoient; qu'on y voyoit à l'extérieur des inégalités, que la couleur en étoit naturelle, que la douleur qui s'y faiſoit ſentir n'étoit pas aggravée par la preſſion, &c.

Quoi qu'il en ſoit, j'obſervai dans ce genou, ainſi que dans celui de Jean Fraiſſe, un ſentiment obſcur de fluctuation dans pluſieurs endroits, ce que j'attribuai à des congeſtions de limphe

gélatineuſe, chargée d'accrimonie, & particulierement à des infiltrations de la liqueur ſynoviale dans la capſule articulaire, & les célules des environs.

Tel étoit depuis trois ans l'état d'Albert lorſqu'il vint me trouver. A ces accidens près, il dormoit bien, il mangeoit de bon appétit, & il ſe portoit au mieux.

Il y a bientôt trois mois que je le fais purger tous les vingt jours, que je lui fais boire abondamment d'une ptiſane faite avec la ſalſe pareille & la racine d'eſquine ; que je lui fais couvrir le genou, pendant la nuit, d'un cataplaſme fait avec les feuilles de douce-amere cuittes dans l'eau, (ce qu'il pratique rarement) & que j'électriſe ce genou par *friction* & par étincelles.

Les douleurs ſe ſont preſqu'entierement diſſipées ; le volume du genou a diminué de près d'un pouce & demi

de circonférence ; on n'y obſerve plus d'endroit où il y ait fluctuation, & il n'exédéroit pas vraiſemblablement aujourd'hui le volume de l'autre genou, ſi les condyles du fémeur ne s'étoient gonflés. La rotule qu'on ne pouvoit toucher antérieurement qu'en enfonçant profondement les doigts dans la tumeur, ne paroît plus recouverte que par ſes tégumens ; la cuiſſe a mis des chairs, & l'anchiloſe, qui s'oppoſoit au jeu de l'articulation, a été attaquée avec tant de ſuccès, par l'Électricité & les autres remedes, que le Malade étend preſque complettement la jambe lorſqu'il eſt au lit, ou qu'il eſt debout ; qu'il marche ſans bâton ; qu'il boite beaucoup moins qu'il ne le faiſoit, & qu'il ne boiteroit peut-être pas du tout, ſi l'effort des muſcles, fléchiſſeur de la jambe, lorſqu'il l'éleve pour marcher, ne la recourciſſoit en

la lui faiſant plier contre ſa volonté. Du reſte, il ne ſouffre à préſent de ſes douleurs, que lors de quelque mouvement trop bruſque, ou lorſqu'il fait un faux pas, ce qui lui arrive aſſez ſouvent, tant par l'effet de la contraction vicieuſe des muſcles dont je viens de parler, que par celui de l'inégalité du pavé de nos rues. Il monte avec aiſance les eſcaliers, un pied l'un après l'autre, ce qu'il n'avoit plus fait depuis ſa maladie ; il ne les deſcend pas encore ainſi ſans ſe gêner ; mais il peut ſe tenir debout auſſi long-temps qu'il le veut ſans être appuyé, & il a atteint le but où il aſpiroit avec le plus d'ardeur, celui de reprendre ſon métier de Manœuvre, & de gagner ſa vie par ſon travail.

L'heure qu'on lui donne pour aller déjeûner, il l'emploie aſſez exactement, deux ou trois fois la ſemaine,

à venir ſe faire électriſer, & il paroît réſolu à continuer juſqu'à parfaite guériſon.

VINGT-SEPTIEME OBSERVATION.

Jeanne du Tos, du village de Croix-Daurade, à demi lieue de Toulouſe, âgée de 48 ans, ſe plaignoit depuis trois années de douleurs très-aigues, plus ou moins conſtantes dans toutes les parties muſculeuſes, & dans preſque toutes les articulations du corps; particulierement dans les articulations des carpes avec les avant-bras; dans celles des premieres phalanges des doigts avec les ſecondes; dans celles des pieds avec les jambes; dans les genoux, &c. avec enflure de conſiſtance aſſez ſolide ſans être dure, de toutes ces articulations, inſomnie, inappettence, roideur ſi exceſſive des poignets, qu'elle ne pouvoit leur faire

exécuter par quel moyen que ce fût, aucun mouvement, ſoit latéral, ſoit de flexion, ſoit d'élevation, &c. impoſſibilité de plier les doigts, de vaquer à aucune eſpece de travail des mains, de s'habiller, de ſe déshabiller, d'étendre les jambes ; de marcher autrement que les genoux crochus, en dandinant, avec beaucoup de lenteur, & ſur-tout beaucoup de ſouffrance, tant des tendons des muſcles fléchiſſeurs des jambes, que des tarſes & des métatarſes, dans leſquels la Malade croyoit ſe ſentir percée comme par une infinité de groſſes aiguilles à chaque pas qu'elle faiſoit.

Les bains de Bagneres de Bigorre, dont elle avoit uſé pendant un mois, il y a deux années, lui avoient procuré quelque ſoulagement, mais n'avoient pas empêché qu'elle ne revînt dans peu à ſon premier état. Ses mois

étoient ſupprimés depuis une année lorſqu'elle vint chez moi, & cette ſuppreſſion, qui me parut dans l'ordre de la nature, n'avoit point aggravé ſes maux.

Il y a trois mois & demi que je l'électriſe par bain, par *friction* & par étincelles; que je lui fais uſer de la ptiſane d'eſquine, & que je lui fais prendre ſoir & matin un verre de décoction des tiges de douce-amere.

Ces remedes ont produit peu-à-peu des effets ſi avantageux, que dans quinze jours l'appétit & le ſommeil ont été entierement rétablis; qu'au bout d'un mois les douleurs & les gonflemens des articulations ont diminué de moitié, & que depuis près d'un mois la Malade ouvre & ferme ſes mains à volonté, particulierement la main droite; qu'elle s'habille, ſe déshabille, met ſes bas, ſes ſouliers & ſes bou-

cles, ſans ſecours ; qu'elle cout, file, &c. quoique les articulations des doigts ſoient encore un peu gonflés ; qu'elle étend complettement les jambes ; qu'elle monte les eſcaliers des deux pieds, tantôt de l'un, tantôt de l'autre ſans s'appuyer aux écuyers, ce qu'elle ne pouvoit faire auparavant ; qu'au lieu de les deſcendre, comme elle les avoit toujours deſcendus depuis ſa maladie, c'eſt-à-dire, courbée, de côté, & comme à reculons, toujours avec le pied droit, beaucoup de gêne, de ſouffrance, & en s'accrochant à tous les corps voiſins, elle les deſcend actuellement droite, la face en avant, un pied l'un après l'autre, ſans ſouffrir, mais avec moins d'aiſance qu'elle ne les monte ; qu'elle marche ſans preſque ſe dandiner, & avec tant de force, qu'elle ne ſe fait plus porter pour ſe rendre à Toulouſe,

ainſi qu'elle l'a fait pendant deux mois ; qu'elle y vient tous les jours à pied ſe faire électriſer ; qu'elle s'en retourne à ſon Village à pied , & qu'elle va dans nos rues ſur le pavé le plus raboteux , ſans reſſentir que rarement & avec beaucoup moins de véhémence , les impreſſions de ces piqueures qu'elle éprouvoit dans les tarſes & les métatarſes , lors même qu'elle marchoit ſur le terrein le plus uni. Elle ne pouvoit ſe mettre à genoux à terre ; elle s'y met aujourd'hui avec une entiere liberté.

Quant à l'état d'anchiloſe du carpe avec l'avant-bras gauche , il commence à ſe diſſiper : la Malade porte un peu le poignet à droite , à gauche , le fléchit , le releve à volonté, l'avant-bras étant immobile. Il n'en eſt pas encore ainſi du poignet droit ; elle ne peut lui faire exécuter aucune eſpece

de mouvement, qu'autant qu'elle l'y contraint avec la main oppoſée.

Mais elle met ſi peu d'intérêt à corriger cette roideur des poignets ; & la perſpective de ce bien eſt pour elle d'un ſi bas prix, en comparaiſon de la diſparition preſque totale de ſes douleurs ; de la liberté de marcher, de ſe ſervir de ſes doigts, &c. dont elle eſt redevable à l'Électricité, qu'elle auroit déjà, peut-être, abandonné ce remede, ſi le déſir d'aſſurer la ſtabilité des avantages qu'elle en a retirés, ne l'avoit décidée à y inſiſter au moins encore pendant un mois.

VINGT-HUITIEME OBSERVATION.

Le fils de M. Dufour de Toulouſe, rue Nazaret, âgé de 5 ans 11 mois, portoit toutes les apparences de la meilleure ſanté, lorſqu'après une courſe d'une heure à cheval, il ſe trouva très-

gêné pour marcher, & eut bien de la peine à ſe tenir debout.

Il avoit voyagé à Caliſourchons, ſur une barde beauconp plus large que n'étoit l'angle que ſes cuiſſes formoient en s'ouvrant naturellement.

Peu-à-peu la difficulté de marcher augmenta ; il ſouffrit les plus vives douleurs au plus petit mouvement qu'il fit de la cuiſſe droite ; il fut obligé, même dans le repos, de la tenir très-écartée de l'autre cuiſſe pour ne pas ſouffrir, & d'écarter encore davantage la jambe du même côté : il ne pouvoit marcher qu'autant qu'il étoit ſoutenu par les deux mains, qu'en boitant conſidérablement, le genou droit crochu, le pied du même côté très-éloigné de l'autre, tourné en dehors, ainſi que le genou, la feſſe & la portion droites du baſſin plus baſſes que la feſſe & la portion du baſ-

ſin oppoſées, & en s'inclinant ſi exceſſivement ſur le côté droit, que la colomne vertébrale formoit un très-grand arc de cercle, dont la convexité étoit du côté gauche. Cette tendance, à ſe pancher à droite, étoit même ſi ſupérieure aux efforts qu'il faiſoit pour la ſurmonter, que lorſqu'on le mettoit à table, ſoit qu'il y eût des bras ou non à la chaiſe ſur laquelle on l'aſſeyoit, il étoit obligé de s'accrocher à la table avec les mains, pour éviter d'être entraîné à terre ſur le côté malade.

Il y avoit plus de quinze jours que l'enfant étoit dans cet état lorſqu'on me le préſenta. On me dit qu'indépendamment de la roideur que je trouvai dans tous les muſcles de la cuiſſe, & des douleurs générales qu'il y reſſentoit, il éprouvoit une douleur encore plus vive & plus conſtante que toutes

les autres au pli de la cuiſſe, au-deſſous de l'aine, & que cette douleur l'empêchoit, le plus ſouvent, de dormir d'un ſommeil tranquile & ſuivi.

Je trouvai les glandes inguinales droites gonflées, un peu douloureuſes; mais je ne trouvai ni cavité, ni éminence, ni tumeur oſſeuſe au-deſſous de ces glandes. Point de creux ni d'applatiſſement du côté de la feſſe, &c. D'où je conclus, que malgré que la cuiſſe & la jambe malades fuſſent de deux pouces plus longues que la cuiſſe & la jambe ſaines, que le pied & le genou fuſſent tournés en dehors, très-écartés du genou & du pied de l'autre côté, que ce ne fut qu'avec peine & en faiſant ſouffrir l'enfant, que je les rapprochois de leur poſition naturelle ſans pouvoir les y ramener entierement, il n'y avoit point de luxation du fémur; & que ſi tant eſt qu'il y en eût, ce ne

pouvoit être qu'une luxation incomplette en bas ; les ſimptômes dont je viens de faire l'énumération, pouvant être conſidérés comme l'effet d'une attitude inſurmontable, dans laquelle l'enfant ne pouvoit ſe diſpenſer de perſévérer, ſoit parce qu'elle diminuoit ſes ſouffrances, &c., ſoit parce que les bouts ſpongieux des os de l'extrêmité inférieure malade, leurs épiphiſes, particulierement celle qui conſtitue la tête du fémeur ; les vertébres dorſales & lombaires, &c. étoient frappées de quelque vice rachitique, ou tel autre caché juſqu'alors, qui en avoit altéré l'organiſation.

Mais outre que l'élongation de la jambe, ſon écartement de l'autre jambe, &c., la diſtorſion du pied & du genou en dehors, l'effort que j'étois obligé de faire pour les tourner, &c., qui, dans toute autre circonſtance,

auroient été un des témoignages les moins douteux de la luxation, me parurent insuffisans pour l'établir ; que dans la supposition où la luxation eût lieu, il n'étoit pas possible qu'elle ne se fût montrée, dans tout l'appareil qui lui est propre, dès l'instant où l'enfant fut descendu de cheval ; je crus devoir sur-tout m'autoriser de cet ensemble de derniers symptômes, de leur progression successive, pour éloigner toute idée de fracture du col du fémur, ou de décolement de l'épiphise, & de soupçon que cette épiphise eût resté dans la cavité cotyloïde.

Je rapportai la cause procatartique des accidens, aux distensions que les ligamens, la capsule articulaire, les muscles abducteurs de la cuisse, &c., avoient souffertes tout le temps du voyage ; à l'écartement forcé de la cuisse, qui, peut-être avoit fait des-

cendre la tête du fémeur, de maniere à faire éprouver, dumoins pendant tout ce temps-là, aux rebords cartilagineux de la cavité iſchiatique, aux ligamens, aux nerfs de la jointure, &c., des irritations, des compreſſions, des tiraillemens inuſités, &c.

Quant à la perſévérence des accidens, après l'action de ces premieres cauſes, elle pouvoit être imputée d'une part à l'épaiſſiſſement & à l'accumulation de la ſynovie dans l'articulation; accumulation qui devoit empêcher que la tête du fémur rentrât juſqu'au fond de la cavité; à l'engorgement des vaiſſeaux, de tout genre, des parties malades, déterminé par l'érétiſme, les criſpations, les étranglemens qu'ils avoient ſubis, & eſſentiellement d'autre part, à l'inertie & au défaut de jeu qui avoient ſuccédé à l'état violent de tous ces vaiſſeaux;

à l'acrimonie, à la viscosité des sucs limphatiques & osseux., soit que ces vices fussent produits par le ralentissement antérieur & actuel de la marche de ces sucs dans les glandes des aines, dans les vaisseaux blancs des gaines des muscles, des tendons, des membranes aponévrotiques de la cuisse, de la substance des os articulés, &c. où ils s'étoient dépravés, & où en se dépravant ultérieurement par leur séjour, ils aggravoient les maux qu'il y avoit à surmonter, soit qu'ils fussent préexistans dans les humeurs, & que la situation pénible de la course à cheval ne fût que l'occasion de leur développement sur la cuisse, sur la jambe, &c.

Les frictions électriques me parurent l'atténuant, l'incisif, le fondant le plus doux; le tonique le moins irritant, en un mot le remede le plus ap-

proprié dans tous ces cas. Après la deuxieme ſéance, le Sujet alla moins mal, & l'on ceſſa de me l'envoyer.

Un mois après, je fus appellé pour lui en conſultation avec deux Chirurgiens de Toulouſe des plus réputés ; l'un de ces MM. penſa qu'il y avoit fracture au col du fémur ou décolement de l'épiphiſe, ſans que ce jugement fût en contrariété avec le ſurplus de longueur de la cuiſſe & de la jambe droites ſur la cuiſſe & la jambe gauches, qu'il déduiſoit de la diſpoſition du baſſin, qui, comme je l'ai dit, baiſſoit du côté droit, & du reſte du corps qui panchoit beaucoup de ce côté depuis la maladie. L'autre eſtima qu'il y avoit luxation, non incomplette, telle que je me la repréſentois, qu'il ne conſidéroit que comme un être métaphiſique, mais luxation complette en bas.

On a vu plus haut les raiſons que j'avois de n'adopter aucun de ces ſyſtêmes, ou dumoins de ne les adopter qu'avec les conditions du doute pris de ce que ma main, quoique moins exercée que celle de ces MM. n'avoit rien trouvé qui m'emmenât à y adhérer.

Les remedes qu'ils propoſerent n'avoient guere d'autre objet que de gagner du temps, & d'arriver à celui où la ſaiſon permit d'envoyer le Malade aux eaux de Bareges.

Le Chirurgien, qui avoit opiné pour la luxation, faiſoit entrevoir quelqu'eſpérance de la réduire après que ces eaux auroient aſſoupli les muſcles qui s'y oppoſoient actuellement par leur roideur, &c. . . . . L'autre avoit pour but de calmer les douleurs par le moyen des bains, de diſſiper par le même moyen les différens engorgemens qui pouvoient s'être faits dans

les

les différentes parties de la cuiſſe, &c.

Pour remplir les indications dont ces MM. étoient occupés, & celles que j'avois tâché de remplir un mois avant la conſultation, je propoſai de reprendre les *frictions électriques*, comme celui de tous les moyens ſur lequel il y avoit le plus à compter, ne fût-ce que pour diſpoſer aux bains, dont la ſaiſon étoit encore bien éloignée, ſi tant eſt qu'il y eût lieu d'y envoyer le Sujet après cette épreuve.

Ma propoſition ne fut pas rejettée, mais il me fut aiſé de m'appercevoir, à la maniere dont elle fut accueillie, qu'elle n'étoit adoptée que par honnêteté pour mon opinion, & parce qu'on ſavoit d'ailleurs très-bien qu'il ne pouvoit en réſulter aucun fâcheux événement, avec les modifications que je me propoſois de mettre à cette nouvelle maniere d'adminiſtrer l'Électricité.

Quant aux autres remedes qu'il fut déterminé de pratiquer en même-temps, ils furent bornés à l'emplâtre de mucilage, dont on devoit couvrir, pendant la nuit, la cuiſſe & la feſſe malades, & à la ptiſane d'eſquine dont le Sujet feroit ſa boiſſon.

A compter de ſon retour à l'Électricité, il en eſt déjà à la ſoixante-cinquieme ſéance, mais ſeulement d'un quart d'heure chacune. Le premier jour de l'uſage de ce moyen, les douleurs diminuerent, & la nuit fut moins mauvaiſe.

Les progrès en mieux ſont inſenſiblement parvenus au point, que la cuiſſe a repris toute ſa flexibilité; que le gonflement des glandes des aines a preſqu'entierement diſparu; que l'Enfant ſe tient debout, ſans appui, auſſi long-temps qu'on le veut, & auſſi droit qu'avant la maladie; la jambe

complettement tendue, très-rapprochée de l'autre; qu'il marche ſeul dans la chambre, & même dans la rue ſans tourner le pied ni le genou en dehors; qu'il ne ſe reſſent que de loin en loin de ſes douleurs; qu'elles ſont infiniment moindres que par le paſſé; que le repos de la nuit n'en eſt plus troublé; que quoiqu'il boite encore un peu, qu'il marche lentement, & qu'en marchant le corps faſſe encore mine de pencher par fois ſur le côté droit, il monte & deſcend les eſcaliers un pied l'un après l'autre, ſoutenu ſeulement par une main, ce qu'il n'avoit pu faire juſqu'à préſent; que lorſqu'il eſt aſſis, il commence à porter la cuiſſe malade ſur le genou ſain; que la longueur de la cuiſſe & de la jambe droites a diminué de plus de moitié; qu'elle n'excede tout au plus que de huit ou neuf lignes la longueur

de la cuiſſe & de la jambe gauches ; qu'il les rapproche à volonté ſans ſe gêner, même ſans y ſonger ; qu'il joue indifféremment de l'une & de l'autre, & dans tous les ſens, lorſqu'il eſt aſſis ſur une chaiſe aſſez haute pour empêcher les pieds de toucher à terre, & qu'il ne les écarte que quand il marche, mais beaucoup moins qu'auparavant.

On veut qu'il n'y ait que le temps qui puiſſe inſtruire du jugement définitif qu'il y a à porter ſur cette maladie, & qu'il ne reſte aucun appui à l'idée que j'en ai conçue, pour peu que l'Enfant boite, ou qu'il écarte les jambes en marchant, après que j'aurai fini de l'électriſer. Ce n'eſt pas ici le lieu de conteſter à cet égard ; mais qu'on ait tort ou raiſon, je ne dois pas laiſſer ignorer, que m'étant apperçu, il y a pluſieurs jours, que le

malade boitoit un peu plus que de coutume, j'en demandai la cauſe, que l'on me répondit que l'on n'en connoiſſoit d'autre qu'une très-forte engelure dont il ſe plaignoit ſur le talon droit, qui s'étendoit des deux côtés juſques aux malléoles; que j'en fus d'autant plus ſurpris, que j'aurois cru que les *frictions* électriques qu'il recevoit journellement ſur la cuiſſe, ſur la feſſe, &c. du même côté, qui devoient tenir lieu de bain électrique pour le talon, auroient ſuffi pour en être le préſervatif; & qu'ayant électriſé localement par *friction* les endroits engélés, il ne fallut que trois ſéances, d'environ quatre minutes chacune, pour réſoudre totalement l'engelure, & réduire la claudication à ſon état antérieur.

Le même cas eſt arrivé tout récemment à un autre Sujet; j'en ſupprime-

rai le détail, parce qu'il eſt renfermé dans celui que je viens de faire, ſi l'on en excepte que ce dernier Malade ne boitoit pas.

VINGT-NEUVIEME OBSERVATION(*).

M. Liſſertel, du lieu de Cuc, à ſept lieues de Toulouſe, âgé de ſeize ans, étoit tourmenté depuis deux mois d'une engelure qui occupoit toute la premiere & la ſeconde phalange du doigt indice de la main gauche, & de deux autres engelures, l'une ſur le talon droit, très-gonflée, très-prurigineuſe, par inſtans très-lancinante, qui faiſoit déjà mine de s'ouvrir (à en juger dumoins par une tache ronde, de la grandeur d'une piece de ſix ſols, d'un blanc ſale, ſituée ſur le centre de l'angelure) & l'autre ſur le talon gauche, moins gonflée, qui s'étendoit

(*) *Ajoutée après l'Approbation.*

d'une maléole à l'autre, & s'élevoit jusqu'au mollet de la jambe en maniere de tumeur éréſipellateuſe.

Quatre ſéances électriques, de ſix ou ſept minutes chacune, où il n'a été employé que la *friction*, les ont menées à la réſolution la plus complette.

TRENTIEME OBSERVATION.

M..... âgé de cinquante ans, fut paſſé, il y a ſeize années, par les grands remedes, à raiſon d'une tumeur dure, de la couleur de la peau, indolente, preſque de la groſſeur d'un œuf de poule, qu'on avoit jugé vérolique, & qu'il portoit depuis quelque temps, vers le milieu de la partie antérieure un peu latérale gauche du cou. Cette tumeur gênoit ſi fort la déglutition, que le Malade avoit toutes les peines du monde à avaler.

Les frictions mercurieles n'ayant pu la résoudre, il fallut l'extirper. L'opération faite, M.... se plaignit d'une surdité très-forte aux deux oreilles, particulierement à la gauche, & il n'a cessé de s'en plaindre depuis.

Il n'entend de l'oreille gauche le mouvement de sa montre, qu'autant qu'il la place, de façon à la mettre en contact de cette oreille, & il l'entend de l'oreille droite, qu'il appelle sa *bonne oreille*, à la distance de dix lignes.

Il regardoit cette incommodité comme incurable, tant à raison de son ancienneté de seize années, qu'à raison de l'opération dont il croyoit qu'elle étoit l'ouvrage, & il s'en occupoit peu.

Il n'étoit pas plus occupé de ses paupieres supérieures, qui étoient trop pendantes, & de son œil gauche,

ſur lequel il avoit reçu, étant enfant, un ſi violent coup de chapeau, qu'il ne voyoit de cet œil, depuis trente & huit ans, qu'à travers des fils, des cheveux, des papillons noirs, &c. qui voltigeoient au tour, & un brouillard épais; enſorte qu'il ne pouvoit diſtinguer les objets quelqu'éclairés qu'ils fuſſent.

Les MM. Grand-Jean, qu'il conſulta, il y a pluſieurs années à Paris, trouverent dans cet œil des cicatrices, des vaiſſeaux variqueux, &c. lui ordonnerent quelques petits remedes, & lui laiſſerent entrevoir qu'il n'étoit guere poſſible de le guérir. Je n'y trouvai d'autre vice, après l'avoir examiné attentivement, qu'un défaut de mobilité de la pupile, & un léger commencement d'opacité au criſtallin.

Mais ce n'étoit pas pour cet objet qu'il me conſultoit : l'indiſpoſition pour

laquelle il avoit recours à mes ſoins, étoit une eſpece de douleur ſciatique, qui, depuis près d'une année, ſe faiſoit tantôt plus, tantôt moins ſentir, depuis le haut de la hanche gauche, partie latérale externe, juſqu'à la malléole externe de la jambe du même côté. Il l'imputoit à un coup qu'il avoit reçu pour s'être laiſſé tomber par terre ſur cette hanche. Cette douleur ne lui permettoit de marcher qu'avec peine, & le mettoit dans l'impoſſibilité de ſe tourner dans ſon lit; de ſe chauſſer ſeul; de ſe baiſſer; de mettre les boucles de ſes ſouliers, &c.

En commençant à l'électriſer, je ne m'attachai d'abord qu'à la ſciatique. Quelques jours après je tirai, non-ſeulement des étincelles de toutes les parties qu'elle occupoit, mais encore des paupieres ſupérieures; des ſourcils;

des environs & du corps de l'œil gauche, & des conduits auditifs externes des oreilles.

Successivement j'en tirai de la nuque, du front, du menton, & autres parties de la tête, que je me crois d'autant plus fondé à considérer comme extensions de l'organe de l'ouïe, ou comme jouissant de la propriété de *sentir* & de transmettre le son par *le toucher*, que M. Pérrolle, Docteur en l'Université de Médecine de Montpellier, Médecin à Grace, Correspondant de la Société Royale de Médecine, &c. a prouvé, dans un Mémoire très-intéressant, qu'il n'est point ou presque point de sourd qui n'entende le battement de sa montre, lorsqu'il l'applique immédiatement sur ces parties. A quoi j'ajoute qu'il n'est personne qui ne puisse réaliser sur soi l'expérience de cette perception, après

avoir bouché exactement ſes oreilles.

Indépendamment des moyens électriques que j'employois ſur tous les endroits où la ſciatique faiſoit reſſentir ſes vives douleurs, je faiſois frictionner tous les ſoirs ces mêmes endroits avec la teinture des cantarides, & il a ſuffi de ces deux moyens continués pendant vingt-huit jours, pour diſſiper entierement ces douleurs, & les accidens auxquels elles donnoient lieu.

Quant au relâchement des paupieres, à la cécité imparfaite de l'œil gauche & à la ſurdité, je ne leur ai encore oppoſé que l'Électricité. Le relâchement des paupieres a été guéri dans vingt & une ſéances, & dans ce court eſpace de temps, les deux autres maladies ont été améliorées ſi ſenſiblement, qu'à l'égard de l'œil gauche, le Malade ne voit plus ni ces fils, ni ces papillons noirs, ni ces

brouillards qui répandoient du trouble & de l'incertitude dans la viſion, quoique l'opacité du criſtallin ne paroiſſe pas avoir diminué ; qu'il n'a beſoin que de rapprocher les objets de cet œil pour les diſtinguer parfaitement, l'autre œil étant fermé ; qu'en cet état il commence à appercevoir les lettres, à lire les ſyllabes ; qu'il pourroit vraiſemblament lire les mots compoſés de trois ou quatre ſyllabes, ſi le centre de ces mots ne lui paroiſſoit percé d'un trou blanc aux deux côtés, duquel il ne voit que la premiere & la derniere lettre des mots ; & qu'à l'égard de l'ouïe, il entend de l'oreille gauche à la diſtance de huit lignes, les mouvemens de ſa montre qu'il n'entendoit avant de ſe faire électriſer, qu'autant qu'elle touchoit immédiatement l'oreille ; qu'il l'entend à près de deux pouces de l'oreille droite, & que la

Comédie, où il n'alloit que pour jouir ſimplement du Spectacle, l'intéreſſe & l'affecte aujourd'hui, parce qu'il entend preſque tout ce que diſent les Acteurs, quoiqu'aſſis à la même place, d'où il n'entendoit auparavant preſque rien.

M. Abadie, Médecin à Toulouſe, a vu pluſieurs fois le Malade; il l'a interrogé ſur tous les fais dont je viens de parler. Il eſt trop zélé pour les progrès de l'Art, pour ne pas s'empreſſer à ſuivre avec moi la marche des changemens que l'Électricité produit ſur ce ſujet. Je le crois de nature, à piquer dumoins la curioſité, quand même la fin ne répondroit pas en entier aux eſpérances que le début fait concevoir. (*)

(*) Il y a bientôt ſix mois que le Malade a ceſſé de ſe faire électriſer. Je ſuis paſſé chez lui; il m'a dit, qu'en ayant été d'abord empêché par des affaires domeſtiques, il avoit, non-ſeulement perdu au

TRENTE-UNIEME OBSERVATION.

M..... étoit devenu ſourd de l'oreille droite, & paralitique de la moitié du front, de la moitié du nez, & de toute la joue du même côté. Sa bouche étoit un peu tirée à gauche.

---

bout de quelques jours tout ce qu'il avoit gagné du côté de l'ouïe, mais qu'il lui avoit ſemblé que ſa ſurdité avoit été plus conſidérable qu'elle ne l'étoit antérieurement : qu'à raiſon de ce dernier événement on l'avoit un peu alarmé ſur les ſuites de l'Électricité ; mais qu'étant revenu, à l'égard de l'ouïe, au même état où il étoit avant de ſe faire électriſer, il étoit réſolu à reprendre au premier jour la continuation de ce remede, & qu'il y reviendroit avec d'autant plus de confiance, qu'il ne ſe reſſentoit abſolument plus de ſa ſciatique ; qu'il n'avoit rien perdu de la viſion qu'il avoit gagnée du côté de l'œil gauche ; qu'il n'étoit plus gêné, ni par ces fils, ni par ces mouches, &c. qui l'empêchoient de voir de cet œil, & que s'il avoit le malheur de perdre l'œil droit, il ſeroit en état de ſe conduire avec le gauche dans les rues, de ſe garantir des voitures, d'aller ſe heurter contre les corps en repos, &c., &c.

Note ajoutée après l'Approbation.

Faute de cauſe apparente, on regarda ces accidens comme le produit d'un virus vérolique, dont le Malade n'avoit pas les ſymptômes ordinaires, mais qu'il s'étoit mis ſouvent dans le cas de contracter. On le ſoumit aux frictions mercurielles. Le mercure n'ayant produit aucun ſoulagement, il me fut adreſſé.

Il devoit paſſer pluſieurs mois à Toulouſe : des circonſtances particulieres l'appellerent au bout d'un mois à Paris, & ne lui permirent de ſe faire électriſer, en différens temps, que treize ou quatorze fois.

Qu'attendre d'un remede adminiſtré ſi peu de ſuite, ſi peu de temps, dont les interruptions briſoient ſi ſouvent la chaîné qui devoit en lier les effets ! Cependant le bien qui en réſulta fut tel, que la diſtorſion de la bouche diminua au point qu'elle fut à peine ſen-

ſible; que le ſourcil & la narrine gauches, dont l'immobilité ne pouvoit être ébranlée par aucun effort quelconque de la narrine & du ſourcil droits, ſe laiſſoient déjà émouvoir par l'action de ceux-ci, & que le Malade, qui n'entendoit abſolument pas le mouvement de ſa montre, quoiqu'il eût l'attention de la plaquer ſur ſon oreille, commençoit un peu à l'entendre avant ſon départ.

Ces nuances d'amélioration n'étoient pas bien conſidérables, mais elles étoient ſuffiſantes pour faire préſumer, que s'il avoit été plus exact à ſe faire électriſer, qu'il eût fait uſa ſage en même-temps des autres remedes que je lui avois propoſés, le changement de ſon état en mieux, dans un auſſi court eſpace de temps, auroit été bien plus ſaillant, & qu'en inſiſtant ſur ces moyens, je ſerois peut-être parvenu à le mener à une cure finale.

TRENTE-DEUXIEME OBSERVATION.

M. de .... âgé de trente ans, fut frappé il y a deux ans, au ſortir de la Comédie, le corps étant en ſueur, par l'impreſſion d'un air froid, d'après laquelle il s'apperçut, pour la premiere fois, qu'il entendoit moins bien que par le paſſé, ſur-tout de l'oreille droite.

Cette ſurdité n'avoit cédé à aucun des moyens qui lui avoient été indiqués; elle s'étoit accrue au contraire, ce qui l'avoit déterminé à s'adreſſer à moi.

Après avoir peſé ſur la cauſe de la maladie, telle qu'elle m'étoit préſentée; ſur ce que le Malade m'ajouta, que ſa ſurdité augmentoit en temps humide, lorſque le vent du midi ſouffloit, je n'héſitai pas un inſtant de regarder l'Électricité comme un moyen

curatif dans ce cas. Mais ce moyen se trouvoit un peu contrarié par la constitution nerveuse du Malade, qui me fit observer, qu'à la plus légere affection de l'ame, à la plus petite peine d'esprit, il éprouvoit des sensations de bruit faux, plus ou moins bruyans dans la tête, qui aggravoient la difficulté qu'il avoit d'entendre, & que l'ouïe étoit beaucoup moins dure lorsque le bruit de la tête étoit moindre, ou qu'il étoit calmé.

Je ne crus pas cette contre-indication suffisante, pour m'empêcher d'user avec précaution des secours électriques, pour lesquels je m'étois déjà décidé; mais le Malade ne voulut y soumettre que l'oreille droite. J'entrai dans les vues qui lui étoient inspirées, & je n'électrisai que cette oreille. En même-temps je prescrivis du petit lait, des bains, des décoctions des feuil-

les d'oranges, des infuſions de fleurs de tilleul, &c. Il prit, non-ſeulement ces remedes ſans peine, mais avec confiance.

A la troiſieme ſéance, il ſortit quelque goutte de ſang noirâtre de l'oreille, & une eſpece de petit ſon, entierement reſſemblant à celui dont ſe couvroit une dartre farineuſe qui s'étoit manifeſtée depuis aſſez long-temps ſur le front, & ſur toute la partie chevelue de la tête qui l'avoiſine.

Cette découverte me fit préſumer que l'effet du vice dartreux pourroit bien n'être pas borné à l'extérieur, & que ſi l'éruption, qui s'en étoit faite dans le conduit de l'oreille externe, & probablement ſur la face externe de la membrane du *tambour*, avoit également attaqué la face interne de cette membrane, la membrane qui en tapiſſe la *caiſſe*; celle de la *fenêtre*

ovale ; de celle de la *lame ſpirale* ; *du veſtibule* , &c. les muſcles des *oſſelets* , &c. rien ne s'oppoſoit à ce que toutes ces parties ne fuſſent rendues moins ſuſceptibles d'être ébranlées par les ondes ſonores.

Cette nouvelle indication me détermina à ſubſtituer aux anti-ſpaſmodiques des bouillons dépurans, ſucceſſivement la boiſſon des eaux de Bareges; enfin, la décoction de douce-amere, *ſolanum ſcandens*, comme un des plus puiſſans moyens d'éteindre le virus dartreux. Je continuai en même-temps à électriſer.

Les ſéances n'avoient été pouſſées qu'au nombre de vingt-trois, lorſque des affaires domeſtiques obligerent le Malade à quitter ſes remedes & à ſe rendre chez lui.

Il m'avoit dit, & redit antérieurement, qu'il ne pouvoit diſconvenir que

l'oreille droite n'eût gagné ; (il entendoit en effet à deux pouces & demi de diſtance le battement de ſa montre, qu'il ne pouvoit entendre la premiere fois qu'il vint chez moi, qu'en la mettant en contact de l'oreille, ce qui étoit un amendement prodigieux, attendu le peu de temps qui avoit été employé à l'opérer.) La veille de ſon départ, il me dit qu'il alloit bien, mais qu'il s'étoit mépris, quand il m'avoit dit qu'il entendoit mieux.

Quoi qu'il en ſoit de cette rétractation, que j'ai dû rapporter pour l'exactitude de l'hiſtoire, je dois auſſi rapporter, en faveur de cette même exactitude, & des autres inductions qu'on en pourroit tirer, relatives aux opérations électriques, les aveux qu'il me fit en même-temps. Il reconnut,

1°. Que c'étoit ſeulement à l'Électricité locale, par étincelles, que j'a-

vois employé contre une file de glandes très-près l'une de l'autre, & assez grosses pour être apperçues sans le secours du tact, qu'il devoit la résolution qui s'en étoit faite depuis l'oreille gauche jusqu'à l'oreille droite, dans la direction de toute la portion antérieure du col, contigue à la machoire inférieure, où ces glandes s'étoient établies.

2°. Que tout le temps qu'il avoit été électrisé, il avoit éprouvé une fonte du *mucus* des narrines, qui l'obligeoit à se moucher beaucoup, ce qu'il faisoit si peu antérieurement, qu'il ne se mouchoit presque jamais.

3°. Enfin, que malgré qu'un Médecin, qu'il avoit consulté, lui eût conseillé de ne plus se faire électriser, il se sentoit pour ce remede une tendance, à laquelle il lui étoit si peu libre de résister, qu'il avoit acheté une machine

pour se faire électriser chez lui, en même-temps qu'il useroit de la douce-amere, dont il n'avoit pas pris encore.

TRENTE-TROISIEME OBSERVATION.

Mademoiselle Lepine, rue des Couteliers, Maîtresse Couturiere, âgée d'environ 50 ans, d'un tempéramment sec, très-susceptible de mobilité, sujette depuis long-temps à des migraines du côté gauche, à des mouvemens spasmodiques dans différentes parties du corps, & à des bourrasques de fievre irrégulieres, vint me demander conseil sur l'état de ses yeux.

Le droit étoit un peu douloureux, larmoyant & atrophié; il paroissoit hérissé, çà & là, de petites phlictenes sur la cornée opaque. On voyoit serpenter, sur d'autres portions de cette cornée, de petits vaisseaux capillaires sanguins variqueux, & la pupille

étoit couverte d'une tache blanche assez obscure, presqu'impénétrable aux rayons de lumiere. Elle ne voyoit que très-peu de cet œil, ou pour mieux dire, elle n'en voyoit que pour distinguer le grand jour des ténebres.

L'œil gauche, quoique plus utile & plus gros que l'autre, n'étoit pas moins malade. Il étoit très-rouge, très-douloureux, très-larmoyant, ridé sur certains points de la cornée transparente, & l'on y remarquoit tout plein de petites taches grises, luisantes, disséminées sur les autres parties de cette cornée, ce qui faisoit, vraisemblablement, que la Malade ne voyoit de cet œil, qu'à travers un milieu qui lui paroissoit toujours nébuleux. Cependant elle voyoit assez pour distinguer les grands objets, pour se conduire dans les rues, & même pour faire de temps en temps quelque grosse couture.

Les indications qu'il y avoit à remplir, dans une poſition qui paroiſſoit ſi peu faite pour être guérie, n'étoient autres, dans mon opinion, que d'aſſouplir, d'humecter, d'adoucir intérieurement, & d'employer à l'extérieur, les calmans combinés avec des inciſifs très-doux, mais cependant efficaces, & tels que leur fineſſe & leur ténuité pût les rendre habiles à pénétrer dans les vaiſſeaux capillaires, tant ſanguins que limphatiques engorgés, & à fondre les matieres épaiſſes qui y ſéjournoient, obſervant qu'ils ne puſſent produire, ſur l'organiſation de ces vaiſſeaux très-irritables & déjà très-irrités, d'autre impreſſion, s'il étoit poſſible, que celle que produit ſur le verre, la matiere de la lumiere lorſqu'elle paſſe à travers.

Je joignis aux remedes connus, pour remplir la premiere indication, l'uſage

d'un collire, fait ſimplement avec la décoction de fleurs de mauves blanches & de ſureau, dont on lavoit les yeux ſoir & matin, & celui de l'Électricité, qui n'étoit employée que pendant cinq ou ſix minutes.

Je ménageai celui-ci, de maniere à ne tirer d'abord que de très-petites étincelles des environs des yeux; dans la vue ſeulement de faire affluer vers ces organes une plus grande quantité de matiere électrique : peu-à-peu je l'y dirigeai plus puiſſamment en tirant les étincelles plus près de l'orbite, & même en en tirant, mais avec ſobriété, des globes des yeux eux-mêmes, particulierement de l'œil gauche, qui faiſoit l'objet principal de ma vigilance, comme le ſeul dont je pouvois attendre quelqu'heureux changement.

Cette opération déterminoit toutes les fois une ſi grande effuſion de lar-

mes, qu'il falloit essuyer plusieurs fois les yeux avant la fin de la séance. La séance finie, ils étoient beaucoup plus rouges. Cet accroissement accidentel de rougeur étoit dissipé, dans quelques minutes, par le repos.

Quant aux effets subséquens, ils consisterent en ce que le larmoyement habituel des yeux fut tari dans trois séances, que la rougeur & la douleur s'évanouirent dans le même espace de temps, & que le brouillard qui rendoit la vue incertaine, disparut au bout de huit jours.

La tache de l'œil droit resta la même, mais les phlictenes & les varices ne se firent plus appercevoir, & il sembla à la Malade qu'elle voyoit plus clairement le jour de cet œil. Il n'y eut aucune diminution, dumoins sensible, des taches de la cornée transparente de l'œil gauche, quoique ce

fût le ſeul dont elle vît les objets. Toute la différence qu'il y eut, conſiſta en ce qu'elles étoient moins luiſantes, & que les portions de cette cornée, qui étoient criſpées, ſe déridèrent.

Je ne pouſſai pas plus loin mes eſſais électriques; la crainte d'aggraver l'état nerveux me fit tenir ſur mes gardes; & je bornai la cure ultérieure, à la vapeur du beaume de Fioraventi, que l'on faiſoit humer aux yeux, le ſoir, à l'heure du ſommeil, & aux adouciſſans internes que j'avois conſeillés.

Il n'en fallut pas davantage à la Malade pour ajouter à la faculté de voir plus clair, de plus loin, & même de vaquer une partie du jour à la couture, la ſatisfaction d'être débarraſſée de ſes migraines, & tout au moins d'en être notablement ſoulagée.

Il y avoit près d'un mois & demi qu'elle jouiſſoit de tous ces avantages,

qu'elle n'étoit plus inquiétée ni par les douleurs, ni par les rougeurs, ni par le larmoyement ordinaire des yeux, & qu'elle ne voyoit plus à travers des brouillards, lorſque s'étant négligée ſur le régime & ſur les remedes, elle contracta des accès de fievre, qui ramenerent tous les accidens dont elle avoit eu le bonheur de ſe délivrer par l'Électricité.

Les accès de fievre diſſipés, l'Électricité opéra de nouveau la guériſon de ces accidens. Cette ſeconde guériſon ne dût-elle être que momentanée, ce ſeroit encore beaucoup d'avoir trouvé, dans une maladie où l'indication curative ne paroît pas avoir lieu, un palliatif auſſi efficace que l'a été l'Électricité, malgré les oppoſitions priſes de l'aſſectation des nerfs.

XXXIV. OBSERVATION.

Le ſieur Bouſſeret, de l'Iſle de Tounis, âgé de vingt-deux ans, Graveur pour l'Indienne, fit, il y a deux années & demi, une chûte de cheval ſur le parietal gauche. Cette chûte fut ſuivie d'une plaie très-conſidérable des tégumens, de l'exfoliation de l'os, de paralyſie de la langue, de toute la portion du nez du côté gauche; du ſourcil, du front & de la paupiere inférieure de ce côté, qui l'empêchoit de fermer l'œil; de douleur, de rougeur, de larmoyement à cet œil; de divaracitation de cet organe vers l'oreille, & d'un ſi grand relâchement de la joue du même côté, que le Malade la mordoit juſqu'au ſang toutes les fois qu'il mangeoit, ou qu'il n'uſoit pas d'artifice pour l'éloigner des mâchoires quand il vouloit mâcher. Il ne parloit qu'avec

une peine infinie ; ſa déglutition étoit gênée, ſa bouche étoit tournée du côté droit, & il étoit ſouvent obligé de la fermer avec la main pour empêcher les alimens d'en ſortir lorſqu'il avaloit.

Il fut ſoigné pendant pluſieurs mois à l'Hôpital d'Autun. De là il fut envoyé aux eaux de Bourbon-les-Bains, où il reſta toute la ſaiſon, occupé à boire les eaux, & à prendre des douches & des bains.

Ces derniers ſecours lui furent très-utiles ; ils le mirent à même de parler aſſez librement, de mâcher ſans bleſſer la joue, d'avaler ſans peine, & redreſſerent un peu la bouche ; mais il lui reſtoit l'immobilité abſolue du front, du ſourcil, du nez, de la joue & de la paupiere inférieure gauches ; des impreſſions de rougeur conſtantes dans le globe de l'œil, beaucoup plus

fortes en été qu'en hiver ; des retours de douleur dans cet organe ; la plus grande tendance à se tourner à gauche, malgré que l'objet à voir fût parallele au centre de l'orbite, & un larmoyement si incommode, & qui augmentoit si fort lorsque le Malade vaquoit à son métier de Graveur, qu'il étoit obligé de se reposer très-souvent, & même de le quitter pour peu qu'il s'y appliquât.

Le peu d'espoir qu'offroit aux moyens pris de l'Électricité la cause qui avoit déterminé la maladie, m'avoit mis dans l'incertitude de les tenter ; mais je ne fus pas peu enhardi à y avoir recours par l'impossibilité où le défaut d'argent assujettissoit le Malade d'aller chercher de nouveau, aux eaux de Bourbon, ou à telles autres eaux plus ou moins énergiques, la santé qu'il pouvoit recouvrer ici sans se dé-

placer, ſans quitter ſon métier & à très-peu de frais (*).

Je lui propoſai l'Électricité, il s'y ſoumit. Je tirai nombre d'étincelles de parties paralyſées, ſur-tout de la paupiere inférieure ; j'électriſai plus ſouvent l'œil par aigrettes que par étincelles, & je ne l'électriſai jamais que du côté du grand canthus.

Par ces moyens, ſans autre ſecours quelconque, je ſuis parvenu, dans dix ſéances, à améliorer ſi bien l'état du Malade, qu'il commence à faire exécuter quelque petit mouvement aux muſcles du front, du ſourcil, du nez & de la joue paralyſés ; qu'il louche beaucoup moins ; qu'à peine on s'apperçoit qu'il a la bouche un peu tirée à droite ; qu'il peut fermer preſqu'entierement l'œil ; que la rougeur & la

(*) Aux frais du Tourneur, fixés pour les pauvres à trois ſols par ſéance.

douleur en ont entierement disparu, & que le larmoyement en est tari au point, que Boufferet s'occupe de son métier aussi long-temps qu'il le veut, & qu'il grave les planches les plus fines & les plus compliquées sans en être incommodé.

Ce dernier changement fût-il le seul qu'il eût à attendre des secours électriques dont il a fait usage, & ne dût-on compter pour rien ceux que lui promet la continuation de ce remede, il semble qu'il devroit se trouver trop heureux d'avoir acquis, en aussi peu de temps, par un moyen si simple, si aisé, si peu coûteux, la faculté de vivre sans être à charge à personne, & d'exister de son propre travail.

M. Moran, qui eut la complaisance de l'examiner, n'a pas paru éloigné de le penser de même (*).

(*) Boufferet n'est plus revenu. Il n'a rien perdu,

XXXV. OBSERVATION.

Pons, Fauxbourg Saint-Michel, âgé de huit ans, d'une conſtitution humorale, étoit depuis deux années dans un état de cécité abſolue. Nombre de véſicatoires qu'on lui avoit appliqués, & d'autres remedes, tant internes qu'externes, dont on lui avoit conſeillé l'uſage, avoient été employés ſans ſuccès.

Le ſeul vice extérieur qui parût dans ſes yeux, étoit un défaut de mobilité & une exceſſive dilatation de la pupille. Il ſe plaignoit de douleurs de tête preſque continuelles; il paroiſſoit affaiſſé de tout le corps; avec cela il étoit ſans fievre, il dormoit bien, & jouiſſoit d'un très-brillant appetit.

---

depuis huit mois qu'il s'eſt retiré, des avantages que l'Electricité lui a procurés.

Note ajoutée après l'Approbation.

Je l'électrifois par bain & par étincelles ; je faifois fortir celles-ci de tous les environs des yeux ; & quand je n'en étois pas empêché par le clignement des paupieres, je les faifois encore fortir de différentes portions du globe des yeux, & particulierement du centre de la pupille ; en même-temps je le faifois purger tous les huit jours, & je lui faifois ufer, tantôt des bouillons céphaliques fondans, & tantôt de l'infufion des fleurs *d'arnica*.

Au bout de vingt féances, un jour qu'on le portoit chez moi, qu'il traverfoit le Jardin Royal, & que le foleil n'étoit obfcurci par aucun nuage, il demanda fi cet aftre éclairoit : on lui répondit qu'oui, & il ne ceffa de le fuivre des yeux, jufqu'à ce qu'il fut entré dans la Ville, où tout étoit plongé dans l'ombre. Cette obfcurité l'étonna ; & il voulut favoir de moi pourquoi la

nuit étoit venue ſi vîte. Je lui donnai la ſolution du problême, & je l'aſſurai que dans peu il verroit, non-ſeulement le ſoleil lorſqu'il ſeroit ſur notre horiſon, s'il ſe laiſſoit bien électriſer, mais encore tous les objets qui ne ſeroient pas inacceſſibles à ſa lumiere. Il fut docile, & la ſéance finie, il ſe fit remporter chez lui, comptant ſur la parole que je lui avois donnée.

Il n'en fut pas de même de ſa mere; elle vint me dire le lendemain, qu'un de ſes *amis*, *homme de l'Art*, étoit venu l'avertir que mes remedes ne guériroient jamais ſon fils, que tout ce qu'elle avoit à faire étoit de lui mettre un cautere, de lui appliquer l'emplâtre de Rigaud (*), & qu'il lui avoit conſeillé de ne plus me l'amener.

Je lui répondis, que ſi elle avoit plus

(*) Elle avoit antérieurement éprouvé l'inſuffiſance des véſicatoires.

de confiance pour cet *ami*, pour *cet homme de l'Art*, que pour moi, il falloit qu'elle s'adressât entierement à lui; elle a pris vraisemblablement ce parti. Je n'ai plus entendu parler ni d'elle, ni de son fils.

TRENTE-SIXIEME OBSERVATION.

Peldux, Fauxbourg Saint Etienne, âgé de dix ans, fils d'un Marchand d'oranges, étoit attaqué depuis quatre mois d'une goutte séreine parfaite. Ses pupilles étoient très-dilatées, mais un peu moins immobiles que celles de Pons.

Je le purgeai, je le mis à l'usage des fleurs *d'arnica*, & je l'électrisai.

Après douze jours de ces remedes, il commença à distinguer la lumiere des ténebres. Bientôt après il vit une chandelle allumée; il indiqua le lieu où elle étoit placée; il apperçut le

feu ; il avertit quand il jetta des flammes ; enfin il reconnut ſa ſœur qui venoit à lui, portant à la main un flambeau allumé. Poſtérieurement il donna un coup de pied à un chien, dont il étoit aſſez éloigné, & lui dit, par ſon nom, *de ſe retirer, qu'il l'empêchoit de ſe chauffer*, &c. &c.

Ses parens étoient au comble de la joie. Ils ceſſerent de me l'envoyer. J'en fis demander la raiſon. On me répondit qu'il étoit malade, & qu'immédiatement après qu'il ſeroit guéri on lui feroit reprendre la continuation de mes remedes. Pluſieurs jours s'étant écoulés ſans qu'on me l'emmenât j'allai le voir, je le trouvai attaqué d'une fievre maligne, dont il mourut peu de temps après.

TRENTE-SEPTIEME OBSERVATION.

La Dame Toulan, Place Royale,

âgée de 49 ans, femme du Sieur Toulan, Conducteur de la Diligence en Poste de Toulouse à Paris, étoit totalement privée de la vue depuis plusieurs années. Ses pupilles n'étoient pas excessivement dilatées, mais elles ne jouissoient de presqu'aucune mobilité. Il n'y avoit pas d'autres vices apparens dans ses yeux.

Son mari avoit consulté plusieurs célebres Oculistes, entr'autres, les MM. Grand-Jean, qui avoient jugé que cette maladie des yeux étoit une *paralysie incomplette*, & lui avoient prescrit, très-au long, tout ce qu'on est dans l'usage de conseiller en pareil cas.

Ces remedes n'ayant produit aucun bien, comme c'est assez l'ordinaire, la Dame Toulan fut déclarée incurable.

Ce jugement affligea son mari; mais il ne le considéra pas comme irrévocable.

La circonſtance de ſes fréquens voyages à la Capitale, l'avoit mis à même de parler de l'état de ſa femme à nombre de Médecins, que le haſard avoit fait trouver dans ſa voiture. Il en avoit rencontré plus d'un qui lui avoient parlé de l'Électricité comme de la ſeule reſſource qu'il eût à tenter.

Il ſe décida d'autant plus volontiers pour ce parti, que le pire qui pouvoit en arriver, étoit qu'il ne réuſſît pas, & que ſa femme reſtât aveugle. Elle l'étoit déjà par le fait irrévocablement. Il me l'envoya, je l'électriſai.

A la ſeizieme ſéance, il l'accompagna lui-même chez moi pour me confirmer ce qu'elle avoit à me dire de la clarté d'une chandelle allumée qu'elle avoit vu la veille; & pour y ajouter que cette viſion étoit ſi peu chimérique, que ſa femme s'appercevoit très-bien quand on lui cachoit la

lumiere par l'interpoſition de quelque corps opaque, quand on la cachoit dans la cheminée, quand on la changeoit de lieu, &c. &c.

Il n'avoit pas intérêt à m'en impoſer. Le fait étoit donc vrai ; & j'ai d'autant plus lieu d'y croire, qu'il tint, au ſortir de chez moi, le même langage à M. Bogues, Apothicaire-Droguiſte, à qui je l'avois adreſſé pour avoir des fleurs *d'arnica*. Le lendemain il partit pour Paris. Ce même jour ſa femme étoit encore dans l'enthouſiaſme du phénomene de l'avant-veille. Elle ne ceſſa de m'en parler tout le temps qu'elle reſta chez moi pour ſe faire électriſer ; la fille qui la conduiſoit y ajouta des particularités qui en auroient augmenté la vérité pour peu qu'il eût fourni matiere au doute : je m'attendois à la voir redoubler de zele pour l'Électricité, je ne l'ai plus revue.

TRENTE-HUITIEME OBSERVATION.

Bonnemaiſon, rue des Chapeliers, âgé de ſept ans, ſe plaignoit depuis trois mois de douleurs de tête intolérables, avec vomiſſement, qui ſe terminerent par la cécité abſolue de l'œil droit.

On le fit vomir, on le purgea pluſieurs fois, on lui appliqua des véſicatoires à la nuque, &c. &c.

Ces remedes n'ayant été ſuivis d'aucun ſuccès, on me préſenta le Sujet. Il étoit décoloré; il avoit le viſage bouffi, & la pupille de l'œil malade exceſſivement dilatée, mais jouiſſant encore d'un petit mouvement de contraction à l'approche d'une bougie allumée. Le reſte de cet œil paroiſſoit en bon état.

Le Malade ne voyoit que de très-près de l'œil gauche. Il ne put lire

dans l'Almanach Hiſtorique de Toulouſe qu'à la diſtance de deux pouces, à compter du milieu du ſourcil juſques au bord ſupérieur de l'Almanach, dont il liſoit la premiere ligne. La pupille en étoit plus dilatée qu'elle ne devoit l'être dans l'état naturel ; elle ſe dilatoit cependant ultérieurement à l'ombre, & ſe reſſerroit au grand jour.

J'électriſai d'abord les yeux pendant quelques jours. Quand je crus avoir aſſez mis en jeu par ce moyen les ſolides & les liquides de ces organes, je fis vomir le Sujet. Après deux jours de repos pendant leſquels il fut électriſé, je revins à un ſecond vomitif. Ils lui procurerent, l'un & l'autre, de vomiſſemens énormes de matieres glaireuſes, ſans que les ſecouſſes qui en réſulterent fuſſent ſuivies d'aucun changement dans ſes yeux, ce qui me détermina à lui faire boire, pendant trois jours, les eaux de Bala-

ruc, comme purgatives. Le temps des eaux expiré, je lui fis prendre, à l'alternative, huit jours de bouillons aux écrévisses, & huit jours de petit-lait aux cloportes; en même-temps il étoit électrisé tous les jours.

Au bout de vingt séances, les parens fatigués de voir que l'Enfant ne gagnoit rien, le retirerent par le conseil d'un Curé qui se mêle de faire la Médecine, & qui leur promit de le guérir plus promptement.

XXXIXe. OBSERVATION (*).

Mr. . . . . . de Toulouse, âgé de 23 ans, d'une constitution humorale, s'apperçut, il y a bientôt un an, qu'il voyoit des deux yeux des fils, des araignées, des mouches, &c. qui n'existoit pas.

(*) *Ajoutée après l'Approbation.*

Ces *imaginations* furent bientôt après ſuivies d'une ſi grande diminution de vue de l'œil droit, qu'il y avoit de jours où il n'en voyoit que très-imparfaitement les objets les plus éclairés, & d'autres jours où il ne pouvoit s'en ſervir que pour diſtinguer la lumiere des ténebres.

Il eſt né d'un pere myope ; il a un frere & une ſœur myopes, & il l'eſt lui-même originairement, au point, que lorſqu'il me fit l'honneur de venir chez moi pour me conſulter, il ne put lire de l'œil gauche (le ſeul dont il ſe ſert depuis dix mois) qu'à la diſtance de trois pouces dans l'Almanach Hiſtorique de Toulouſe. Madame ſa mere, ſes autres freres & ſœurs y voient très-bien, & de loin.

La pupille des deux yeux eſt beaucoup plus dilatée qu'elle ne doit l'être naturellement. Celle de l'œil droit ne

jouit que de très-peu de mobilité ; & ces eſpeces de fibres rayonnées, qui marchent entre *l'iris* & les plis *ciliaires*, ſont preſque totalement effacées. Le criſtallin n'a rien perdu de ſa tranſparence. Quant à la pupille de l'œil gauche, elle eſt en poſſeſſion de tous ſes mouvemens ; mais le criſtallin paroit obſcurci à ſon centre par un petit nuage gris.

Eſt-ce à ce nuage qu'il faut s'en prendre, des fils, des mouches, &c. dont la viſion de cet œil eſt conſtamment accompagnée ? & s'il en eſt ainſi, d'où vient que le Malade voyoit de l'œil droit les mêmes *imaginations*, quoique le criſtallin de cet œil n'ait offert à la ſévérité des recherches aucune altération dans ſa diaphanéité ?

Quelle que ſoit la cauſe de ces vices, je jugeai le Malade attaqué d'une goutte ſéreine naiſſante à l'œil droit,

&

& d'un commencement de cataracte à l'œil gauche.

Telle est (d'après ce qu'on m'en a dit) l'opinion d'un Médecin Oculiste, que Mr. . . . . a consulté à Paris, il y a quelque temps , & c'est ainsi qu'en a pensé tout récemment un autre Médecin Oculiste qu'il a consulté à Toulouse le 16 Janvier 1782, depuis qu'il a eu recours à moi.

Nous nous sommes trouvés tous réunis à conseiller l'Électricité ; des bains de vapeur assouplissans & résolutifs pour l'œil gauche ; la vapeur du baume de fioraventi échauffé entre les mains, & un exutoire sur le bras du même côté. J'étois d'avis d'ajouter à cet ensemble de moyens , l'usage intérieur des incisifs, des fondans , pris sur-tout de la classe des céphaliques.

Ces remedes n'ont été pratiqués qu'en partie. L'emploi des céphaliques

a été ſur-tout omis, ou, ce qui revient au même, renvoyé à un autre temps ; mais le malade s'eſt fait électriſer pendant deux mois & demi, le plus ſouvent deux fois par jour, ce qui n'a produit aucun changement ni en bien ni en mal, & l'a déterminé à abandonner l'Electricité.

Y auroit-il eu lieu d'en attendre quelque ſuccès, s'il ſe fût fait électriſer plus long-temps, & qu'on n'eût pas négligé de faire marcher de front tous les moyens propoſés ?

J'obſerve, en terminant cette obſervation,

1°. Que je n'ai jamais électriſé de Malade pour fait de maux d'yeux, qu'il n'ait coulé, pendant la ſéance, beaucoup de ſéroſités des yeux électriſés, ce qui eſt principalement arrivé au Sujet dont je viens de parler.

2°. Que ce n'eſt quelquefois qu'à

force de conſtance que l'on parvient à obtenir des guériſons par l'Électricité ; qu'il eſt des malades qui n'en retirent des ſoulagemens qu'après ſix mois de perſévérence, ce qui ſe trouve confirmé par Mr. de Haën, qui nous apprend que dans le cours de ſes opérations électriques, *unum fuiſſe aut alterum, quibus per integros ſex menſes machina minimè opitularetur, pertinaciter tamen perſeverantibus multum levaminis attulerit.*

3°. Que quoiqu'il réſulte de mes obſervations que les changemens en mieux ont été aſſez généralement opérés ſur mes malades dans le court eſpace d'une vingtaine de ſéances, ce ſeroit s'abuſer que de croire qu'il dût toujours en être ainſi.

4°. Que pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jetter un coup d'œil ſur le tableau des malades électriſés par Mr.

Mauduyt ; qu'indépendamment qu'on y verra (n°. X.) qu'une femme paralytique, depuis treize mois, a été électrifée dix mois fept jours, deux heures chaque fois, avec beaucoup d'amélioration ; que le traitement ordinaire eft allé depuis cinq femaines jufqu'à fix mois, A DEUX SÉANCES PAR JOUR ; on m'écrit de Lyon qu'une Dame de Chambéri, qui s'étoit faite éleƈtrifer quatre mois à Geneve, à raifon d'une goutte fereine, fans en avoir retiré aucun fruit, avoit été guérie de fa cécité après s'être faite électrifer pendant quatre autres mois chez elle.

5°. Que c'eft manquer de juftice que de prononcer contre l'Éleƈtricité après un mois ou deux d'épreuves inutiles du remede, & s'expofer aux démarches les plus mal entendues, que de s'y foumettre quand on n'eft pas

bien déterminé à y insister, au moins pendant quatre mois s'il est nécessaire.

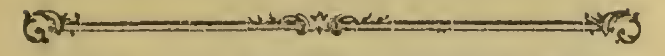
6°. Enfin, que j'exige d'autant plus l'inverse de cette disposition dans les malades qui ont recours à moi pour cet objet, que les autres devoirs de ma profession ne me permettent de vacquer *qu'une fois par jour seulement* à la conduite de l'Électricité, & que sous ce rapport, le terme moyen des cures obtenues par Mr. Mauduyt A DEUX SÉANCES PAR JOUR, d'une heure ou de deux heures chacune, étant de plus de trois mois, c'est être bien modéré que d'avoir réduit à quatre le terme moyen des miennes, surtout quand on saura que par des circonstances prises du lieu où je suis obligé de faire mes traitemens ; du nombre des malades dont il est quelquefois surchargé à raison de son peu d'étendue ; du peu de vigilence que

ces Malades apportent à ne pas s'y rendre tous à la fois, à la même heure, &c. il eſt des jours où je ne puis les faire électriſer au-delà d'un quart d'heure chacun.

(*) *Je viens d'apprendre que les eſpérances dont on avoit bercé les parens d'Armand (14 Obſ.) ſur la guériſon de cet infirme, par les ſeuls efforts de l'âge & de la nature, ne s'étoient rien moins que vérifiées; & qu'à raiſon des craintes dont on avoit agité ces parens ſur les chimériques dangers que courent ceux qui ſont électriſés, ils s'étoient conformés à l'avis des gens de l'art, qui avoient opiné pour les eaux de Bagneres; qu'on y avoit porté l'Enfant; qu'il en avoit uſé pendant un mois en bains; & que quelques jours après ſon retour à Toulouſe, il étoit*

(*) *Note ajoutée.*

mort des ſuites de l'état de foibleſſe & d'épuiſement qui avoit ſuccédé à ce remede.



MALADES
DE L'HOPITAL DE LA GRAVE.

QUARANTIEME OBSERVATION.

PASCHAL GALLIS, âgé de 28 ans, avoit les deux yeux ſi gros & ſi ſaillans, qu'on auroit dit qu'ils faiſoient effort pour s'échapper des orbites. Les pupilles en étoient très-dilatées, particulierement celle de l'œil droit qui ne jouiſſoit que d'un bien foible mouvement de contraction & de dilaction. Celle de l'œil gauche étoit entierement immobile. J'apperçus à travers celle-ci le criſtallin gris & opaque. Gallis déclara qu'il ne voyoit abſolument rien

de cet œil depuis trois ans. Quant au criſtallin de l'œil droit, il me parut avoir ſa couleur & ſa diaphanéité ordinaires.

Le Malade voyoit d'aſſez loin les grands objets, pourvu qu'ils fuſſent bien éclairés ; mais il ne pouvoit lire dans l'Almanach Hiſtorique de Toulouſe, qu'à un pouce trois lignes de diſtance, meſure priſe du milieu du ſourcil juſqu'au haut du livre qu'il tenoit dans ſa main, & dont il liſoit la premiere ligne.

Je l'électriſai d'abord uniquement de cet œil, & je lui fis uſer en même-temps de bouillons compoſés de valérienne, de gentiane, de gallium jaune, &c. poſtérieurement de bolus faits avec l'extrait de grande ciguë, celui de juſquiame, le kermès minéral, la poudre de cloportes, &c. j'avois en même-temps ordonné qu'il fît humer aux

yeux, le ſoir en ſe couchant, la vapeur du baume de fioraventi, échauffé entre les mains.

Quelques jours après l'uſage de ces remedes, je m'apperçus que la pupille de l'œil gauche avoit acquis un tant ſoit peu de mobilité. J'électriſai les deux yeux.

Au bout de deux mois de ces épreuves, les yeux eurent beaucoup diminué de volume ; Gallis put lire à la diſtance de deux pouces quatre lignes dans ce même Almanach Hiſtorique de Toulouſe, dans lequel il ne liſoit auparavant qu'à la diſtance d'un pouce trois lignes, ainſi que je l'ai dit ; il vit plus diſtinctement les objets éloignés. Il reconnut de la fenêtre de ſa chambre en regardant dans la cour ou dans le pré, les mêmes perſonnes qu'il ne reconnoiſſoit pas à la même diſtance avant d'être électriſé. Un jour qu'il me

conduiſoit au Fauxbourg St. Ciprien chez un Épinglier qu'il m'avoit dit être en état de faire un inſtrument dont j'avois beſoin pour électriſer les ſourds, je m'arrêtai vers le milieu du Pont, pour conſidérer les bords riants des environs de la Garonne à droite. Le temps étoit ſerein & des plus clairs. Je fus fort étonné de voir de loin un nuage épais qui l'obſcurciſſoit : je le lui montrai du doigt. Il me releva ſur cette erreur d'optique, & n'eut pas de la peine à me prouver, par le détail dans lequel il entra, que ce que je prenois pour un nuage, n'étoit autre choſe qu'une touffe d'arbres adjacente à une maiſon de campagne qu'il me nomma. J'y vois pourtant très-bien, & je ne ſuis pas myope. J'attribuai la ſupériorité de la vue de Gallis ſur la mienne dans ce moment, à ce que nous avions le Soleil en face, & que j'étois

peut-être ébloui lorſqu'il n'étoit que fortement éclairé. Une autre preuve bien évidente des progrès de ſa vue, c'eſt celle qu'il m'en donnoit tous les jours ſans s'en douter. Je lui avois permis de ſe mettre en ſociété de travail & de profits avec l'homme que j'employois à tourner le platteau, & par conſéquent de monter à l'entre-ſol où j'ai placé ma machine électrique. Lorſque ſon tour de ſe repoſer étoit arrivé, il s'amuſoit à eſſayer s'il ne pourroit pas voir de là ce qu'il y avoit ſur la fenêtre de ma cuiſine. Ses regards n'y pouvoient pénétrer qu'à travers une vitre à quinze pieds de diſtance de ſes yeux, & qu'après avoir parcouru poſtérieurement une cour de trente-cinq pieds de longeur. Ces eſſais ſe faiſoient en préſence de tous mes électriſés, des porteurs, des curieux qui ſe rendoient chez moi, &c.

Les premieres tentatives ne firent qu'établir qu'il ne pouvoit rien diſtinguer de ſi loin & à travers un milieu de verre.

Dans peu ſa vue franchit ces obſtacles, & il vit ſur la fenêtre vers laquelle il dirigeoit ſes recherches, des ombres très-diſtinctes les unes des autres.

Quelques jours après, il put nommer les objets qui ne lui avoient paru antérieurement que des ombres, ce qui n'empêchoit pourtant pas qu'il n'apprêtât quelques fois à rire aux ſpectateurs, & qu'il ne donnât lieu aux plaiſanteries qu'on lui faiſoit de ce qu'il lui arrivoit par fois de dire, qu'il voyoit ſur la fenêtre un pot, tandis que c'étoit une bouteille, & de ce qu'il ſe trompoit rarement lorſqu'il avoit à juger en même-temps, laquelle de deux filles de ſervice que j'avois

pour lors (de Rose ou de Jeaneton) dont le buste étoit visible, occupoit la fenêtre & lui faisoit des mines.

A cet accroissement de vue de l'œil droit, se joignit bientôt après un commencement de vision de l'œil gauche. Le droit étant fermé, le Malade apperçut la lumiere d'une lampe qui éclairoit la Salle où il étoit. Cet événement l'étonna. Il réitéra vingt fois l'épreuve; le résultat fut toujours le même. Bien assuré de ne s'être pas mépris, il fit part de cette nouvelle. Elle parut si extraordinaire, qu'on ne voulut y croire que le lendemain, lorsqu'après qu'on lui eut exactement couvert l'œil droit, & qu'il eut fait cinq ou six tours sur lui-même, il eût indiqué, sans découvrir cet œil, le lieu où étoit la fenêtre qui donnoit du jour à l'appartement.

Ce succès fut pour moi un surcroît

de motifs pour insister sur l'Électricité ; mais le mieux n'ayant pas fait des progrès après trente séances de plus ; & d'ailleurs le Malade s'étant plaint que le grand jour fatiguoit ses yeux (ce qu'il n'avoit jamais plus éprouvé,) qu'il ne pouvoit pas lire de suite aussi long-temps qu'il le faisoit, & d'un sentiment de chaleur & de douleur au fonds des orbites, particulierement au fonds de l'œil droit, je crus devoir regarder ces symptômes comme d'un heureux présage, comme une marque de la sensibilité de la rétine qui commençoit à se rétablir, & un avertissement des ménagemens que j'avois à garder pour éviter de changer la maladie d'inertie, en maladie d'irritation.

En conséquence je laissai reposer le sujet, me proposant de le rappeller à l'Électricité, lorsque ses yeux seroient

devenus plus paiſibles, & qu'il y auroit probabilité d'en exciter les reſſorts ſans les trop agacer.

Quand je crus être parvenu à ce point, je fis dire à Gallis de revenir à mes remedes. Il répondit qu'il n'en vouloit plus, attendu *qu'il avoit totalement perdu le peu qu'il avoit acquis de l'œil gauche quinze jours après qu'il les eut ceſſés* (*).

Tout autre ſeroit venu m'en avertir,

(*) Il s'eſt rétracté ſix mois après à cet égard, dans la cour de l'Hôpital, où le haſard me le fit rencontrer. Il m'avoua, en préſence d'un des MM. de la Direction, que depuis le jour où il avoit apperçu pour la premiere fois de l'œil gauche *la lumiere de la lampe qui éclairoit la Salle où il s'étoit trouvé*, il n'avoit point ceſſé de diſtinguer avec cet œil la lumiere des ténebres, ce dont il lui fut aiſé de nous convaincre par la juſteſſe & la préciſion avec leſquelles il nous avertiſſoit quand nous lui eumes exactement fermé l'œil droit, & que dans cet état nous l'empêchions de voir le jour de l'autre œil par l'interpoſition de la main, ou de quelqu'autre corps opaque.

Note ajoutée après l'Approbation.

du moment où il auroit reconnu qu'il ſe trouvoit moins bien, & n'auroit pas mieux demandé que de les recommencer, avec telle modification que j'aurois jugé convenir; il n'en pouvoit arriver pis. Mais on avoit ſi ſouvent dit & redit à Gallis qu'*il n'avoit rien à attendre de l'Électricité*, & on lui répétoit encore ſi ſouvent, qu'*elle ne pouvoit aboutir à rien d'utile*; que quoiqu'il eût été lui-même la preuve du contraire, il préféra la certitude d'être borgne à jamais, & de courir le péril de perdre entierement la vue de l'œil droit, aux biens dont un nouvel eſſai de ce remede pouvoit le mettre en poſſeſſion.

QUARANTE-UNIEME OBSERVATION.

Lionnet, âgé de ſoixante-deux ans, ancien Sergent-Major des Grenadiers Royaux, avoit été attaqué, il y avoit

huit années, d'une paralyſie preſqu'univerſelle.

Sa ſituation étoit beaucoup moins triſte lorſque je commençai à l'électriſer.

Les bains de Rennes, auxquels il avoit été envoyé quatre fois dans quatre ſaiſons différentes, & nombre d'autres remedes qu'il avoit faits lui avoient été utiles : mais cette utilité étoit réduite à ſi peu de choſe, qu'il ne pouvoit marcher ni ſe tenir debout, qu'autant qu'il étoit aidé par deux perſonnes qui le ſoutenoient vigoureuſement chacune ſous l'aiſſelle.

Dans le cours d'une marche auſſi pénible, il étoit d'autant plus tenté de croire qu'il n'y avoit point *d'os à ſes pieds, que ſes pieds n'étoient point à lui, & qu'ils n'étoient qu'un compoſé d'argile*, (Je ſouligne ſes expreſſions) qu'il ſentoit *qu'ils s'affaiſſoient ſous le*

poids du corps , & qu'à chaque pas qu'il faiſoit , ces pieds qui ne jouiſſoient d'aucun mouvement qui leur fut propre , n'obéiſſoient qu'à l'action de leur gravité ; de maniere qu'à juger de leur union avec les jambes par la ligne parabolique qu'ils affectoient , lorſque celles-ci étoient élevées & ſe pouſſoient en avant , on auroit cru avec Lionnet , qu'ils n'y tenoient *que par des fils très-lâches* , & *qu'ils alloient s'en ſéparer.*

Il éprouvoit la plus grande débilité dans les bras quoiqu'il les élevât à la hauteur de la tête , & il ne pouvoit ſe ſervir de ſes mains ni pour ſe boutonner , ni pour prendre du tabac , &c. Le carpe & le métacarpe paroiſſoient deſſechés des deux côtés ; le doigt auriculaire , l'annullaire & le pouce étoient inextenſibles , & par la biſarrerie du même vice ſur des muſcles ,

dont l'action étoit toute oppofée, il ne plioit ni l'indice, ni le doigt du milieu des deux mains.

Je ne crus pas curable un pareil état. J'ofai cependant tenter de l'améliorer. Huit féances fuffirent pour perfuader à Lionnet que j'irois plus loin que je ne l'efpérois; peut-être avoit-il raifon. Il fe fentit *beaucoup plus de force, beaucoup plus de courage au bout de ce temps*. Il put fe tenir débout fans être aidé par perfonne, ce qu'il défavoua à l'affemblée du Bureau du 13 Octobre 1781, où j'avois lu, en fa préfence, l'hiftoire de fon traitement; mais ce dont il ne put s'empêcher de convenir, c'eft qu'à cette époque, il avoit fait quelques pas fans le fecours de deux appuis, foutenu feulement d'une main, ou comme il s'en exprima lui-même (après avoir obtenu de M. Turle, qui fe trouvoit à côté de lui,

la permiſſion de le toucher) *précédé d'un enfant ſur l'épaule duquel il appuyoit une main , ainſi qu'il le faiſoit ſur celle de M. Turle.*

Que de motifs pour l'engager à perſéverer ; n'eût-il eu d'autre eſpoir que de parvenir à ſuffire à ſes beſoins & de ſe retirer à cet égard de la dépendance des perſonnes employées à le ſervir !

Les gens qui le portoient chez moi le laiſſerent tomber par deux fois. Le temps étoit dur ; il renvoya au printemps à continuer à ſe faire électriſer ; il ne s'eſt plus repréſenté.

XLII. OBSERVATION.

Paule Lafont , d'un tempéramment lâche , pituiteux , relevée de couches depuis trois mois & demi , étoit en hémiplégie du côté gauche depuis huit mois ou environ. L'épaule , le bras , l'avant-bras , la main & les doigts de

ce côté étoient privés de toute eſpece de mouvement.

Reduite à ne pouvoir quitter le lit pendant ſa groſſeſſe, ſes jambes étoient ſi foibles, qu'elle ne put faire un pas d'abord après ſes couches, qu'autant qu'elle fut aidée par une domeſtique, ſur les épaules de laquelle elle mettoit le bras ſain, & s'appuyoit fortement.

Mais malgré ce ſecours, elle avoit tant de peine à faire ſuivre la partie paralyſée, elle la ſentoit ſi péſante, elle étoit ſi épuiſée par le plus petit mouvement, qu'elle ne bougeoit preſque jamais de ſon lit.

Quand on la forçoit de le quitter & de s'eſſayer à marcher, elle traînoit ſi fort la jambe & le pied, & celui-ci étoit ſi lâche & ſi débilité, qu'il ſuffiſoit de la plus légere réſiſtance, du plus petit frottement ſur le pavé, pour en faire ſortir le ſoulier, & pour qu'elle

le perdit ſans s'en appercevoir.

On avoit toutes les peines du monde à lui mettre le bas de cette jambe, tant parce qu'elle ne pouvoit la tendre lorſqu'on la chauſſoit, qu'à cauſe des manœuvres qu'il y avoit à faire pour empêcher le pied d'être entraîné & renverſé par le bas quand on tiroit celui-ci en haut.

Il n'étoit guere moins difficile de l'habiller. La femme chargée de cet emploi, étoit obligée de paſſer ſa main à travers la manche de la chemiſe ou de la veſte que l'on donnoit à la Malade, de prendre la main de celle-ci, de l'y traîner tout de même que ſi elle avoit eu à y conduire le bras d'un enfant au maillot, avec cette différence, à l'avantage de ce dernier, que le bras & la main de l'enfant auroient pu y concourir par le ſeul effet du reſſort des muſcles de ces parties, ſans

en être empêchés par aucun obſtacle pris de leur inertie. Ce cas n'étoit pas celui de Paule, qui joignoit au vice contraire, celui d'avoir le bras, l'avant-bras, & particulierement les doigts, maigres, ſecs & couverts d'une peau écailleuſe.

Je n'allai à l'Hôpital pour choiſir les Malades auxquels l'Électricité pouvoit être appliquée avec fruit, que vers les trois heures de l'après-midi. M. l'Abbé du Bourg, Chanoine de Saint-Etienne, un des Directeurs de cet Hôpital, eut la complaiſance de m'y conduire.

Paule étoit encore dans ſon lit. Les Sœurs infirmieres nous dirent qu'elles alloient l'habiller & la lever, pour que je puſſe l'examiner plus à mon aiſe.

Cette opération faite, Paule fit deux ou trois pas pour venir à moi, aidée d'une femme qui ſe tenoit à côté

d'elle, & d'une potence qu'elle portoit ſous le bras droit (*).

Elle marchoit avec tant de peine & de lenteur, qu'elle employeroit aujourd'hui moins de temps à faire vingt pas qu'elle n'en employoit pour lors à en faire un ſeul, ce qui ne me parut être autre choſe que ſe *traîner*.

Elle me confirma tout ce qu'on m'avoit déjà dit d'elle, & m'apprit qu'elle étoit ſi peu ferme ſur ſes jambes, qu'elle s'étoit laiſſée tomber par terre, toutes les fois qu'elle avoit voulu faire l'épreuve de ſe tenir un inſtant débout ſans ſoutien, & que de quelle précaution qu'elle usât, elle ne pouvoit reſter aſſiſe ſur ſon lit au-delà d'un inſtant, ſans être renverſée ſur ſon traverſin,

(*) J'ai ſu depuis, que ce n'étoit qu'un long bâton en forme de potence, qu'elle appeloit ſa *croſſe*, & que j'appellai *potence*, parce qu'elle s'en ſervoit comme d'une potence.

tant l'action des muſcles propres à la tenir aſſiſe, étoit dominée par la gravité du tronc, qui ne ceſſoit de jetter la Malade en arreire, malgré tous les efforts qu'elle y oppoſoit.

Toutes ces inſtructions priſes, l'Électricité me parut indiquée. Pour l'employer, il falloit que Paule vînt chez moi. On l'y portoit en chaiſe à Porteurs. Arrivée dans ma cour, on étoit obligé de la prendre à braſſe-corps pour la monter juſqu'au dernier palier de mon eſcalier, ou de l'y monter dans ſa chaiſe. Ces eſſais faits, les Porteurs trouverent le dernier parti moins pénible & s'y fixerent.

De là on va à plein pied dans la chambre que j'appelle *électrique*, parce que j'y fais mes traitemens; il n'y a qu'un petit ſallon à traverſer & une marche d'un pouce d'élévation à monter. Ces pieces ſont très-bien carrelées,

& le trajet n'est que de douze pieds. J'ignore si Paule auroit pu le faire à la longue, & de la même maniere dont elle étoit venue me joindre à l'Hôpital. Mais ce que j'affirme, c'est qu'un des Porteurs (celui de devant, le Porteur de derriere étant aveugle) soit qu'il jugeât que ce chemin fût trop long relativement aux forces de la Malade, soit qu'il voulût abréger & s'épargner les dégoûts de lui aider à se traîner, la prenoit dans ses bras, traversoit le sallon chargé de ce fardeau, la portoit à la chambre électrique, & la posoit sur l'isoloir; que la séance finie, il l'emportoit de nouveau dans ses bras, jusques à l'escalier, où il l'asseyoit dans la chaise avec laquelle on devoit le lui faire descendre, & la ramener à l'Hôpital.

L'Électricité donna dans peu des marques si sensibles de sa puissance,

qu'au bout de trois jours, la main & le pied firent quelque petit mouvement; que la peau qui recouvroit la main parut un peu moins rude, & qu'elle laissa exuder quelque vapeur de transpiration pendant la séance.

Je purgeai aussi-tôt la Malade, & je la fis passer à des bouillons amers & diaphoretiques, où les écrevisses entroient. Elle les prit en même-temps que je continuois à l'électriser. Au bout de huit jours elle éleva l'avant-bras à la hauteur de l'estomac, & fit faire quelque mouvement de flexion & d'extension au pied. Un mois après elle fut en état de se tenir debout sans secours; d'aller assez rondement sans se faire porter, & à la très-grande satisfaction du Porteur de devant, de mon sallon dans la chambre électrique; de celle-ci à l'escalier, soutenue seulement par la main, ou bien tout simplement à

l'aide du bâton du Porteur aveugle qui ne s'en dessaisissoit que pour elle ; qu'il mettoit en travers sur les bâtons de la chaise lorsqu'il la portoit, & qu'il avoit tant d'intérêt à ne pas oublier, qu'il lui tenoit lieu d'yeux, & que ce n'étoit qu'à la faveur de ce bâton qu'il pouvoit se conduire dans ma maison, monter & descendre mon escalier, &c. lorsque Paule étoit tirée de la chaise.

A mesure que j'appercevois des changemens en mieux, je rendois les remedes concomittans plus actifs, observant de les diriger toujours vers les routes critiques que l'Électricité faisoit mine d'ouvrir. . . . Le pouls ayant annoncé quelque travail du côté des selles, je fis boire les eaux de Balaruc comme purgatives. Quelques jours après, la Malade éprouva le retour de ses évacuations périodiques, qui n'avoient pas encore eu lieu depuis ses couches.

Elles n'ont plus discontinué de venir régulierement tous les mois.

Par la réunion de ces circonstances, de ces moyens, de ces précautions, je suis parvenu dans l'espace de six mois ou environ (car quoique Paule ait commencé depuis très-long-temps à venir chez moi, il ne faut pas mettre en rang utile les différentes absences que j'ai été obligé de faire pour traitemens de maladies, pour inoculations à la Campagne & dans les Villes où j'ai été demandé ; le temps où Paule a été retenue à l'Hôpital par la pluie, par les boues, par les glaces, &c., par le manque de Porteurs, par les indispositions qu'elle a essuyées étrangeres à sa paralysie, &c. &c.) Ce temps donc ôté de celui où la Malade a commencé de venir chez moi, & à dater du nombre des séances dont elle a profité, je suis, dis-je, parvenu,

dans l'espace de six mois, à *une séance par jour*, (ce qui ne fait que trois mois d'Électricité, administrée soir & matin, ainsi qu'on le pratique ordinairement) à redonner autant de chairs & d'embonpoint au bras & à la main parâlysés de la Malade, qu'en ont le bras & la main du côté opposé ; à la mettre à même de se servir de ses doigts ; de les plier, de les étendre, d'en saisir tous les corps qu'on leur présente ; de les employer à transporter une chaise, une bouteille pleine d'eau ou de vin, &c., d'un lieu à un autre ; à lui procurer la faculté d'élever sa main au-dessus du front ; de la placer sur sa tête ; de la faire descendre de là jusqu'au bas de la nuque ; de pincer, de couvrir avec cette main les joues ; l'épaule opposée, de la faire passer sur le dos à la hauteur des omoplates ; de s'en servir pour s'habiller,

pour ſe déshabiller, pour porter le pain & la boiſſon à ſa bouche, &c.; en un mot, à faire jouir la Malade de la liberté de reſter aſſiſe ſur ſon lit auſſi long temps qu'elle le veut, ſans être forcée de ſe renverſer, ainſi qu'elle l'étoit par le paſſé; de deſcendre, de monter, ſans autre appui qu'un bâton, les marches de mon eſcalier; de ſe promener dans toutes les ſalles, dans toutes les cours de l'Hôpital ſans être arrêtée, ni par le nombre, ni par la hauteur des eſcaliers; de paſſer le pont à pied d'un bout à l'autre, même de marcher ſans bâton ſur un terrein uni; de ne plus ſe ſervir de Porteurs, depuis pluſieurs mois, pour ſe rendre chez moi; d'y venir à pied tous les jours, ſur un pavé très-dur, ſur-tout à la montée du pont, avant d'arriver au guichet, du côté du Faux-bourg, & aux petites rues qui condui-

ſent à la grand'rue de St. Rome, où je demeure ; de s'en retourner à l'Hôpital à pied, & de faire ainſi, deux fois par jour, dans un quart d'heure ou un quart d'heure & demi, toutes les fois, ſans ſe repoſer, un trajet auquel les Porteurs de l'Hôpital m'ont dit qu'ils employoient eux-mêmes un temps ſemblable.

Quoique cette femme manque de grace en marchant, qu'elle ait l'allure gênée, & le bras comme encore un peu abandonné, elle a ſi bien recouvré le mouvement de toutes les parties antérieurement immobiles, qu'il n'en eſt aucun qu'elles n'exécutent, à quoi j'ajoute que ces mouvemens prennent de jour en jour tant de conſiſtance,

1°. Que Paule a bu pluſieurs fois chez moi debout, & de la main gauche, en préſence de mes Electriſés ; ce qu'elle fait auſſi ſouvent que je le veux,

toujours dans un très-petit verre à liqueur; qu'elle tient par la patte, rempli de vin bord à bord, ſans en répandre & ſans en laiſſer une goutte dans le verre, malgré que le nez n'y puiſſe point entrer, & qu'il lui faille une élévation du coude, avec une action aſſez long-temps ſoutenue de la main & de l'avant-bras, & un petit renverſement de la tête en arriere pour le vuider entierement.

2°. Que ſes doigts de la main gauche ſont aujourd'hui aſſez ſouples pour qu'elle puiſſe les faire toucher tous les cinq à la fois par leurs extrêmités, & former ce qu'on appelle vulgairement ici *l'œuf de poule*; pour aller ſaiſir une épingle ordinaire, une piece de ſix ſols, un ſol marqué de ſix liards des plus plats, des plus minces, des plus uſés, ſur une table de marbre, & ſon corps aſſez flexible & en même-temps

assez assuré pour ramasser de terre avec ces mêmes doigts, sans s'appuyer nulle part, tous ces objets, quoique placés sur un pavé de brique frottée, par conséquent presqu'aussi lisse & aussi poli que le marbre. Elle a réitéré ces jours derniers tous ces exercices en présence d'une commission (*), que l'Académie Royale des Sciences de Toulouse a bien voulu m'accorder pour vérifier & suivre l'état de deux Malades, dont je lui avois fait le rapport, & que j'al-

(*) Cette Commission est composée de MM. POUDEROUX, Docteur en Médecine, Vice-Président; de GARIPUY, Directeur, & de l'Academie des Arts; CAIROL, Capitaine d'Artillerie; DUBERNARD, Professeur de Chymie & de Pharmacie dans la Faculté de Médecine de Toulouse; GARDEIL, Professeur de Médecine à l'Université, de Mathématiques au College Royal, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société Royale de Médecine; BRUN & BAQUIER, Maîtres-ès-Arts & en Chirurgie, tous Associés ordinaires de l'Académie.

lois soumettre à l'Électricité (*).

3°. Que Paule a acquis assez de force

(*) L'un de ces Malades est M. l'Abbé Caussè, hémiplégique du côté droit depuis trois ans, avec roideur, contraction, inflexibilité des membres paralysés, & beaucoup de gêne dans les mouvemens du bras gauche. Un Physicien l'avoit électrisé pendant deux mois sans fruit, dès l'origine du mal. Dans les suites, son état avoit été considérablement aggravé, & ne pouvoit manquer de l'être, dumoins dans mon opinion, par l'usage qu'on lui avoit fait faire des eaux de Balaruc, en boisson, en douches & en bains.

L'autre Malade est Jeanne Fraissè, également hémiplégique du côté droit; mais avec cette différence très-essentielle à observer dans la pratique, & trop souvent négligée, que la paralysie de cette femme est avec foiblesse, relâchement, atonie des muscles privés du mouvement, & que par cette raison les eaux de Balaruc auroient certainement améliorée. Aussi le traitement électrique que j'administre au premier Malade, est-il toujours combiné avec l'usage intérieur des assoupissans, &c., & celui de Jeanne Fraissè avec celui des toniques, des fondans, des évacuans, &c. ou tout simplement réduit aux secours pris de l'Électricité.

Notes ajoutées, ainsi que ce qui y a donné lieu, après l'Approbation.

à la cuiſſe & à la jambe, pour qu'elle les étende complettement lorſqu'elle eſt aſſiſe ; qu'elle les maintienne au même degré où elle les étend, & les croiſe avec une entiere liberté ſur la cuiſſe & le genou droit.

4°. Qu'elle tire avec ſes doigts de la main gauche, une épingle de ſa coëffe ſur le ſommet de la tête ; qu'elle la place ſur ſa manche du côté droit, & qu'au lieu de reſter aſſiſe tout le temps qu'on dit la Meſſe, elle ſe met à genoux à terre, & ſe releve en appuyant un peu ſes mains ſur ſa chaiſe, ce qui lui avoit été impoſſible de faire juſques à préſent, & dont elle vient tout-à-l'heure de rendre témoins tous mes Électriſés. Il ſemble donc, que quoiqu'elle ne puiſſe encore ſe coëffer, il ne lui manque, pour arriver à une cure finale, qu'à acquérir plus de force, plus d'énergie, plus de vîteſſe dans la

totalité des mouvemens dont elle eſt en poſſeſſion.

Les criſes apparentes que l'Électricité a produites ſur cette femme, conſiſtent au rétabliſſement de ſes évacuations périodiques, qui s'avancent tous les mois de quelques jours, & en une ſueur viſqueuſe, colente, journaliere de la main, & ſur-tout du pied paralyſés, qui commença dès les premiers jours qu'elle fut électriſée, & qui n'a pas diſcontinué depuis, ni pendant les grands froids qu'il a fait cet hiver durant quelques jours, ni pendant les longues & fréquentes interruptions qu'il y a eues dans le cours du traitement.

XLIIIe. OBSERVATION.

Des conſidérations dont il ſeroit inutile de rapporter ici les motifs, m'ayant déterminé à ne pas me charger

du traitement de Vincens, dont il s'agit dans cette Obſervation, ſans m'être aſſocié un témoin non ſuſpect de l'état dans lequel il ſe fit voir à moi : je préviens, qu'indépendamment qu'il a été *vérifié*, trouvé *paralyſé & hors d'état de gagner ſa vie*, le 19 Août 1780, par M. Larey, Chirurgien de l'Hôpital, il a été reconnu avant ſa cure, tel qu'il le repréſente dans ſon acte du 11 Janvier 1781, par M. l'Abbé du Bourg, dont il a été parlé plus haut ; que ce vertueux Eccléſiaſtique, rempli de zele pour l'humanité ſouffrante, de charité pour la ſoulager, & d'intelligence pour en trouver les moyens, eut la bonté de rediger de ſa main les principales circonſtances de la maladie de Vincens en ces termes :

« Je ſouſſigné déclare, qu'étant allé » avec M. Maſars, Docteur en Mé- » decine à l'Hôpital de la Grave, pour

» voir quels étoient les Malades aux-
» quels il pouvoit donner ses soins, il
» choisit le nommé Jean-Pierre Vin-
» cens, âgé de vingt-sept ans, & la
» nommée Paule Lafont, âgée d'en-
» viron trente ans.

» Le premier étoit incommodé de-
» puis environ quatre mois. Le temps
» que nous le vîmes, il ne peut faire
» un pas sans s'appuyer sur sa potence.
» Il nous déclara, en son langage,
» qu'il ne pouvoit que difficilement
» ENGOULA [avaler] les liquides. Il
» parloit difficilement, & l'on avoit
» de la peine à l'entendre, ce qui fit
» juger qu'il avoit la gorge attaquée de
» paralysie. M. Masars ayant voulu voir
» s'il n'avoit pas les jambes enflées, il
» ne peut défaire ses bas, & sa mere
» ayant voulu lui rendre ce service, &
» étant tombée, il nous laissa la peine
» de l'aider à se relever. Nous voulû-

» mes voir s'il pouvoit ſe boutonner ;
» il nous dit bien qu'il le pouvoit, & en
» effet, il réuſſit aux boutons du bas
» de ſa veſte ; mais pour ceux d'en
» haut, je l'y vis travailler quelque
» temps ſans y réuſſir. Je ne ſais ſi après
» quelques momens, quand nous nous
» fûmes retirés, il fut plus heureux,
» mais ce ne put être qu'après qu'il
» eût tiré bien gauchement ſon cha-
» peau pour nous ſaluer ».

Je préviens en ſecond lieu, que nanti de cette piece, j'électriſai le Malade, & que dans la ſuite, à la ſollicitation d'un ami reſpectable, qui avoit des raiſons pour ſe douter que ſous le maſque de la bonne foi, l'incrédulité déguiſée ne parvînt à jetter des nuages ſur la guériſon de Vincens s'il ne l'atteſtoit lui-même d'une maniere invariable ; j'ai eu des raiſons à mon tour pour conſentir à ce que ledit Vincens

allât en dépoſer la vérité chez un Notaire ; qu'il ſe mît volontairement hors d'état de pouvoir ſe la diſſimuler jamais, à plus forte raiſon de ſe laiſſer entraîner à la diſſimuler à autrui , même dans le cas où il y ſeroit intéreſſé pour obtenir de la commiſération des charités qui font partie de ſon patrimoine ; que cependant je me ſerois oppoſé à ce qu'il eût pris une voie ſi peu uſitée en Médecine , ſi j'avois eu pour lors en mon pouvoir la preuve que j'ai depuis peu, qu'il eſt écrit dans le Regître de l'Hôpital, contenant l'époque de ſa retraite , qu'il en eſt ſorti [trois mois trois jours après y avoir été reçu] *le* 24 *Novembre* 1780, *BIEN REMIS DE SA PARALYSIE* , ce que j'aurois regardé comme auſſi ſolemnel , auſſi déciſif , auſſi inconteſtable, que l'aveu libre que Vincens a fait de ſa guériſon dans l'acte ci deſſous.

Pardevant le Conseiller du Roi Notaire à Toulouse, soussigné, a comparu Jean-Pierre Vincens, natif de Toulouse, sur la Paroisse St. Étienne, âgé de 27 ans, qui a dit, qu'ayant été attaqué de paralysie au bras & à la jambe du côté gauche, depuis deux mois & demi, il ne pouvoit marcher qu'avec le secours d'une potence qu'il portoit sous le bras droit; qu'il ne pouvoit se servir de son bras ni de sa main gauches que d'une maniere très-difficile & très-imparfaite; qu'il ne pouvoit employer les doigts de cette main, ni à boutonner sa culotte, ni le haut de sa veste, ni à traîner, ni à porter aucune espece de corps pesant; qu'il avoit la déglutition très-gênée, & sur-tout celle des alimens liquides, qu'il étoit obligé de rejetter par le nez & par la bouche lorsqu'il faisoit effort pour les avaler; à quoi il a ajouté,

qu'ayant uſé pendant dix-huit jours de l'Électricité, ſous la conduite de M. Maſars, Médecin à Toulouſe, il avoit ſi bien recouvré la faculté de ſe ſervir de ſon bras & de ſa jambe, qu'il étoit en état de marcher ſans bâton; de faire à pied autant de chemin qu'il en faiſoit en ſanté; de ſe ſervir de ſon bras gauche avec la même liberté & la même force que de ſon bras droit; de maniere qu'il a été en état de porter un corps mort, concurremment avec cinq de ſes camarades, de la porte de Montoulieu à l'Égliſe de St. Étienne; de cette Égliſe au cimetiere de cette Paroiſſe, qui eſt au-delà du cimetiere de Caraman près le canal; & que ce-jourd'hui il a balié la place de St. Étienne couverte de neige; en un mot, qu'il avale avec une entiere liberté toute ſorte d'alimens, ſoit liquides, ſoit ſolides; qu'il s'eſt retiré de l'Hôpital,

parce qu'il eſt en état de gagner ſa vie par ſon travail ; que s'il porte aujourd'hui un bâton, il le porte ſans beſoin, & s'en ſert préférablement de la main gauche que de la droite.

Tous les faits ci-deſſus rapportés, ledit Vincens a déclaré & certifié devant nous Notaire, en préſence des témoins bas-nommés, &c. A Toulouſe le 11 *Janvier* 1781, ſigné, *ROC, Notaire, &c.*

M. Moran a conſtaté cette cure quatre mois après qu'elle a été opérée. Il m'a paru auſſi charmé que ſurpris, d'apprendre qu'il n'y avoit été employé d'autre remede que l'Électricité, & de ſavoir que depuis cette époque rien n'avoit altéré la parfaite guériſon de Vincens, pas même les écarts bacchiques, qu'il eſt, dit-on, dans l'uſage de ſe permettre deux ou trois fois la ſemaine, lorſqu'il a aſſez

d'argent pour ſe procurer ce plaiſir (*).

XLIVe. OBSERVATION.

Charac, Charpentier, âgé de 22 ans, attaqué depuis cinq années d'un reſte d'hémiplégie du côté gauche, ſe plaignoit de beaucoup de foibleſſe de tout ce côté.

Le bras le ſervoit ſi mal, que ce

(*) Il a vécu deux ans & trois mois avec tout l'extérieur du rétabliſſement le plus abſolu ; allant ſans bâton & d'un pas aſſuré dans les rues ; très-ſouvent pieds nuds ; tantôt occupé à porter un cercueil aux enterremens, conjointement avec cinq autres porteurs ; tantôt faiſant les commiſſions de ceux qui l'employoient ; tantôt demandant l'aumône, & ſe diſant guéri, ou ſimplement amélioré, ſuivant les rôles que la diverſité de ſes intérêts l'obligeoit à remplir. J'apprends de M. Benet, de l'Accadémie des Sciences de cette Ville, un des Médecins de la Miſéricorde de la Paroiſſe St. Étienne, qu'il eſt mort dans le mois de Février 1782, d'une indigeſtion qu'il s'étoit procurée dans la convaleſcence d'une fievre putride où il n'avoit paru aucun ſigne de retour, & encore moins d'exiſtence de paralyſie.

Note ajoutée après l'Approbation.

n'étoit qu'avec beaucoup de peine qu'il l'employoit à traîner, ou à porter quelque fardeau léger.

Le poignet étoit dans un état conſtant de pronation. Il ne pouvoit lui faire exécuter que quelque petit commencement de mouvement de ſupination, dans lequel il lui étoit impoſſible de le faire perſévérer au-delà de deux ſecondes.

Il ouvroit la main & la fermoit avec aſſez d'aiſance ; il ne pouvoit cependant ſe ſervir de ſes doigts. Ils agiſſoient avec ſi peu de régularité, & ſe divariquoient ſi fort, lorſqu'il les étendoit ou qu'il vouloit en ſaiſir quelque choſe, qu'à meſure que l'un ſe baiſſoit, l'autre ſe levoit ; qu'ils s'écartoient réciproquement l'un de l'autre, & qu'ils ſembloient, en s'éparpillant, faire un effort commun pour éloigner la main des corps dont elle alloit ſe

ſaiſir, & devenir par-là les antagoniſtes des muſcles qui la pouſſoient vers ces corps, ce qui, joint à la pronation conſtante de la main, faiſoit qu'il ne pouvoit les employer à ſe boutonner, à porter ſes alimens à la bouche, à mettre ſon chapeau ſur la tête, à l'en ôter, &c.

Le pouce & l'indice n'étoient pas toujours entraînés dans ces écarts. Si la main étoit en repos, ils concouroient aſſez ſouvent, & ſe réuniſſoient pour prendre ce qui leur étoit offert; mais ſi le Malade portoit la main à droite ou à gauche, & ſur-tout s'il l'élevoit, ils laiſſoient échapper, ou en total ou à demi, ce qu'ils avoient ſaiſi, quelque léger qu'il fût; & quand il leur arrivoit de le retenir, ce qui arrivoit rarement, ce n'étoit que par des actes de volonté les plus fermes, les plus conſtans & les plus réitérés.

Il ne traînoit point ſa jambe, mais il boîtoit, & il n'avoit pas fait dix pas, que le bas de la cuiſſe & le genou étoient agités de petits tremblemens, & qu'ils menaçoient de plier ſous le poids du corps. Il en arrivoit de même s'il ſe tenoit un certain temps debout.

L'état de la cuiſſe, du genou, & de la jambe n'étoient pas ſans remede, mais celui du bras, du poignet, de la main & des doigts, ſi relatifs à celui que Jacques Raillac (dixieme Obſervation) éprouvoit dans ces parties, étoit bien difficile à ſurmonter s'il n'étoit pas invincible ; cependant je ne fus pas arrêté par les obſtacles que m'oppoſoit la néceſſité de donner de l'action à certains muſcles affoiblis, ſans toucher à d'autres muſcles voiſins, contigus ou congeneres, qui en avoient trop.

Ayant

Ayant pris mes meſures pour éviter les inconvéniens que j'avois à redouter à cet égard, j'électriſai Charac. Au premier amendement que j'apperçus, je le purgeai, & je le fis paſſer à des bouillons de ſerpent que je jugeai indiqués, non-ſeulement à raiſon de la viſcoſité de la limphe, mais à raiſon de quelques tranſpirations que l'Électricité avoit déterminées, & que j'avois en vue de favoriſer. Il y inſiſta quinze jours, pendant leſquels il continua à tranſpirer & à être électriſé.

Dans peu il boita moins, & les tremblemens de la cuiſſe & du genou furent diminués; mais ni ni le bras ni la main, ni les doigts ne gagnoient point. Je m'attachai ſpécialement à détruire les vices de ceux-ci. Pour les attaquer plus immédiatement, & pour ne pas donner atteinte aux muſcles ou prédominoient les vices oppoſés, j'électriſai

ceux dont il falloit rétablir le ton, tantôt par étincelles, tantôt par aigrettes, & tantôt par *friction*, relativement à leur position, à leur plus ou moins de sensibilité, à leur plus ou moins de proximité des autres, &c. J'y ai travaillé environ trois mois, déduction faite du temps que des voyages ou d'autres circonstances m'avoient fait perdre, & il a résulté de ces trois mois d'électrisation, *à une séance par jour*,

Premierement, que le mouvement de supination est presqu'entierement rétabli, & que malgré qu'il soit imparfait, le Malade y persévere aussi long-temps qu'il le veut; mais qu'il cesse d'y persévérer s'il n'y songe, ou si la main ne porte sur quelque corps fixe & ne le presse.

Secondement, que les doigts se divariquent beaucoup moins lorsqu'ils

agiſſent ; que quoique le Malade ne puiſſe s'en ſervir que très-difficilement pour ſe boutonner, il les emploie cependant avec aſſez d'aiſance à mettre ſes bas, à s'habiller, à ſe déshabiller, à ſe couvrir de ſon chapeau, à ſe découvrir, à porter le pain à la bouche, & même la boiſſon, pourvu que le verre ne ſoit pas plein, ſans quoi le mouvement de pronation, qui jouit encore de beaucoup de ſupériorité ſur celui de ſupination, fait repandre la liqueur ſur la poitrine & ſur le ventre du Malade, ſur-tout s'il boit aſſis.

Troiſiemement, que le bras a acquis aſſez de force & de ſoupleſſe, pour permettre à Charac de travailler une heure ou deux par jour à ſon métier de Charpentier, ſoit qu'il y emploie la hâche, la ſcie ou la varlope ; qu'il s'en ſert pour porter plus long-temps ſans ſe repoſer, & même au

haut d'un eſcalier de 52 marches, des comportes d'eau qu'il n'avoit jamas pu y monter, & qui le fatiguoit ſi fort auparavant, ne dût-il aller que ſur un plan horiſontal, qu'il les laiſſoit tomber quelquefois malgré qu'il ſe repoſât très-ſouvent.

Quatriemement, qu'il marche avec autant de force & de vîteſſe qu'il le faiſoit avant ſa maladie, & qu'il n'éprouve ni foibleſſe, ni tremblemens, ni à la cuiſſe, ni au genou, quoiqu'il boite encore un peu.

Du reſte, cette derniere circonſtance le greve d'autant moins, qu'il la nie quelquefois, & qu'il ſemble ne la croire que ſur la foi d'autrui.

Il y a dix mois qu'il a ceſſé de ſe faire électriſer. On auroit dit qu'il n'avoit quitté ce remede que par la crainte qu'il le menât à une cure finale, & qu'à l'exemple de Tregan (vingt-

unieme Obſervation) il n'étoit pas fâché de conſerver quelqu'impreſſion de ſa maladie. (*).

XLVe. OBSERVATION.

Pic, âgé de 47, ans avoit fait pen-

(*) Il me déſabuſa de ce ſoupçon le 13 Octobre 1781, cinq mois après ſa retraite, en préſence d'un des MM. de la Direction qui voulut bien l'interroger avec moi. Il nous aſſura que s'il n'avoit pas continué à ſe faire électriſer, c'étoit parce que la Sœur du quartier qu'il habite l'en avoit empêché, ce qu'il répéta à l'Aſſemblée du Bureau du 23 du même mois.

Je le trouvai maigre, décoloré, ayant beaucoup perdu; il ne lui reſtoit, de tout ce qu'il avoit gagné par l'Electricité lors de ſa retraite, que la faculté de mettre ſon chapeau ſur la tête & de l'en retirer mal-adroitement, & de faire avec aiſance ce qu'il faiſoit auparavant avec peine.

Quant au travail relatif à ſon métier, il nous avertit qu'il s'étoit mépris ſur celui où il falloit employer la hâche & la varlope dont il ne m'avoit parlé que parce qu'il s'étoit cru en état de le remplir, & il ne reconnut pour vrai & pour réel, que celui où il avoit fait uſage de la ſcie.

Note ajoutée après l'Approbation.

dant 21 an le métier de Muletier. Cet état l'exposoit journellement aux fatigues de la marche, aux viciſſitudes du vent & de la pluie, du froid, du chaud, & à toutes les autres intempéries des ſaiſons. Il fut obligé de l'abandonner à cauſe de ſes infirmités.

Les principales étoient une douleur aux lombes, & dans tout le trajet de la colomne vertébrale qu'il ne pouvoit fléchir, ce qui l'empêchoit de plier le corps en avant, & des douleurs aux cuiſſes & aux genoux, aux jambes & aux pieds, en maniere de paraplégie dont il étoit dévoré depuis trois ans.

Elles ne lui permettoient que de faire de très-petits pas, & le mettoient dans l'impoſſibilité d'élever les pieds ſans ſe gêner au-delà de la hauteur d'un pouce ou d'un pouce & demi, de marcher autrement qu'en raſant le pavé, les cuiſſes, les jambes, & *les*

pieds tendus, très-écartés les uns des autres, & en ſe dandinant d'une maniere ſi bruſque & ſi conſidérable, qu'on auroit dit qu'à chaque pas il alloit trébucher ſur l'un ou ſur l'autre côté. Il ne pouvoit s'aſſeoir ni ſe lever que d'une ſeule piece, & en s'appuyant fortement dans ce dernier cas des deux mains ſur ſon ſiege, ou en les accrochant à quelque corps fixe voiſin.

Il deſcendoit les eſcaliers avec aſſez d'aiſance; mais la difficulté d'atteindre avec ſes pieds à la hauteur des marches ordinaires, faiſoit qu'il ne pouvoit les monter qu'en s'inclinant beaucoup, tantôt ſur le côté droit, & tantôt ſur le côté gauche. Il ſuppléoit par cet artifice au degré de hauteur, auquel le peu de mouvement de l'articulation de la jambe avec la cuiſſe, du fémur avec la cavité iſchiatique, &

du tibia avec l'aſtragal , ne lui permettoit pas de faire parvenir ſes pieds.

Le ſoir il y avoit de la bouffiſſure aux extrêmités inférieures , plus ſenſiblement à la gauche ; les douleurs augmentoient , & le Malade marchoit plus difficilement qu'il ne l'avoit fait de toute la journée.

La néceſſité de ſe mettre au lit n'étoit pas pour lui un petit travail. Il le découvroit ; il s'y jettoit pour s'y aſſeoir , après quoi il y tiroit , comme il pouvoit avec ſes mains , la cuiſſe & la jambe gauches , ſi le traverſin étoit à droite ; ou bien la cuiſſe & la jambe droites , ſi le traverſin étoit à gauche. Succeſſivement il y tiroit la cuiſſe & la jambe oppoſées , & il s'y étendoit ; mais quelque poſition qu'il prît , il ne pouvoit aſſez rapprocher ſes cuiſſes , ſes genoux , & en-

core moins ſes jambes & ſes pieds pour qu'ils ſe touchaſſent.

Ses cuiſſes & ſes jambes, miſes en place, il falloit qu'il eût recours à ſes mains pour leur en faire prendre une autre, ou qu'il ſe ſoumît à ſouffrir les craquemens les plus douloureux dans les jambes, dans les genoux, dans les cuiſſes, & dans les lombes, s'il s'aheurtoit à vouloir les changer ſans cette précaution; même dans ce cas n'y parvenoit-il que d'une maniere très-incomplette; mais il n'y avoit ni effort, ni manœuvre au moyen deſquels il pût vaincre ſuffiſamment la roideur de l'articulation de la jambe avec la cuiſſe, & du fémur avec les os du baſſin, pour élever ſes genoux lorſqu'il étoit couché ſur le dos à plat.

La cérémonie du lever n'étoit pas moins fatigante, ni moins ſinguliere. Commandé par l'impoſſibilité de ſe te-

nir aſſis ſur ſon lit, il s'approchoit du bord en ſe roulant, obſervant qu'il ſe trouvât couché ſur le ventre à la fin de la révolution. Dans cet état, il faiſoit gliſſer peu-à-peu, ſur le plancher, la jambe qui en étoit le plus près; l'autre ſuivoit inſenſiblement; les pieds une fois poſés à terre, il faiſoit un effort du tronc en haut, en s'aidant de ſes mains qu'il appuyoit ſur le lit, & il ſe trouvoit tout-à-coup debout, comme s'il y avoit été mis par un reſſort.

Les bains de Bagneres de Bigorre qu'il avoit pris, & ceux de Rennes où il étoit allé deux fois, n'avoient produit aucun amendement. L'Électricité, conſidérée d'après ſes effets comme le réſolutif, le fondant le plus énergique, le plus pénétrant, me parut le remede dont il avoit le plus à attendre; je me décidai à l'employer ſur lui.

Il fut purgé quelques jours après ; & il en vint enſuite à des bouillons inciſifs & diaphorétiques. Ces bouillons pris pendant quinze jours, il fut repurgé. Poſtérieurement je le mis pour boiſſon à la ptiſane d'eſquine, après quoi il en eſt venu à la décoction des tiges de douce-amere, dont il prend encore un grand verre ſoir & matin, ſans diſcontinuer de ſe faire électriſer.

Son état fut changé ſi avantageuſement au bout de vingt ſéances, qu'il dandina en marchant, beaucoup moins qu'il ne le faiſoit ; qu'il éleva aſſez ſes pieds pour monter les marches de mon eſcalier ſans ſe jetter que très-peu ſur les côtés ; que ſes douleurs avoient preſqu'entierement diſparu ; qu'il put aſſez courber la colomne épiniere pour plier ſon corps en avant ſans ſouffrir, & y perſévérer tout le temps qu'il lui falloit pour met-

tre ſès bas, pour attacher ſes jarretieres, &c. ce qu'il n'avoit pas fait encore ; qu'il ſe mit dans ſon lit, qu'il s'y tourna, qu'il s'y retourna ſans s'aider de ſes mains ; qu'il put s'y aſſeoir & en ſortir, de la même maniere, à quelque choſe près, que le font ceux qui ſe portent bien, & avec preſqu'autant de facilité.

Quant aux genoux, il ne pouvoit encore les faire toucher l'un contre l'autre, ni les élever, quelle attitude qu'il prît, & ce n'eſt que long-temps après qu'il y eſt parvenu, mais ſeulement lorſqu'il eſt dans ſon lit.

Mr. Moran qui voulut bien encore examiner ce Malade, & lui voir monter quelques marches de mon eſcalier, apprit en même-temps de ſa bouche les faits que je viens de rapporter.

L'accroiſſement du mieux, dont Pic jouit aujourd'hui, eſt tel, qu'il *ne*

ſouffre abſolument plus de ſes douleurs ; que l'articulation de la jambe avec la cuiſſe, celle de la tête du fémur avec la cavité de l'os *innominé*, qui ne lui permettoient qu'à peine de ſe mettre à genoux ſur une chaiſe haute, ou pour mieux dire, d'appuyer ſes genoux ſur le ſiege de cette chaiſe, ſont déjà devenues ſi flexibles, qu'il peut ſe mettre à genoux à terre en appuyant un peu ſes mains ſur les meubles voiſins, & même ſans s'appuyer ; qu'il ne s'en faut pas de beaucoup qu'il ne touche le ventre avec ſes genoux lorſqu'il eſt couché ; qu'il peut élever ſes pieds à quatre pouces & demi au-deſſus du terrein lorſqu'il eſt debout, & à cinq pouces lorſqu'il eſt aſſis ; qu'il marche avec des ſabots ſans gêne, ce qu'il ne pouvoit faire antérieurement ; que ſes pieds n'accrochent plus le pavé lorſqu'il marche, ce qui

lui arrivoit très-fréquemment avant le traitement par l'Électricité; qu'il peut se lever lorsqu'il est assis, sans s'appuyer nulle part de ses mains; qu'il n'est presque point de travail pénible, pas même celui de porter, d'élever, de traîner des fardeaux, de bêcher la terre, &c. auxquels il ne puisse se livrer, dumoins pendant quelques heures, sans abuser de ses forces; qu'il n'est point rare qu'on l'emploie les demi journées entieres au travail de la terre dans des jardins autres que ceux de l'Hôpital; qu'il s'acquitte de ce travail sans peine, & que ceux qui l'occupent en sont si satisfaits, qu'ils le paient au même prix qu'ils donnent aux Jardiniers qui remplissent le mieux eurs devoirs.

Pendant le cours du traitement, Pic a beaucoup sué, beaucoup uriné de temps à autre; il lui est même ar-

rivé d'aller, les huit ou dix jours de ſuite, dans les 24 heures, deux, trois, & même quatre fois à la garde-robe, tandis qu'il n'y alloit ordinairement qu'une fois, & il croit que ces criſes, qui ſont aujourd'hui moins fréquentes & moins abondantes, ont eu lieu, ſur-tout depuis la combinaiſon de la douce amere avec l'Électricité. Il eſt parvenu graduellement à pouſſer la doſe de cette plante à demi ſéche, à deux groſſes poignées par jour ; je les ai péſées, elles ſe montent à cinq onces (*).

(*) Depuis que j'ai mis en ordre ces Obſervations, j'ai eu la ſatisfaction d'apprendre qu'à la ſuite d'une lettre qui fut lue dans une aſſemblée de la direction de l'Hôpital de la Grave, le 28 Décembre 1780, il avoit été ſtatué le même jour, *que je ſerois prié de continuer mes ſoins aux paralytiques que je faiſois électriſer ; & que ſuivant le ſuccès, il me ſeroit livré autant de Malades que j'en pourrois guérir ;* n'importe que la lettre portât que *l'Électricité que je faiſois donner étoit un remede qu'on* FAISOIT AU-

XLVIe. OBSERVATION.

Dans mon premier mémoire ſur l'Électricité Médicale, je m'étois en-

---

TREFOIS, & duquel on n'avoit pas eu du ſuccès ; que d'ailleurs les remedes que je joignois à cela devenoient FORT COUTEUX ; . . . . qu'on n'en auroit JAMAIS la ſatisfaction qu'on en eſpéroit, &c. &c.

Mais ce que j'ai appris avec bien plus de ſatiſfaction encore, c'eſt qu'environ ſept mois après (le 28 Juillet 1781) ſur le rapport fait par Mr. l'Abbé Coſtos, des informations priſes par MM. les Commiſſaires nommés pour vérifier l'effet de *l'Électricité* ſur les Pauvres de l'Hôpital, la Direction avoit délibéré *de continuer ce remede, VU LES BONS EFFETS QUI EN AVOIENT ÉTÉ LA SUITE.*

Cette détermination d'une adminiſtration auſſi ſage qu'éclairée, dont les veilles & les travaux n'ont d'autre objet que l'utilité réelle des Pauvres, eſt bien propre à me dédommager des tracaſſeries & des dégoûts que l'ignorance, la routine & les préjugés ont ſi ſouvent eſſayé de me faire éprouver.

Mais que parlé-je de tracaſſeries & des dégoûts ! Put-il y en avoir pour celui qui fait le bien, & qui peut ſe rendre le témoignage qu'il le fait ! Je me ſens digne de cet aveu.

Je crois l'avoir autant prouvé par mes Obſervations 39, 40, 41, 42, 43, 44, particulieres à

gagé à rendre compte des ſuites de l'anchiloſe dont la Dame Laſſerre étoit

---

l'Hôpital de la Grave, que par mes autres Obſervations ; & je crois avoir prouvé de plus, à un des MM. de la Direction, dans un mémoire très-court qu'il voulut bien recevoir de ma main, que la dépenſe faite pour les ſix Malades de l'Hôpital dont je m'étois chargé (dépenſe qui ne conſiſtoit qu'en gages des Porteurs, des hommes employés à tourner le platteau, & en frais de remedes concommittans) ne pouvant guere être allée au-delà de 67 liv. pour les ſix, il eſt évident que les frais des eaux où l'Hôpital auroit, ſelon l'uſage, envoyé tout au moins cinq de ces Malades (ſi l'on veut en excepter Gallis), quoique réduits à 15 liv. pour chacun d'eux, auroit excédé de 8 liv. la totalité de cette dépenſe, avec probabilité d'un ſuccès inférieur.

Probabilité juſtifiée par l'événement de Pic, qui n'avoit retiré aucun avantage des eaux de Rennes & de Bagneres de Bigorre ; par celui de Lionnet qui avoit été envoyé quatre fois aux eaux de Rennes, ce qui ne l'avoit pas empêché de reſter perclus de preſque tous ſes membres, &c.

D'où il ſuit,

1°. Que bien loin que l'Électricité & ſes acceſſoires aient été FORT COUTEUX, bien loin qu'ils aient été employés en pure perte par l'Hôpital, ainſi qu'il en étoit arrivé des bains de Rennes & de

attaquée au genou gauche, & de la tumeur enkiſtée qui s'étoit élevée ſur ce genou.

Bagneres de Bigorre, l'Électricité a été au contraire le mobile des heureux changemens ſurvenus aux ſix Malades de cette maiſon, auxquels elle a été adminiſtrée, & un objet d'économie pour l'Hôpital.

2°. Que même ſans parler de Lionnet, qui n'a été électriſé que huit fois ; de Gallis & de Charac, qui n'ont pas été électriſés auſſi long-temps que je le voulois, qui ſe ſont retirés ſans m'avoir conſulté, & pour des motifs que je ne cherche pas à approfondir, mais dont on peut d'autant moins prendre prétexte pour argumenter contre l'Électricité, qu'au-lieu d'avoir à ſe plaindre de ce remede, ils ne peuvent que s'en louer ; l'Hôpital doit à cette même Électricité le bénéfice que lui a procuré la ſortie de Vincens, dont l'entretien & la nourriture, appréciés ſeulement à 200 liv. l'année, auroit monté à une ſomme conſidérable, s'il eût reſté tel qu'il étoit avant de ſe faire électriſer, & qu'il eût vêcu l'âge ordinaire des hommes, ce qui pouvoit fort bien arriver.

3°. Que les profits qui lui reviennent de l'amélioration de Pic, ſont encore l'ouvrage de l'Électricité, d'aprés laquelle il eſt parvenu à élever ſon travail (ſi tant eſt qu'il fût en état d'en faire lorſqu'il fut reçu à l'Hôpital au nombre des *impotens*) à un tel degré de conſiſtance & de vigueur, qu'il eſt payé à

Ces deux accidens s'améliorerent de jour en jour, mais il fallut cinq

---

l'instar des Jardiniers les plus laborieux lorsque l'Hôpital lui permet d'aller travailler pour autrui hors de l'enceinte de ces murs.

4°. Qu'il lui est redevable de l'état actuel de Paule, dont le soulagement a si fort diminué la charge des femmes, antérieurement occupées à la déshabiller, à la coucher, à la conduire, à la servir, &c.; que les soins qu'elles lui donnent ne les détournent presque plus aujourd'hui des soins véritablement lucratifs, auxquels elles vaquent pour l'Hôpital; objets de la plus grande considération pour cet asyle de l'indigence, & sous un autre rapport, du plus grand prix pour les Malades, quand même le bien qui en résulte ne devroit pas s'étendre au-delà du point où il est parvenu; qu'il seroit à jamais limité pour Pic à la cessation totale des violentes douleurs qu'il éprouvoit; à la liberté de se coucher, de se lever, de gagner par son travail, tout au moins la moitié de ce qu'il en coûte à l'Hôpital pour son entretien, ce qu'il n'avoit pu obtenir d'aucun autre moyen, &c.; & pour Paule, à la faculté de ne pas survivre à son existence, de s'être tirée de l'état de mort dans lequel elle languissoit, de ne dépendre que d'elle-même pour tous ses besoins, de n'être à la charge de l'Hôpital que pour sa nourriture, &c; à plus forte raison, quand les progrès des améliorations

mois d'Électricité, combinée avec l'uſage intérieur & extérieur, des in-

---

ſont tels, que leurs accroiſſemens deviennent inſenſiblement tous les jours plus marqués, ce qu'on obſerve dans ces deux ſujets, & fait préſumer qu'en leur continuant les mêmes ſecours, il viendra peut-être un temps où leur entiere guériſon ſera pour l'Hôpital un bien auſſi réel & auſſi conſidérable que l'a été la retraite de Vincens, & pour la Direction qui a adopté ce ſecours, une ſatisfaction dont leur ame ſera bien plus délicieuſement pénétrée, qu'il ne me ſeroit, ſans doute, aiſé de l'exprimer.

5°. Que ſi ces biens ne ſont pas auſſi ſentis par les perſonnes, qui, faute d'avoir vu par elles-mêmes, ne raiſonnent de l'Électricité que ſur la foi de gens qui n'ont ni vu ni lu, & qui joignent à l'ineptie la plus complette ſur cette matiere, celle de ſe croire en état d'en apprécier le mérite, peut-être ſuffira-t-il pour les garantir des pieges de l'erreur, & pour réaliſer dans leur eſprit ce que leur cœur ne peut s'empêcher de déſirer, de les exhorter à ſe tenir en garde contre l'infaillibilité des oracles auxquels elles s'adreſſent pour la ſolution de leurs doutes, & de les avertir en même-temps,

1°. Que l'Électricité adminiſtrée par les vrais Médecins, a toujours glorieuſement ſoutenu la réputation qu'elle avoit commencé d'acquérir entre les mains des Sauvages, des de Haen, &c.; que ſeus

cisifs, des fondans, &c. pour les dissiper entierement.

---

de pareils auspices, elle n'a jamais nui à personne dans le cas même où elle n'a pas été utile, ce qui avoit été déjà annoncé par M. de Haen, qui assure, *nemini vim electricam vel minimum nocuisse, licet raro casu quibusdam crearet dolorem, hinc nemini formidini esse debere ne si non prosit, noceat sibi*; observation d'autant plus importante, qu'on n'en peut dire autant d'aucun autre remede capable d'emmener des changemens aussi prodigieux que ceux que détermine l'Electricité.

2°. Qu'il est très-peu de Nations éclairées où elle n'ait réuni les suffrages les plus éminens.

3°. Que ses succès, dans un très-grand nombre de maladies, le plus souvent rebelles à tous les moyens usités, lui ont obtenu des amis de l'humanité, l'estime & la préférence dues à une découverte aussi précieuse & aussi essentielle.

4°. Qu'elle est l'objet des vues dont le Ministere s'occupe; celui des prix ou de la considération de presque toutes les Académies de Sciences de l'Europe.

5°. Qu'après les expériences les plus nombreuses & les plus exactes, la Société Royale de Médecine a jugé en 1779, que *l'Électricité étoit un moyen de soulager & de GUÉRIR de la paralysie; qu'en conséquence, elle devoit être comptée au nombre des*

Ce temps expiré, le genou gauche resta un peu plus volumineux que l'au-

---

REMEDES PROPRES *à la combattre* ; qu'en 1780, cette Compagnie de Savans a non-seulement persisté dans le même jugement, mais qu'elle a encore très-favorablement auguré de ce remede dans nombre d'autres maux où il avoit souvent réussi ; dans le traitement *du rhumatisme, soit simple, soit* GOUTTEUX ; dans l'état *de langueur & de foiblesse des Enfans, dont l'accroissement étoit retardé, ou dans toute leur personne, ou dans quelqu'un de leurs membres sans cause apparente* ; dans *la perte ou la gêne du mouvement occasionnées par les vices de l'humeur laiteuse* ; dans les *scrophules ou* ÉCROUELLES ; dans *plusieurs maladies des yeux dépendantes de l'engorgement des membranes* ; dans *la cataracte commençante* ; dans *la goutte sereine récente* ; dans *les convulsions & les tremblemens occasionnés par la vapeur du mercure* ; dans *la surdité, &c.*

6°. Enfin, que si ces autorités n'en sont pas pour les Antagonistes du remede, ils pourront bien retarder, par leurs déclamations, la marche de ses progrès ; mais que comme il ne se peut que ce qui fait du bien ne parvienne, en dépit de tous les obstacles, à être généralement accueilli, ils ne doivent pas au moins se flatter d'obtenir, jamais sur la raison, des droits qu'ils ne peuvent encore exercer

tre ; & j'en fus d'autant moins inquiet, que je m'étois apperçu que les condyles du fémur s'étoient gonflés avant que la Malade eût recours à l'Électricité ; que je n'attendois pas de ce moyen la fonte des exoſtoſes, & qu'il étoit évident que par la poſition de celles-ci, les mouvemens de l'articulation ne ſeroient que bien peu gênés, en ſuppoſant qu'ils le fuſſent ; auſſi la Malade avoit-elle non-ſeulement repris tous les exercices, toutes les marches qu'elle faiſoit en ſanté ; mais elle avoit encore été en état d'aller à pied, ſans bâton, à une campagne éloignée d'une lieue & demi de Toulouſe, & d'en revenir le lendemain à pied, ſans autre inconvénient que de ſe ſentir exceſſivement fatiguée à ſon retour.

---

que pour peu de temps, ſur la foibleſſe & la crédulité.

Note ajoutée après l'Approbation.

Il en ſeroit vraiſemblablement arrivé de même à toute perſonne qui auroit entrepris une courſe auſſi longue, immédiatement après avoir reſté deux ans ſans marcher autrement qu'en ſouffrant, avec des potences, & n'avoir fait poſtérieurement d'autre exercice pendant cinq mois, que celui de venir une fois tous les jours ſe faire électriſer chez moi, ainſi que l'avoit fait la dame Laſſerre.

Quant à la tumeur, elle étoit ſi bien diſſoute, qu'il n'avoit pas même reſté la plus petite apparence du kiſte qui la renfermoit.

Les premiers jours, ou par l'effet de l'élongation de la jambe, la Malade ceſſa de boiter, elle ſe plaignit d'un bruit de crépitation au genou lorſqu'elle marchoit, & d'un ſentiment très-incommode & même douloureux des muſcles fléchiſſeurs de la jambe, qu'elle

comparoit

comparoit à des cordes qui faiſoient ſans ceſſe effort pour tirer la jambe en arriere & en haut.

Peu-à-peu l'un & l'autre ſymptôme ſe diſſiperent, & tout fut réduit à une menace de foibleſſe du genou qui n'avoit lieu que rarement ; jamais en temps ſec, ſeulement en temps humide.

A raiſon de cette foibleſſe accidentelle, la Malade venoit une fois tous les mois, quelquefois plutôt, quelquefois plus tard, ſe faire tirer quelqu'étincelle ſur le genou, ce qui lui réuſſit ſi bien, que ſans diſtinction des temps, elle put marcher dans les ſuites, avec autant de force, d'aiſance & légereté qu'elle l'eût jamais fait.

Il y avoit pluſieurs mois qu'elle jouiſſoit de cet heureux changement, lorſqu'elle ſe laiſſa tomber par terre, & qu'elle roula toutes les marches de ſon eſcalier.

Le genou qui venoit d'être guéri fut la partie qui en souffrit le plus. Il devint rouge, gonflé & très douloureux. On négligea les topiques appropriés dont on devoit user, & les saignées qu'il falloit faire tout de suite. Lorsque je fus demandé, il étoit beaucoup plus gros que de coutume, couvert d'une échimose bleuâtre, qui s'étendoit jusques vers le haut de la partie latérale externe de la cuisse. Le pouls n'étoit pas à la saignée, & je crus devoir me borner à conseiller pour le moment, des applications dont les matériaux étoient, la jusquiame, les fleurs de camomille, & celles de sureau cuittes dans l'eau de goulard.

Un Curé consulté sur le remede ne le jugea pas utile. Il falloit, selon lui, déterminer une suppuration dans le genou. Il y employa ses secrets : la

douleur fut plus vive ; elle devint lancinante ; enfin, ses vœux furent si bien remplis, qu'il s'y ouvrit un ulcere rond, de la grandeur d'une piece de vingt & quatre sols. Il ne sort de cet ulcere qu'un pus très-mal conditionné ; & je serai bien trompé, où il ne le menera pas à cicatrice, aussi-tôt qu'il l'a promis à la Malade.

Quelqu'avantageuses que fussent les conclusions que j'aurois à tirer en faveur de l'Électricité, des Observations dont je viens de rapporter les circonstances, & des principes qu'elles renferment, je les abandonne d'autant plus volontiers au jugement des vrais connoisseurs, de ceux qui savent unir à l'amour pour le bien le rare talent de le faire ; que si mon travail est mis au rang de ceux qui peuvent fournir à l'Art un moyen de plus de guérir, ils se joindront à moi pour le mener à ce

degré de conſiſtance & de maturité, qui force les incrédules les plus décidés, & les antagoniſtes les plus difficiles à ne pouvoir le déſavouer ſans ſe déshonorer aux yeux de la raiſon.

Quant à ceux à qui rien ne plaît que ce qu'ils ſavent ou qu'ils croient ſavoir ; qui n'adoptent que ce qui leur a été empiriquement enſeigné dans les écoles ; qui le preſcrivent dans les cas même où leur propre expérience leur en a démontré l'inſuffiſance, & quelquefois le danger, & qui non contens de violer par-là les obligations de leur état, dédaignent tout ce qui n'eſt pas émané d'eux-mêmes, ou repouſſent ſans examen ce qui ne va pas à leurs idées ou en franchit les limites ; quoiqu'il en coûte peu pour l'ordinaire, de ſe paſſer de leurs applaudiſſemens ; quoiqu'on ne doive aux Malades qui ſont les dupes de l'inſoucience & de

l'habitude qui les régit, que les sentimens de commisération dont on ne peut s'empêcher d'être ému pour des victimes immolées à la négligence & à l'erreur, je ne craindrai pas de leur dire & de leur répéter, que jusqu'à ce qu'ils aient trouvé des moyens aussi décisifs, & qu'ils puissent employer avec autant de sécurité que ceux que l'Électricité est à même de leur fournir dans les cas où elle est indiquée, je me croirai d'autant plus fondé à persévérer dans le jugement que j'en ai porté dans mon premier Mémoire, qu'indépendamment du surcroît d'activité qu'elle procure aux autres remedes qu'on a la liberté de prescrire en même-temps, de la supériorité dont elle les fait jouir sur la tenacité des maux qui en éludoient antérieurement les effets, elle jouit par elle-même, & sans secours étranger, des vertus les plus éminentes,

ce qui eſt invinciblement prouvé par les Obſervations 2, 3, 4, 5, 6, 8, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 34, 43 du Mémoire actuel, & ne peut manquer d'être conſidéré de même, quand on ſaura que la cure de la paralyſie, (ſeptieme Obſervation du Mémoire antérieur) dont Magdelaine Eſcaps avoit eu la lâcheté de nier la vérité, eſt ſi réelle & ſi ſolide, que depuis trois années que Magdelaine a été électriſée, elle n'a pas éprouvé la plus petite menace de retour de ſa paralyſie ; ce que je tiens, non-ſeulement de la Maîtreſſe Couturiere, chez laquelle Magdelaine travaille, & des autres filles qui y travaillent avec elle, mais encore de la propre confeſſion de Magdelaine elle-même ; que je n'ai pas ſouffert de mes engelures (dix-ſeptieme Obſervation dudit Mémoire) ni pendant l'hiver de 1780, ni pen-

dant celui de 1781, ni pendant celui de 1782 ; que M. Bonnel de la Bargereſſe, dont j'ai parlé dans la note de l'Obſervation vingtieme ci-devant, m'écrit, fondé ſur ſa propre expérience, que l'Électricité eſt *un remede des plus efficaces contre les engelures* ; que M. de la Bargereſſe fils, Médecin, plein de mérite & de talens, m'a aſſuré que n'ayant pu ſe débarraſſer d'engelures très-incommodes, très-inquiétantes dont il ſe plaignoit à chaque pied depuis le talon juſques au petit doigt, ni par le vin chargé de ſel ammoniac, ni par l'eau-de-vie camphrée, ni par l'eſprit de ſel, ni par les frictions avec la neige, il avoit eu recours à l'Électricité dans le fort de l'hiver 1780 ; que ſa machine s'étant trouvée dérangée, il étoit allé ſe faire électriſer à celle du College de Mende ; que les parties engelées furent guéries

dans trois séances, de cinq ou six minutes chacune; que cet effet qui eut pour témoins tous les Ecoliers du College, inspira à ceux-ci une si grande confiance pour le remede, que quarante ou cinquante Ecoliers ou Seminaristes, plus ou moins engelés aux pieds & aux mains, voulurent l'éprouver; qu'ils furent tous guéris à peu près dans un semblable espace de temps; même les Sujets dont les engelures étoient ulcérées; que ces derniers n'eurent besoin pour être amenés à une cure parfaite, que de les couvrir avec une compresse trempée dans le vin chaud; & que la cure de Marie Universelle (vingtieme Observation du même Mémoire) sur laquelle mes Contradicteurs s'étoient permis tant de doutes & de raisonnemens, est si dépendante de l'Électricité, que Marie Universelle a déclaré à M. Moran, en

présence de témoins irréprochables, qu'elle étoit quitte depuis vingt-deux mois, des convulsions périodiques affreuses qu'elle avoit éprouvées au bras droit pendant trois années ; que ces convulsions avoient opiniâtrement résisté à tous les remedes qui lui avoient été conseillés par les Médecins & les Chirurgiens de la Ville les plus en réputation ; qu'elles n'avoient cédé qu'au traitement électrique qu'elle avoit subi chez moi pendant un mois & demi, & que cejourd'hui (neuf mois après le départ de M. Moran) elle m'a ultérieurement confirmé la stabilité de sa guérison, qu'elle avoit inutilement cherché dans l'usage de tous les autres secours (*).

(*) Sur quoi je dois prévenir ceux qui n'auront pas lu ce que j'en ai dit dans mon premier Mémoire, Qu'il n'étoit pas question chez elle d'un état convulsif idiopatique, mais des convulsions que je crus devoir considérer comme symptomatiques, & le pro-

(**) Mais n'ai-je pas encore à ajou-

duit d'une congeſtion d'humeurs épaiſſes & groſſieres, qui engouoient pendant un certain temps l'articulation de la tête de l'humérus avec la cavité glénoïde de l'omoplate, & ne cauſoient, pendant tout ce temps-là, qu'un ſentiment de gêne & de ſtupeur dans le bras; mais qui après s'être élaborées dans ce foyer, ſe changeoint en une liqueur âcre & mordante qui bleſſoit les nerfs, & les jettoit dans des mouvemens convulſifs, qui ne finiſſoient que lorſqu'elle étoit épuiſée, & ainſi à l'alternative, à la maniere des fievres d'accès.

Qu'en conſéquence de cette opinion juſtifiée par l'événement, je ne tirai d'étincelles que ſur l'articulation; qu'elles n'y cauſoient aucune ſenſation dans le principe, tandis qu'elles en déterminoient d'inſupportables dans les endroits circonvoiſins, quand à raiſon de quelque faux mouvement de la Malade, ou par inattention, il m'arrivoit de préſenter mon excitateur ailleurs qu'à l'articulation.

Que Marie Univerſelle fut guérie, du moment où l'articulation eût repris toute ſa ſenſibilité, que le feu électrique eut mis en fonte la matiere viſqueuſe dont elle étoit empâtée, & que la capſule articulaire, les vaiſſeaux limphatiques de cette partie, &c. rendus plus agiſſans par les effets de l'Électricité, n'eurent plus de retraite à fournir à la dégénération de cette matiere.

(**) *Tout ce qui vient à la ſuite des deux étoiles, a été ajouté après l'Approbation.*

ter à ces témoignages pris des heureux effets de l'Électricité dans les cas le plus délicats, les plus épineux ; dans les cas où les remedes antérieurement employés avoient échoué, celui des Commiſſaires dont j'ai parlé dans l'hiſtoire de Paule, écrit dans des Journaux où l'autorité de leur ſeing rend à jamais ce témoignage ineffaçable ?

S'il eſt de vérités qu'il importe de ſe hâter de faire connoître, & des circonſtances où l'on ne peut en retarder la publication ſans ſe rendre coupables d'un larcin fait à l'humanité, c'eſt ſans contredit les vérités qui intéreſſent l'exiſtence des hommes.

Sous ces deux rapports, je me crois obligé d'annoncer les premiers changemens que les MM. qui compoſent la Commiſſion de l'Académie, ont obſervé le 16 & le 26 de ce mois [de Mars 1782] ſur les deux Malades dont ils

ſuivent le traitement. Quoique ces changemens ne conſiſtent encore qu'en améliorations, ils m'ont paru de nature à mériter qu'on s'en occupe, quand même le jugement définitif de l'Académie n'auroit rien de plus à nous apprendre en leur faveur, ce que l'on eſt bien loin de pouvoir conjecturer.

Les voici tels qu'ils ſont exprimés par ces Savans, auſſi zélés pour les progrès des découvertes utiles, qu'ennemis de la préſomptueuſe omniſcience ardente à les couvrir des voiles du dédain.

» Le 16 Mars 1782, Jeanne Fraiſſe,
» électriſée depuis le premier de ce
» mois, éleve l'avant-bras droit ſans
» le traîner à la hauteur des yeux,
» tandis qu'elle ne pouvoit l'élever au-
» paravant qu'à la hauteur de l'eſtomac.
» Elle ouvre & ferme à volonté, mais
» d'une maniere incomplette, ſes doigts

» de la main droite, qui ne jouiſſoient
» d'aucune mobilité. Le mouvement
» de ſupination qui y étoit aboli, s'exé-
» cute en partie. La Malade ſe tient
» plus droite que par le paſſé. Au lieu
» de monter & de deſcendre les eſca-
» liers avec un pied ſeulement, elle
» les monte & les deſcend un pied
» l'un après l'autre, légerement ſou-
» tenue ſous le bras, ou ſans autre
» aide que ſa canne » ; [avant qu'elle
fût électriſée, il lui falloit le ſecours de
deux perſonnes.] « Elle ne répand
» plus les liquides, ainſi qu'elle le fai-
» ſoit lorſqu'elle buvoit ; elle les avale
» avec une entiere facilité. Elle rap-
» porte avoir marché hier & aujour-
» d'hui dans ſa chambre ſans aucun
» ſoutien. Elle parle plus rondement ».
[Elle avoit antérieurement les organes
de la parole ſi gênés, qu'on avoit quel-
quefois de la peine à l'entendre.]

« Ce même jour 16 Mars, M. l'Abbé » Causse » [électrisé seulement depuis le 5 de ce mois] « dont l'état anté- » rieur à l'Électricité est consigné » [ainsi que celui du jeune Fraisse] « dans un verbal [*] remis à l'Acadé- » mie & signé par nous Commissaires, » plie un peu plus la jambe étant de- » bout ; il descend & monte les esca- » liers un pied l'un après l'autre ; il se » sert plus librement de la main gau- » che qu'il ne le faisoit ; il étend ses » doigts de la main droite avec moins

---

(*) Ce verbal porte, que M. l'Abbé Causse *a la cuisse & la jambe droites presqu'inflexibles, & ne formant, au premier coup d'œil, qu'un seul & même corps, quoique par un acte ferme & constant de sa volonté, il plie un tant soit peu la jambe étant debout ; que ses doigts de la main droite sont crochus & inextensibles ; qu'il a de la peine à parler ; beaucoup de difficulté à prononcer plusieurs paroles de suite ; que ses idées sont obscures, sa mémoire fautive ; qu'il ne peut monter l'escalier qu'avec le pied gauche, le descendre qu'avec le pied droit, &c.*

» de difficulté. Il va tous les deux jours
» à la garde-robe, tandis qu'il n'y al-
» loit auparavant que tous les quatre
» jours. Les perſonnes qui vivent au-
» près de lui, notamment Mademoi-
» ſelle ſa ſœur, aſſurent qu'il parle plus
» facilement, & qu'il a ſes idées plus
» nettes ».

Le 26 Mars, » Jeanne Fraiſſe a
» marché devant nous ſans ſoutien.
» Elle a monté & deſcendu très-vîte
» & ſans ſe repoſer, l'eſcalier un pied
» l'un après l'autre, foiblement ſoute-
» nue par la main; elle ouvre & fer-
» me preſqu'entierement ſa main. Elle
» éleve l'avant-bras à la hauteur des
» ſourcils, & elle auroit touché avec
» ſes doigts le haut du front, ſi le
» poignet n'avoit plié au moment où
» ſa main alloit y parvenir. Elle n'eſt
» preſque plus gênée en parlant, &
» ſa bouche eſt moins tournée à gau-

» che. La femme qui l'accompagne a » déclaré qu'elle marchoit aujourd'hui » ſi librement dans la rue, que c'étoit » plutót par précaution que par be- » ſoin qu'elle lui donnoit le bras ».

Du même jour 26, « M. l'Abbé » Cauſſe, plie plus haut & plus faci- » lement la jambe droite, qu'il ne le » faiſoit le 16. Il l'étend complette- » ment » (lorſqu'il eſt aſſis) « & il » la maintient au même degré où il l'a » étendue auſſi long-temps qu'il le veut, » ſans qu'elle tremble, ce qui n'étoit » pas encore arrivé » [elle trembloit exceſſivement au plus petit effort qu'il fît pour l'élever] » ſes doigts du même » côté acquierent tous les jours un peu » plus de flexibilité. Il eſt moins em- » barraſſé pour rendre ſes idées. Il » monte & il deſcend les marches d'eſ- » calier un pied l'un après l'autre, & » avec moins de gêne qu'il ne l'ait fait

» encore. Il assure que ses forces augmentent, & qu'il n'est point de nuit
» où sa main ne transpire beaucoup.
» Il continue d'aller de deux jours l'un
» à la garde-robe, & il dort d'un sommeil plus tranquille & plus long,
» qu'il ne le faisoit avant d'être électrisé (*). »

Enfin, j'ajoute, en finissant, que bien que le rapport de MM. les Commissaires de l'Hôpital de la Grave concernant les infirmes, differe assez souvent du mien, quant aux détails de ce qui avoit précédé & de ce qui a suivi; que ces détails soient toujours difficiles à bien fixer quand les Malades sont examinés & interrogés dans des temps

(*) Il n'avoit pu se rendre chez moi jusqu'au 18 Avril, qu'en chaise à porteurs. Il vient tous les jours, depuis cette époque, à pied, & s'en retourne de même, en se tenant au bras d'un domestique qui marche à côté de lui. Il est logé rue Pharaon, près des Cordeliers de S. Antoine.

différens, & ſur-tout dans des temps où les remedes peuvent avoir changé leur état, ce qui a lieu dans l'eſpece (*); que les faits enfin, vus par MM. les Commiſſaires & ceux qu'ils ont appris *des Sœurs des quartiers* qu'habitent ces impotens, ne ſoient rapportés par la commiſſion qu'à des diſtances où le ſouvenir des maux paſſés s'efface; je veux dire, les uns cinq ou ſix mois, & les autres un an après les faits que j'avois obſervés ſur eux avant de les électriſer, & du moment

(*) La Relation *du Médedin & du Chirurgien de la maiſon*, que MM. les Commiſſaires *ont pris* pour un des *guides de leurs recherches*, &c. ſe trouve poſtérieure de près de vingt jours au traitement commencé, ce qui la rend ſur certains chefs inconciliable avec la mienne; mais de quoi ne s'en feroit-elle pas éloignée, ſi elle eût fait mention de Vincens, & qu'elle n'en eût dépeint l'état malade qu'au bout de vingt jours d'Électriçité? Il n'en avoit fallu que *dix-huit* à ce Vincens pour *ſortir* de l'Hôpital BIEN RÉTABLI DE SA PARALYSIE.

qu'ils s'étoient retirés ; j'ajoute, dis-je, qu'il m'a paru cependant, que nous étions tellement d'accord ſur les points véritablement eſſentiels, ſur les ſoulagemens qu'avoient procurés à ces infirmes les ſecours électriques que je leur avois adminiſtrés, que j'ai cru devoir prier le Bureau de me permettre de faire imprimer, à la ſuite de mes Obſervations, le rapport de MM. ſes Commiſſaires, ſans héſiter ſur les conditions qu'il pourroit trouver bon d'attacher au prix de cette faveur.

Dans cet état, au lieu de me plaindre des précautions que le Bureau a jugé convenable de prendre dans ſa délibération du 19 Mars 1782, pour que *les termes, dans leſquels ſont rédigées ſes délibérations des* 21 *&* 28 *Novembre* 1780, ne puiſſent donner lieu *de croire que la direction a attaché ſpécifiquement à la vertu de l'Élec-*

tricité les ſoulagemens qu'ont reçu les infirmes confiés à mes ſoins, *& qu'elle ait voulu s'attribuer la déciſion d'une queſtion qui lui eſt étrangere, & qu'elle a renvoyée aux perſonnes de l'Art*; j'y applaudis d'autant plus, qu'en rendant publique la ſage neutralité que cette Adminiſtration embraſſe, on ne me verra point chercher à tourner au profit de l'Électricité *les termes dont s'eſt ſervi le Rédacteur de ces délibérations* : qu'auſſi content de ce que la Direction veut que ces *termes* expriment, que de ce qu'ils expriment en effet, je ne tirerai pas même avantage de l'aveu conſigné dans la délibération qu'elle prit le 18 Juillet 1781, ſur le rapport de M. l'Abbé Coſtos (DÉLIBÉRÉ *de continuer ce remede* (l'Électricité) VU LES BONS EFFETS QUI EN ONT ÉTÉ LA SUITE,) dût cette délibération terminer la

QUESTION *agitée entre les Médecin & le Chirurgien de l'Hôpital* & moi, *au sujet de l'influence que l'Électricité a pu avoir dans les soulagemens que leurs infirmes ont éprouvés.*

Quant à cette QUESTION, j'avoue que j'avois ignoré jusqu'à ce moment qu'elle eût été élevée. Si je l'avois su plutôt, je me flatte que j'aurois pu l'éclaircir aisément. L'exemple de Vincens (Hôpital de la Grave) dont il a été parlé dans la note antérieure, qui n'avoit fait d'autres remedes, qui n'avoit employé d'autres secours que celui de l'Électricité (*), m'auroit suffi à cet égard.

(*) Cette vérité de fait doit résulter du silence des livres du Chirurgien chargé par la Direction de *délivrer aux Malades, les remedes que je jugerois nécessaires pour agir conjointement avec l'Électricité*; & il doit encore résulter du silence de ces mêmes livres, que Lionnet n'avoit fait usage d'aucun autre moyen que de l'Électricité, lorsqu'il fait quelques pas *en appuyant seulement sa main sur l'épaule d'un enfant qui marchoit à côté de lui.*

Quoi qu'il en ſoit, le reſpect dont je ſuis pénétré pour les intentions du Bureau; les égards que je dois à la circonſpection, à la délicateſſe qui caractériſent ſa délibération du 19 Mars 1782, ne me permettant pas de franchir les limites qu'il a cru devoir s'impoſer, qu'il me ſoit permis au moins de conclure de la différence qui ſe trouve en certains chefs, entre la relation de MM. les Commiſſaires, & ce que j'ai rapporté des Malades dont il y eſt queſtion, que les faits ſur leſquels nous nous trouvons d'accord, comme les heureux changemens & l'amélioration de leur état, acquiérent de cette différence même un degré de certitude, auquel un eſprit raiſonnable ne peut plus ſe refuſer.

RAPPORT

De MM. les Commiſſaires de l'Hôpital de la Grave.

Les Commiſſaires nommés par la Délibération du 16 de ce mois (*) pour conſtater l'état des pauvres impotens, à qui M. Maſars de Cazeles, Docteur en Médecine, a bien voulu adminiſtrer l'Électricité, ſe ſont aſſemblés, & ont vu par eux-mêmes l'état actuel de ces Malades; ils chargerent MM. Eſquirol & moi, qui faiſions la ſemaine, de prendre une connoiſſance plus détaillée de l'état où ils étoient avant d'être électriſés; des ſoulagemens qu'ils ont reçu, & de rédiger par écrit leurs réponſes, & nos obſervations. Pour remplir notre commiſ-

(*) D'Octobre 1781.

ſion, nous avons interrogé pluſieurs fois ces Malades, les Sœurs des quartiers qu'ils occupent, & les perſonnes qui les voyoient le plus aſſidûment. Nous avons pris pour guides dans nos recherches, & nos interrogations, la relation de M. Maſars, & celle du Médecin & Chirurgien de la maiſon; & voici à quoi nous avons cru devoir nous fixer.

PREMIER MALADE.

Lyonnet eſt dans le même état qu'il étoit avant d'être traité. Il en convint lui-même; il eſt vrai qu'il n'a été électriſé que huit fois, & qu'il n'a plus continué d'aller chez M. Maſars, quoiqu'il diſe, tantôt qu'il lui ſembloit avoir, tantôt qu'il ſe ſentoit en effet plus de force, & de courage dans le cours du traitement, qu'il n'en avoit auparavant.

DEUXIEME

DEUXIEME MALADE.

Paule Lafont eſt de tous les Malades celle qui nous a paru avoir reçu un ſoulagement plus ſenſible. Pendant ſa groſſeſſe, elle fut frappée d'une paralyſie qui affecta tout le côté gauche, & qui la mit hors d'état de bouger de ſon lit. L'accouchement, & les évacuations qui en ſont les ſuites, lui procurerent peu-à-peu, & ſucceſſivement, plus de liberté dans les mouvemens ; elle pouvoit ſe tenir quelques inſtans debout, & tourner même au tour de ſon lit, ſans être ſoutenue. Elle en vint à pouvoir ſe promener dans l'Infirmerie, à l'aide d'un ſimple bâton qu'elle nomme ſa *croſſe* ; quoique ſa jambe fût traînante, elle ſe portoit où elle vouloit dans la ſalle. La preuve qu'elle nous en a donnée, c'eſt que, lorſqu'elle apprit que M. Maſars étoit

dans l'Infirmerie, pour faire choix de celles qui pouvoient être traitées, elle se leva de son lit, & alla au-devant de lui, sans autre soutien que son bâton ; nous lui avons fait observer que la chose étoit difficile à croire, puisqu'arrivée chez M. Masars, les Porteurs étoient obligés de la prendre dans la chaise & de la porter jusques dans la chambre où étoit la Machine Électrique ; elle nous a répondu qu'elle étoit obligée de se faire porter, parce que les Porteurs, pour ne pas s'embarrasser, ne prenoient pas avec eux son bâton à l'Hôpital.

Quoi qu'il en soit, son état est bien différent de ce qu'il étoit l'hiver dernier. Il y avoit plus de deux mois qu'elle se faisoit traiter ; & cependant elle ne pouvoit qu'avec peine élever la main à la hauteur de l'estomac, & pour cela encore, comme son bras

étoit pendant, il falloit qu'elle le fît gliſſer le long de ſon corps, en relevant l'épaule, & en fléchiſſant avec difficulté le coude. Elle remuoit les doigts, mais ſans pouvoir s'en ſervir à aucun uſage. Aujourd'hui elle ſe ſert de ſon bras; & quoiqu'on y remarque encore de la roideur, elle le porte en avant, en arriere, & l'éleve juſqu'au-deſſus de la tête; s'habille & ſe déshabille elle-même, en obſervant ſeulement de vêtir le bras malade le premier, avec le ſecours de l'autre, & de le déshabiller de même le dernier; mais quoiqu'elle porte le bras ſur la tête, elle ne peut s'en ſervir pour ſe coëffer, elle ne peut même le tenir que quelques inſtans à cette hauteur, ſans reſſentir une grande douleur au coude.

Elle peut ſe ſervir de la main paralyſée, pour porter les alimens à la bou-

che ; elle ſerre & retient dans ſes doigts tout ce qu'on lui préſente : elle porte même avec cette main, à la bouche, un gobelet d'eau, pourvu qu'il ne ſoit pas tout-à-fait plein.

Elle va & vient dans la maiſon, & va à pied, ſans autre ſoutien que ſon bâton, de l'Hôpital juſques chez M. Maſars, logé près St. Rome ; elle marche même aſſez vîte, quoiqu'il y ait encore de la roideur dans la jambe paralyſée, qui a de la peine à ſuivre le mouvement de l'autre, & qu'elle fauche lorſque la courſe eſt ſoutenue trop long-temps.

On ne peut diſconvenir d'un mieux ſenſible dans l'état de cette femme, & l'on ne peut ſe refuſer au déſir qu'elle a de continuer ce remede dans lequel elle paroît avoir la confiance la plus vive.

TROISIEME MALADE.

Paſchal Gallis ne nous a point paru avoir reçu du ſoulagement de l'Électricité. Nous avons ſeulement reconnu que, placé à une grande lumiere, il apperçoit de l'œil gauche une foible clarté, & qu'il diſcérne alors la lumiere des ténebres. Nous nous en ſommes aſſurés par des épreuves réitérées, en interceptant la lumiere par un cors opaque. Il ne s'eſt jamais trompé dans les trois ou quatre premieres épreuves ; s'il n'a pas toujours rencontré dans les ſuivantes, on peut l'attribuer à la fatigue qu'éprouve cet œil par une contention trop long-temps ſoutenue. Mais eſt-il bien aſſuré que cet œil n'éprouvoit aucune ſenſation de lumiere avant d'avoir été électriſé ? C'eſt ce qu'il ne nous a pas été poſſible d'établir. Paſchal n'avoit ja-

mais essayé, dit-il, avant d'être traité, de fermer l'œil droit, pour juger s'il voyoit du gauche.

A l'égard du fait rapporté dans le Mémoire de M. Masars, au sujet des arbres qu'il distingua à une grande distance, en passant le pont avec lui, il a toujours persisté à dire qu'il ne se rappelloit point ce fait, qu'il n'en avoit aucune idée, aucun souvenir.

QUATRIEME MALADE.

Vincent, dit Fangeau, entra paralytique dans l'Hôpital; il fut envoyé deux fois à l'Hôtel-Dieu, où on lui fit des remedes qui n'eurent aucun succès, excepté que l'embarras qu'il sentoit au gosier se dissipa, qu'il avaloit sans presque aucune difficulté depuis son dernier retour à l'Hôpital, & qu'il usoit des mêmes alimens que les autres pauvres de l'infirmerie. A cela

près, il convient que ſon état étoit tel qu'il eſt expoſé dans l'acte paſſé devant Roc, Notaire de cette Ville, le 11 Janvier de cette année (1781).

Aujourd'hui il marche ſans aucun ſoutien. Il va, il vient dans la Ville, fait des commiſſions, &c. Il porta même, il y a quelques jours, un porte-manteau, péſant vingt livres, mais ſur l'épaule droite. Il n'auroit pu, nous a-t-il dit, le porter ſur la gauche, parce qu'il reſſent une extrême foibleſſe de ce côté qui a été paralyſé.

Sur ce que nous lui avons repréſenté, que ſa foibleſſe ne devoit pas être ſi grande qu'il le diſoit, puiſqu'il portoit les morts au cimetiere de St. Etienne, il nous a répondu qu'il les portoit lui ſixieme, qu'on le *mettoit aux pieds du mort*, & *qu'il en portoit ce qu'il vouloit*. Mais, avons-nous ajouté, ne balayâtes-vous pas en ſeul, au moins

une fois l'hiver dernier, la neige qui couvroit la place St. Etienne ? A cette queſtion, il s'eſt mis à dire, & nous a dit qu'il *s'y étoit eſſayé.*

Il ne paroît pas en effet qu'il ſoit capable d'un travail ſuivi, quoique le mouvement des doigts de la main paralyſée ſoit aſſez libre, & qu'il ſerre avec force ce qu'on lui préſente.

Sa démarche, quoique gênée, nous a paru aſſurée durant le temps que nous l'avons examiné ; mais il nous a dit qu'il n'en étoit pas toujours de même, & qu'il traînoit aſſez ſouvent la jambe gauche ; qu'il reſſentoit cette foibleſſe de jour entr'autre, ou tous les trois ou quatre jours. Le ſoulier qu'il porte au pied gauche vient à l'appui de cette déclaration qu'il nous a faite de lui-même, & ſans y être déterminé par aucune queſtion de notre part. Ce ſoulier eſt beaucoup plus

uſé que l'autre ; & ſur ce que nous lui avons demandé, pourquoi il ne le changeoit pas d'un pied à l'autre, il a répondu qu'il ne pouvoit le faire, à cauſe d'un double orteil qu'on lui avoit coupé il y à long-temps, ce qui rend ce pied extrêmement ſenſible à la compreſſion du ſoulier, & l'oblige de n'en avoir qu'un fait exprès pour ce pied.

Après tout, il eſt évident que ce garçon a reçu un ſoulagement conſidérable. Il ne pouvoit marcher qu'avec une potence après ſa paralyſie. Aujourd'hui il marche avec aſſez de facilité & ſans ſoutien. Quoiqu'il ne ſoit point en état de travailler, il peut aller & venir ; & s'il étoit encore dans l'Hôpital, il faudroit l'envoyer aſſiduement chez M. Maſars, s'il vouloit bien lui continuer ſes ſoins charitables, pour s'aſſurer ſi le traitement qu'il fait à ſes

Malades, eſt capable de les conduire à une guériſon parfaite. C'eſt, de tous ceux qui ont été traités, celui ſur qui on pourroit fonder les eſpérances les plus ſolides ; mais l'amour de la liberté, l'éloignement qu'il a pour une vie réglée & uniforme, lui ont fait préférer de mendier le plus ſouvent ſon pain à la porte de l'Égliſe St. Étienne.

CINQUIEME MALADE.

Charac étoit, comme l'expoſe la relation de M. Maſars, dans un état de paralyſie imparfaite. Sans revenir ſur tous les articles de cette ralation, nous nous contenterons de rapporter les principales différences que nous avons obſervé entre ce qui y eſt rapporté, & les déclarations qui nous ont été faites par lui-même, & par ceux qui l'ont vu aſſiduement avant qu'il fût traité.

1°. Charac, avant d'être traité, ne ſe ſervoit point de bricoles pour porter des fardeaux, & notamment des comportes d'eau au ſecond étage de l'Hôpital. A la vérité il s'eſſaya deux fois à porter à vuide la chaiſe à porteur pour les Malades; & alors il ſe ſervit de bricoles comme les autres porteurs.

2°. Il portoit, quoiqu'avec peine, les mêmes fardeaux qu'il porte aujourd'hui avec plus de facilité; mais lorſqu'il veut ſe ſervir pour cela de la main gauche, il ſent à l'épaule une grande douleur, & la même qu'il reſſentoit avant d'être traité.

Avant ce temps il boitoit tout bas, & ſa jambe étoit un peu traînante, ce qui ne l'empêchoit pas d'aller à grands pas & ſans reſſentir de douleur. Son état à cet égard eſt à peu près le même aujourd'hui. Il y a de la roideur dans les mouvemens, & par temps il

éprouve un tremblement dans la cuiſſe & au genou ; le genou foiblit & craque quand il marche. Mais il nous a avoué que dans le temps qu'il alloit à l'Électricité, il ſe ſentoit plus de force dans la jambe.

3°. Le mouvement du poignet, que M. Maſars nomme de ſupination, ſe fait à peu près de même aujourd'hui qu'il ſe faiſoit avant le traitement. La ſeule différence eſt qu'il ſe fait avec moins de peine : ce mouvement eſt très imparfait. Charac n'a pu devant nous placer le creux de ſa main horiſontalement & tourné vers le Ciel. Lors même qu'il s'eſſaye à y réuſſir, & qu'il tourne la main dans une poſition inclinée à l'horiſon, il éprouve dans le coude une grande douleur, qui le force, après une ou deux ſecondes de contrainte, de remettre ſa main dans l'état de pronation : nous avons

cependant remarqué que lorſqu'il appuye ſa main & le poignet ſur le genou, le mouvement de ſupination ſe fait moins imparfaitement, & qu'il ſupporte plus long-tems cette poſition de la main.

4°. La divarication des doigts eſt à peu près la même qu'autrefois, ſurtout celle du petit doigt. Il ne peut boutonner ſa veſte de la main gauche; il s'habille, ſe déhabille, & ſe boutonne de la main droite. La gauche ne ſert qu'à ſoutenir les habits, pendant que la droite agit.

Quoiqu'il ſe ſerve ordinairement de la main droite pour porter les alimens à la bouche, il a eſſayé quelquefois de le faire avec la gauche, & il le fait aujourd'hui avec plus de facilité qu'il ne le faiſoit avant d'être traité; mais il ne peut porter à la bouche un gobelet plein de liquide; il faut qu'il ſoit

à moitié vuide. Il ôte ſon chapeau de cette main, mais de mauvaiſe grace : & nous avons remarqué, que malgré l'effort qu'il fait, la main affecte la poſition de pronation.

5°. Tout le travail qu'il fit, immédiatement après avoir été électriſé, ſe borna à aider à ſcier quelques bûches avec une ſcie à deux mains. Il fournit à ce travail une heure, & juſques à une heure & demi dans le jour ; mais il s'en laſſa bientôt, parce que ce travail lui cauſoit de la douleur à l'épaule & au poignet, ce qui le rebuta. Il n'a plus travaillé depuis.

Il réſulte de ces Obſervations, que Charac eſt à peu près dans le même état qu'il étoit avant d'être électriſé, & que le ſeul ſoulagement qu'il ait reçu, eſt qu'il fait avec plus d'aiſance & de facilité, ce qu'il faiſoit avec peine avant le traitement. Mais il paroît éloigné d'une guériſon parfaite.

SIXIEME MALADE.

Pic étoit, avant d'être électrisé, à peu près dans l'état que M. Masars expose dans sa relation, excepté qu'il ne se rappelle point d'avoir eu des bouffissures dans les extrêmités inférieures de son corps, & que son état lui permettoit un léger travail dans le jardin. Il est vrai qu'il ne travailloit pas avec autant d'aisance qu'il le fait aujourd'hui ; il avoit de la peine à mettre le pied sur le marchoir de la pêle à fer, ce qu'il a fort bien fait devant nous. Il préfere ce genre de travail à tout autre, par ce qu'il ne l'oblige point de se baisser. Ses reins sont encore pris, & quoiqu'il se baisse environ quatre pouces plus bas qu'il ne faisoit, il ne fourniroit pas à un travail qui exigeât de lui de se courber & de rapprocher son corps de la terre.

Il eſt encore obligé, comme autrefois, de faire uſage de ſes mains pour ſe lever de ſon ſiege ; ſa démarche eſt gênée & embarraſſée : il ſe dandine encore en marchant, & porte quelquefois ſes jambes écartées. Il ne peut lever de la main gauche une corbeille remplie d'herbages, qu'en s'appuyant de la main droite. Il ne peut rapprocher ſes genoux l'un de l'autre, que lorſqu'il eſt au lit ; en général tous ſes mouvemens ſont gênés ; mais on ne peut diſconvenir qu'il n'éprouve un mieux ſenſible. Son état eſt bien différent decelui où il étoit en entrant dans l'Hôpital. M. Maſars a expoſé ce dernier dans ſa relation ; & nous n'avons rien appris qui la contrediſe, aux petites defférences près que nous avons fait obſerver ci-deſſus. Cet homme paroît être dans un état auſſi rapproché de la guériſon, que peuvent l'être *la* nommée Paule & Vincent.

Ce ſont, Meſſieurs, les obſervations que nous avons cru devoir faire, pour remplir la commiſſion dont vous nous avez fait l'honneur de nous charger. Nous nous ſommes bornés à rapporter les faits dont nous avons tâché de nous bien aſſurer, ſans vouloir entrer dans des diſcuſſions qui n'appartiennent qu'aux perſonnes de l'Art. Vous ſaurez d'elles juſqu'à quel point l'Electricité, par elle-même, peut avoir influé dans le ſoulagement que M. Maſars a procuré à ces pauvres impotens ; mais ce ſoulagement, quelle qu'en ſoit la cauſe, eſt réel par rapport à la plupart d'entr'eux. De quelque part qu'il vienne, vous ne pouvez refuſer à ces pauvres gens de continuer un traitement qui adoucit leurs maux, & qui les entretient, dumoins, dans la douce eſpérance d'arriver à une parfaite guériſon.

1°. Sur les repréſentations qui nous

ont été faites par M. Maſars, au ſujet de quelques articles circonſtanciés dans ſa relation ; nous avons interrogé de nouveau la nommée Paule, qui a reconnu que juſqu'à ce qu'elle allât chez M. Maſars, elle ſe ſervoit d'une petite béquille en forme de potence, & qu'elle ne s'eſt réduite à un ſimple bâton, que plus de deux mois après qu'elle eut commencé de ſe faire électriſer.

2°. Sur ce que M. Maſars nous a dit qu'elle répandoit l'eau & non le vin ; nous lui avons préſenté un verre ordinaire plein de vin, en la menaçant de le lui retirer, ſi elle en répandoit une goutte ; elle s'eſt aſſiſe, l'a porté à ſa bouche & l'a avalé aſſez rondement. La ſeule précaution que nous lui avons vu prendre, c'eſt de ſerrer le coude contre ſon côté, afin de mieux aſſurer le jeu de l'avant-bras.

3°. M. Maſars nous ayant prié d'interroger de nouveau le nommé Pic, au ſujet des bouffiſſures qu'il dit dans ſon Mémoire avoir remarquées aux extrêmités inférieures ; Pic nous a avoué, que quinze jours avant d'être traité par M. Maſars, il lui étoit ſurvenu une enflure aſſez conſidérable à la cheville du pied, & qu'elle s'étoit diſſipée dans les huit premiers jours qu'il fut électriſé. A l'égard de toutes les autres obſervations que M. Maſars nous avoit fait, tant ſur Pic, que ſur la Paule, ils ont perſiſté l'un & l'autre dans les déclarations qu'ils nous avoient faites, & que nous avons rapporté ci-deſſus. *

* *Dans ce moment, 24 Avril 1782, où l'impreſſion de ce Mémoire eſt terminée, j'apprends & je viens de vérifier, que les progrès que Pic fait dans ſa cure, ſont ſi réels, qu'il ne s'en eſt fallu que de cinq pouces que les genous tendus, & les jambes, pas plus éloignées que lorſqu'il marche, il n'ait touché la terre avec le bout du doigt indice, en ſe courbant. Je connois tout plein de perſonnes de ſon âge qui n'en fairoient point autant, quoiqu'elles n'en ſoient empêchées par aucune roideur rhumatiſmale goutteuſe de la colomne épiniere, ni de l'articulation des cuiſſes avec les os innominés.*

EXTRAIT de Délibération du 19 Mars 1782.

M. Esquirol a dit que les termes dans lesquels les Délibérations du 21 & 28 Novembre 1780, ont été rédigées, pourroient donner lieu de croire que la Direction a attribué spécifiquement à la vertu de l'Electricité, les soulagement qu'ont reçu les Infirmes, confiés aux soins charitables de M. Masars de Cazeles ; que cependant la Direction a toujours évité avec soin d'entrer dans la question si ces soulagemens sont dûs à l'Electricité qu'on leur a administrée, ou aux remedes qu'on a employés en même-temps ; qu'en conséquence MM. les Commissaires, entrant dans les vues du Bureau, se sont contentés dans leurs rapports de constater, autant qu'ils l'ont pu, l'état de ces Malades avant & après le traitement qui leur a été

ſait par M. Maſars, & qu'ils ont renvoyé aux perſonnes de l'Art, à examiner juſqu'à quel point l'Electricité a pu influer dans les ſoulagemens que quelques-uns d'entr'eux ont reçu; qu'il conviendroit pour éviter toute équivoque de déterminer le véritable ſens des termes, dont le Rédacteur deſdites Délibérations s'eſt ſervi, afin qu'en aucun cas on ne puiſſe attribuer à la Direction d'avoir pris ſur elle la déciſion d'une queſtion qui lui eſt étrangere, & qu'il ne convient qu'aux perſonnes de l'Art de déterminer: ſur quoi, les voix recueillies, le Bureau a déclaré qu'il n'a jamais entendu entrer dans les queſtions agitées entre M. Maſars & le Médecin & Chirurgien de l'Hôpital, au ſujet de l'influence que l'Electricité a pu avoir dans les ſoulagemens que les ſuſdits Infirmes ont éprouvé; que les termes dont le Rédac-

teur desdites Délibérations s'est servi, ne doivent être entendus que du traitement pris en général que M. Masars leur a fait, sans déterminer en particulier, l'Electricité ou les autres remedes dont il a fait usage. 2°. MM. les Commissaires sont priés d'envoyer la présente Délibération avec leur rapport, & de faire faire du tout deux copies signées d'eux, dont l'une demeurera entre les mains de M. le Syndic, & l'autre sera délivrée à M. Masars, pour en faire tel usage que bon lui semblera, &c. &c.

EXTRAIT des Regîtres de la Société Royale de Médecine.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa Séance tenue au Louvre le 8 Février 1782, le rapport de MM. Mauduyt & Geoffroy;

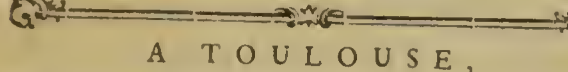
qu'elle avoit nommés pour lui rendre compte d'un Mémoire de M. MASARS DE CAZELES, son Correspondant à Toulouse, intitulé : *Suite d'Observations sur les effets de l'Électricité appliquée aux Maladies, &c.* a pensé que ce Mémoire méritoit son approbation, & d'être imprimé sous son Privilege.

VICQ D'AZYR,
Secrétaire Perpétuel.

A Paris, le 28 Février 1782.

ERRATA.

PAGE 74, *lig.* 15, basiosloges, *lis.* basioglosses.
Pag. 174, *lig. dern.*, l'affectation, *lis.* l'affection.
Pag. 212, *lig.* 8, retiter, *lis.* tirer.
Pag. 240, *lig.* 10, n'étoient, *lis.* n'étoit.
Même pag., *lig.* 12, relatifs, *lis.* relatif.
Pag. 230, *lig.* 10, le représente, *lis.* se représente.
Pag. 257, *lig.* 12, il est évident, *lis.* il étoit évident.
Pag. 281, *lig.* 12, les infirmes, *lis.* leurs infirmes.
Même pag., *lig.* 19, il vient, *lis.* il y vient.
Pag. 283, *lig.* 23, lorsqu'il fait, *lis.* lorsqu'il fit.



A TOULOUSE,
De l'Imprimerie de D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, près la Place Royale. 1782.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS...... La Société Royale de Médecine nous a fait exposer qu'elle défireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Mémoires extraits des Regiſtres de la Société & Correſpondance Royale de Médecine*, s'il Nous plaifoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, &c. Nous lui avons permis & permettons par ces Préfentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui femblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de dix années confécutives, à compter de la date des Préfentes, conformément à l'Arrêt du Confeil du 30 Août 1777, portant Réglement fur la durée des Privileges en Librairie. Faifons défenfes à tous Imprimeurs, Libraires, &c. à peine de faifie & confiſcation des Exemplaires, *de dix mille livres* d'amende.....

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré fur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, *n°*. 1011, *fol.* 59, *conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préfent Privilege, & à la charge...... A Paris, ce* 24 *Décembre* 1778.

Signé, *A. M. LOTTIN*, l'aîné, Syndic.

